



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office fédéral de la statistique OFS**  
Economie

04 Comptes nationaux

Novembre 2015

---

# Inventaires des méthodes d'estimation du PIB et du RNB de la Suisse

---

**Renseignements:**

Fabrice Jacolet, OFS, Section Comptes nationaux, Tel.: +41 58 463 63 59

Email: [info.vgr-cn@bfs.admin.ch](mailto:info.vgr-cn@bfs.admin.ch)

ID du document : do-f-04-VGR-01.pdf

# Table des matières

<b>1. Introduction</b>	<b>4</b>
<b>1.1 Définition</b> .....	<b>4</b>
1.1.1 Le produit intérieur brut (PIB).....	4
1.1.2 Le revenu national brut (RNB) .....	5
<b>1.2 Les comptes nationaux</b> .....	<b>5</b>
<b>1.3 La décomposition prix-volume</b> .....	<b>6</b>
<b>2. Approche production</b>	<b>8</b>
<b>2.1 Secteurs des sociétés non financières et ménages ( S.11 et S.14)</b> .....	<b>10</b>
2.1.1 Divisions économiques couvertes par la Statistique de la valeur ajoutée .....	11
2.1.2 Divisions économiques non couvertes par la Statistique de la valeur ajoutée .....	13
2.1.3 Adaptations finales .....	16
<b>2.2 Sociétés financières hors sociétés d'assurance et fonds pension</b> .....	<b>27</b>
2.2.1 Banque nationale suisse (S.121) .....	27
2.2.2 Autres institutions financières monétaires (S.122).....	28
2.2.3 Autres sociétés financières, auxiliaires financiers (S.123 – S.127) .....	33
<b>2.3 Sociétés d'assurance (S.128) et fonds de pension (S.129)</b> .....	<b>35</b>
2.3.1 Assurance-vie .....	37
2.3.2 Autres assurances .....	42
2.3.3 Réassurance .....	53
2.3.4 Sectorisation des services de réassurance.....	55
2.3.5 Caisses de retraite .....	56
2.3.6 Agents et courtiers d'assurance indépendants .....	59
2.3.7 Autres activités auxiliaires d'assurances.....	61
<b>2.4 Secteur des administrations publiques (S.13)</b> .....	<b>63</b>
2.4.1 Confédération (S.1311).....	63
2.4.2 Cantons (S.1312).....	67
2.4.3 Communes (S.1313).....	69
2.4.4 Administrations de sécurité sociale (S.1314).....	70
<b>2.5 Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) (S.15)</b> .....	<b>74</b>
<b>2.6 Impôts / subventions sur les produits</b> .....	<b>77</b>
2.6.1 Les impôts sur les produits .....	77
2.6.2 Les subventions sur les produits.....	79
<b>2.7 Consommation de capital fixe</b> .....	<b>81</b>
2.7.1 Stock de capital non financier net .....	81
2.7.2 Consommation de capital fixe .....	82

<b>3. Approche dépense</b>	<b>84</b>
<b>3.1 Dépense de consommation finale</b> .....	<b>85</b>
3.1.1 Dépense de consommation finale des ménages .....	85
3.1.2 Dépenses de consommation finale des ISBLSM .....	91
3.1.3 Dépense de consommation finale des administrations publiques .....	91
<b>3.2 Formation brute de capital</b> .....	<b>96</b>
3.2.1 Formation brute de capital fixe .....	96
<b>3.3 Acquisitions moins cessions d'objets de valeurs</b> .....	<b>101</b>
<b>3.4 Exportations et importations de biens et services</b> .....	<b>102</b>
3.4.1 Exportations/importations de biens .....	102
3.4.2 Exportations/importations de services .....	105
<b>4. Le revenu national brut (RNB)</b>	<b>110</b>
<b>4.1 Rémunération des salariés</b> .....	<b>110</b>
4.1.1 Rémunération des salariés reçue du reste du monde .....	110
4.1.2 Rémunération des salariés versée au reste du monde.....	111
<b>4.2 Revenus de la propriété</b> .....	<b>111</b>
4.2.1 Revenus de la propriété reçus du reste du monde .....	111
4.2.2 Revenus de la propriété versés au reste du monde .....	112
<b>5. Annexes</b>	<b>114</b>
<b>5.1 Secteurs institutionnels et sous-secteurs</b> .....	<b>114</b>
<b>5.2 Divisions économiques selon la NOGA 2008</b> .....	<b>114</b>
<b>5.3 COICOP (Classification of Individual Consumption According to Purpose)</b> .....	<b>115</b>
<b>5.4 COFOG (Classification of the Functions of Government)</b> .....	<b>116</b>

# 1. Introduction

Statistique de synthèse par excellence, les comptes nationaux (CN) annuels donnent une représentation macroéconomique des activités économiques réalisées dans un pays au cours d'une année. Depuis septembre 2014, les comptes nationaux suisses se réfèrent au Système européen des comptes 2010 (SEC 2010)<sup>1</sup>, qui est un système de comptabilité qui procure un cadre comptable commun aux pays de l'Union européenne, et permet une harmonisation de leurs comptabilités nationales. Le présent document se concentre sur deux indicateurs centraux de l'analyse économique, le produit intérieur brut (PIB) et le revenu national brut (RNB), afin d'en faciliter l'interprétation et l'emploi par ses différents utilisateurs.

Pour atteindre cet objectif, l'attention principale des prochains chapitres porte sur les aspects pratiques du calcul du PIB. Ces aspects incluent la description des sources utilisées, des variables considérées et des ajustements qui leur sont apportés afin de se rapprocher au plus près des concepts de comptabilité nationale. Ce document s'adresse aux utilisateurs avertis, ayant des connaissances de comptabilité nationale et plus spécifiquement du SEC 2010. Quelques éléments conceptuels seront cependant intégrés, si nécessaire, au sein des descriptions des différents éléments du PIB. Finalement, cette publication ne saurait être considérée comme un mode d'emploi permettant au lecteur d'aboutir aux valeurs du PIB sur la base de données publiques. Tout d'abord, certaines données nécessaires au calcul du PIB sont confidentielles ou peuvent reposer sur des exploitations spécifiques. Ensuite, les données de base et les résultats des différentes étapes de calculs sont en permanence confrontés à l'analyse critique des collaborateurs qui en sont responsables et ajustés, si nécessaire, sur la base de diverses informations (notamment des corrections statistiques, l'expérience des calculs antérieurs et la prise en compte d'éléments qualitatifs).

## 1.1 Définition

### 1.1.1 Le produit intérieur brut (PIB)

Le PIB peut être défini et estimé selon trois approches (SEC 2010, p. 305):

#### a) Approche production

Le PIB mesure la production totale de biens et services par des unités productrices résidentes durant une année, pour autant que cette production ne soit pas consommée dans la production d'autres produits. Autrement dit, il représente la somme de toutes les valeurs ajoutées brutes créées par les unités résidentes. La valeur ajoutée représente le solde dont disposent les entreprises après avoir déduit la valeur des produits consommés lors du processus de production (consommation intermédiaire). La production est valorisée aux prix de base, c'est-à-dire aux prix « départ-usine », qui incluent les subventions sur les produits et excluent les impôts sur les produits. Le PIB est par contre valorisé aux prix du marché, ce qui implique qu'il faut ajuster le *PIB aux prix de base* en additionnant les impôts sur les produits et en soustrayant les subventions sur les produits.

#### b) Approche dépense

Le PIB représente la somme des emplois finals de biens et services par les unités résidentes (consommation finale effective et formation brute de capital), plus les exportations sur les produits, moins les importations sur les produits. Les dépenses sont valorisées aux prix d'acquisition, c'est-à-dire aux prix de base additionnés des impôts moins les subventions sur les produits.

#### c) Approche revenu

Le PIB correspond également à la somme des emplois du compte d'exploitation de l'économie totale (rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte de l'économie totale).

---

<sup>1</sup> Le SEC 2010 est disponible ici : <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-02-13-269>

Ce document présente les méthodes d'estimation du PIB uniquement selon les approches « production » et « dépense ».

Ces deux approches du PIB reposent sur l'équilibre macroéconomique suivant :

**Ressources = Emplois**

$$\mathbf{P + M + IP - SP = CI + CF + FBC + X}$$

qui s'écrit aussi:

$$\mathbf{VAB + IP - SP = CF + FBC + SC}$$

Ces deux parties de l'équation correspondent au PIB aux prix du marché.

où :

- P : Production
- CI : Consommation intermédiaire
- IP : Impôts sur les produits
- SP : Subventions sur les produits
- CF : Consommation finale de tous les agents économiques
- FBC : Formation brute de capital
- EXP : Exportations de biens et services
- IMP : Importations de biens et services
- VAB : Valeur ajoutée brute
- SC : Solde commercial

### **1.1.2 Le revenu national brut (RNB)**

Selon le SEC 2010, le revenu national brut (RNB) représente « l'ensemble des revenus primaires reçus par les unités institutionnelles résidentes: rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations moins les subventions, les revenus de la propriété (à recevoir moins à payer), excédent d'exploitation (brut ou net) et revenu mixte (brut ou net). Le revenu national brut (aux prix du marché) est égal au produit intérieur brut diminué des revenus primaires versés par les unités institutionnelles résidentes à des unités institutionnelles non résidentes et augmenté des revenus primaires reçus du reste du monde par des unités institutionnelles résidentes. (SEC 2010, p.305)»

Dans les comptes nationaux suisses, le RNB ne résulte pas d'une approche effectuée indépendamment des approches « production » et « dépense » et reposant sur les emplois du compte d'exploitation de l'économie totale, mais il est estimé sur la base du PIB et des revenus reçus et versés à/de l'étranger. Le passage du PIB au RNB s'effectue en ajoutant au PIB les revenus des capitaux et du travail reçus de l'étranger auxquels on soustrait les revenus des capitaux et du travail versés à l'étranger. Les méthodes d'estimation du RNB sont présentées au point 4 de ce document.

## **1.2 Les comptes nationaux**

Si le PIB est un agrégat central de l'analyse économique, il ne représente qu'une composante d'un système plus large, celui des comptes nationaux. Ceux-ci constituent une statistique de synthèse représentant de façon quantifiée l'ensemble des activités économiques d'un pays au cours d'une période donnée. Ces activités économiques correspondent à différents types de flux :

### 1. Opérations sur biens et services

Opérations qui décrivent l'origine (production intérieure ou importations) et les utilisations possibles (consommation, investissements, etc.) des différents produits. Le PIB représente le résultat final des opérations sur biens et services.

### 2. Opérations de répartition

Opérations qui montrent comment la valeur ajoutée générée par la production est distribuée entre la main-d'œuvre, le capital et les administrations publiques. Elles détaillent le processus de redistribution du revenu et de la richesse qui s'opère via les impôts et les transferts.

### 3. Opérations financières

Opérations qui décrivent l'acquisition nette d'actifs financiers ou l'accroissement net des passifs par type d'instrument financier.

### 4. Autres flux

Il s'agit de la consommation de capital fixe (amortissements) et des acquisitions moins les cessions d'actifs non financiers non produits.

Ces différentes opérations sont enregistrées dans un ensemble articulé de comptes, la séquence des comptes, qui décrit le cycle économique depuis la formation du revenu jusqu'à son accumulation sous forme de patrimoine en passant par sa distribution et sa redistribution. La séquence des comptes met en avant différents agrégats de référence, tels que la valeur ajoutée, le revenu disponible, l'épargne et la capacité (ou besoin) de financement, pour l'économie totale et les différents secteurs institutionnels qui la composent. Le PIB correspond au solde du premier compte de la séquence, le compte de production, qui regroupe les opérations de production et de consommation intermédiaire (biens et services)<sup>2</sup>. Le PIB constitue le point de départ des différentes opérations de répartition qui mènent au revenu disponible, dont l'utilisation ultérieure par le biais d'opérations sur biens et services (consommation et investissement), et dans une moindre mesure d'opérations de répartition additionnelles, aboutit à la capacité (ou besoin) de financement de l'économie totale.

Les comptes nationaux accordent une place centrale aux « unités institutionnelles », c'est-à-dire aux unités qui jouissent d'une autonomie de décision et disposent d'une comptabilité complète<sup>3</sup>. L'unité institutionnelle correspond ainsi approximativement à l'entreprise (unité juridique), par opposition à l'établissement (unité locale). Les unités institutionnelles sont regroupées en « secteurs institutionnels » en fonction de la catégorie de producteurs dont elles relèvent et de la nature de leurs activités et fonctions principales, ces deux caractéristiques étant considérées comme représentatives de leur comportement économique. La décomposition en sous-secteurs est opérée selon des critères propres à chaque secteur, qui permettent de caractériser à un niveau plus analytique le comportement économique des unités.

## 1.3 La décomposition prix-volume

L'une des préoccupations essentielles de l'analyse économique consiste à mesurer la croissance économique en termes de volume. Il faut ainsi distinguer, dans les variations de valeur de certains agrégats économiques, essentiellement les différentes composantes du PIB, celles qui traduisent de pures variations de prix de celles qui sont dues à une composante « volume », les « variations de volume ». En principe, les composantes de prix doivent inclure les changements résultant uniquement des variations de prix alors que tous les autres changements (concernant la quantité, la qualité et la composition) doivent être inclus dans les composantes de volume. La mesure des prix et des volumes doit être effectuée pour chaque agrégat d'opérations sur produits de sorte que :

$$\text{indice de valeur} = \text{indice de prix} \times \text{indice de volume}$$

<sup>2</sup> Au niveau des secteurs institutionnels, le solde du compte de production correspond à la valeur ajoutée. La somme de ces valeurs ajoutées se distingue du PIB par une valorisation différente, présentée plus en détail au chapitre 2.6.

<sup>3</sup> Les ménages ne disposent pas forcément d'une comptabilité complète mais sont considérés par convention comme des unités institutionnelles.

Les biens et les services, et les conditions dans lesquelles ils sont commercialisés, changent avec le temps. Ces changements peuvent provenir de modifications de composition, de propriétés, de modalités d'utilisation et de livraison ou encore des conditions dans lesquelles les biens et les services sont fournis. Les variations de prix qui dépendent de ces changements qualitatifs constituent des **variations de volume** et doivent être intégrées comme telles dans les comptes nationaux. Par exemple, si on remplace le moteur d'une voiture par un moteur plus performant, et que l'augmentation de prix induite reflète le surplus de qualité, il faut considérer cette différence de prix comme une variation de volume et non de prix. Au niveau agrégé, ceci implique que l'augmentation de la valeur de production d'un bien, dont le prix s'est accru suite à une amélioration de qualité, ne doit pas être considérée comme un effet-prix mais comme un effet-volume. En principe, il est donc possible d'isoler les trois composantes suivantes de l'indice de volume:

- fluctuations dues à des variations de la quantité des produits ;
- fluctuations dues à des variations des caractéristiques des produits ;
- fluctuations dues à des variations de composition d'un agrégat.

Cette mesure des prix et des volumes pour chaque agrégat est finalement soumise à la même contrainte d'équilibre global que les valeurs nominales. Dans un tel cadre, il est indispensable que les concepts de prix et de volume soient définis de façon cohérente afin d'assurer l'équilibrage entre l'approche production et l'approche dépense. La dissociation des comptes nationaux en leurs composants prix et volume offre par ailleurs une possibilité supplémentaire de contrôle. Grâce à l'utilisation d'une batterie d'indices de prix et de volume, construits de façon indépendante, on peut comparer dans un cadre homogène (en volume) les variations des différents agrégats.

Dans les comptes nationaux suisses, les agrégats concernés sont estimés aux prix courants et aux prix de l'année précédente. Cette estimation-ci s'effectue soit par la déflation des valeurs aux prix courants au moyen d'indices de prix, soit par l'extrapolation des valeurs aux prix courants de l'année précédente au moyen d'un indice de volume. Cette étape permet de définir, pour chaque agrégat et regroupement d'agrégats, des évolutions annuelles en volume. Les évolutions en volume sur des périodes plus longues sont calculées par chaînage, c'est-à-dire en multipliant les indices en volume de chaque année. Cette pratique pose néanmoins un problème de non-additivité car les agrégats ainsi calculés ne sont plus égaux à la somme de leurs composantes

Tous les montants présentés dans ce document sont en millions de CHF et concernent l'année 2011, qui est l'année de référence des comptes nationaux.

## 2. Approche production

La présentation des méthodes d'estimation du PIB selon cette approche s'articule sur les secteurs institutionnels car les estimations reposent sur des concepts et des processus propres à chaque secteur. Comme cela a été mentionné précédemment, le PIB selon l'approche production correspond à la somme des valeurs ajoutées des unités institutionnelles résidentes. Le PIB doit être valorisé « aux prix du marché », tandis que la production et la valeur ajoutée sont calculées aux prix de base. Il est par conséquent nécessaire d'ajouter les impôts sur les produits et de déduire les subventions sur les produits au *PIB aux prix de base* afin d'obtenir le *PIB aux prix du marché*.

Le compte de production saisit les opérations découlant de la production brute et de la consommation intermédiaire. Le solde de ce compte est la valeur ajoutée brute, qui, additionnée des impôts sur les produits moins les subventions sur les produits, correspond au *PIB aux prix du marché*. Le tableau suivant présente le compte de production par secteur institutionnel (2011, en millions).

Secteurs/sous-secteurs institutionnels	Code sectoriel	VAB	Parts au PIB
<b>Sociétés non financières + Ménages (employeurs et producteurs)</b>	<b>S.11 S.141-142</b>	<b>461'571</b>	<b>74.6%</b>
<b>Sociétés financières</b>	<b>S.12</b>	<b>61'670</b>	<b>10.0%</b>
Sociétés financières (hors assurances)	S.121-127	34'642	5.6%
Sociétés d'assurance et fonds de pension	S.128-129	27'028	4.4%
<b>Administrations publiques</b>	<b>S.13</b>	<b>63'085</b>	<b>10.2%</b>
Confédération	S.1311	11'733	1.9%
Cantons	S.1312	32'284	5.2%
Communes	S.1313	18'689	3.0%
Assurances sociales	S.1314	379	0.1%
<b>Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)</b>	<b>S.15</b>	<b>9'819</b>	<b>1.6%</b>
<b>Total VAB</b>		<b>596'145</b>	<b>96.4%</b>
Impôts sur les produits		35'106	5.7%
Subventions sur les produits		-12'927	-2.1%
<b>PIB</b>		<b>618'325</b>	<b>100.0%</b>

Le tableau ci-dessous présente le *compte de production* par division économique (2011, en millions). La colonne *Secteur* indique la correspondance entre les divisions économiques et les secteurs institutionnels. Les abréviations ont les significations suivantes :

- NOGA : Nomenclature générale des activités économiques. La NOGA actuelle est la NOGA 2008, qui correspond à la NACE Rev. 2 utilisée dans l'Union européenne.
- Secteur : Secteur institutionnel
- VP : Valeur de production (brute)
- CI : Consommation intermédiaire
- VA : Valeur ajoutée (brute)

NOGA	Intitulé	Secteur	VP	CI	VA	Parts au PIB
01 - 03	Agriculture, sylviculture et pêche	S11 - S14	11'047	6'715	4'332	0.7%
05 - 09	Industries extractives	S11 - S14	1'907	1'101	806	0.1%
10 - 12	Industries alimentaires et du tabac	S11 - S14	37'660	25'118	12'542	2.0%
13 - 15	Industries du textile et de l'habillement	S11 - S14	3'597	2'279	1'318	0.2%
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et liège	S11 - S14	8'451	5'186	3'265	0.5%
17	Industrie du papier et du carton	S11 - S14	3'757	2'527	1'230	0.2%
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	S11 - S14	4'270	2'066	2'204	0.4%
19 - 20	Cokéfaction, raffinage et industrie chimique	S11 - S14	20'458	14'198	6'259	1.0%
21	Industrie pharmaceutique	S11 - S14	69'327	46'259	23'068	3.7%
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	S11 - S14	7'914	4'998	2'916	0.5%
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	S11 - S14	7'280	4'456	2'824	0.5%
24	Métallurgie	S11 - S14	6'176	4'200	1'976	0.3%
25	Fabrication de produits métalliques	S11 - S14	20'257	10'507	9'750	1.6%
26	Fabrication de produits informatiques et électroniques; horlogerie	S11 - S14	59'195	36'534	22'660	3.7%
27	Fabrication d'équipements électriques	S11 - S14	21'505	15'757	5'748	0.9%
28	Fabrication de machines et équipements	S11 - S14	32'335	20'207	12'128	2.0%
29	Industrie automobile	S11 - S14	2'254	1'400	854	0.1%
30	Fabrication d'autres matériels de transport	S11 - S14	4'937	3'109	1'827	0.3%
31	Fabrication de meubles	S11 - S14	2'905	1'674	1'231	0.2%
32	Autres industries manufacturières	S11 - S14	6'563	3'635	2'929	0.5%
33	Réparation et installation de machines et d'équipements	S11 - S14	4'461	2'890	1'571	0.3%
35	Production et distribution d'énergie	S11 - S14	42'475	33'739	8'736	1.4%
36 - 39	Production et distribution d'eau; gestion des déchets	S11 - S14	5'882	3'789	2'093	0.3%
41 - 43	Construction	S11 - S14	70'843	40'146	30'696	5.0%
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	S11 - S14	12'917	5'887	7'030	1.1%
46	Commerce de gros	S11 - S14	119'442	60'905	58'537	9.5%
47	Commerce de détail	S11 - S14	39'955	14'726	25'229	4.1%
49 - 51	Transports terrestres, par conduites, par eau et aérien	S11 - S14	49'281	33'663	15'618	2.5%
52	Entreposage et services auxiliaires des transports	S11 - S14	14'987	10'027	4'959	0.8%
53	Activités de poste et de courrier	S11 - S14	7'558	3'235	4'323	0.7%
55	Hébergement	S11 - S14	8'151	4'249	3'902	0.6%
56	Restauration	S11 - S14	15'175	8'030	7'145	1.2%
58 - 60	Édition, audiovisuel et diffusion	S11 - S14	9'064	5'369	3'696	0.6%
61	Télécommunications	S11 - S14	15'491	7'800	7'691	1.2%
62 - 63	Activités informatiques et services d'information	S11 - S14	23'774	11'280	12'494	2.0%
64	Activités des services financiers	S12	58'652	24'010	34'642	5.6%
65	Assurance	S12	41'676	14'647	27'028	4.4%
68	Activités immobilières	S11 - S14	9'643	3'635	6'008	1.0%
69 - 71	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie	S11 - S14	55'660	25'299	30'361	4.9%
72	Recherche-développement scientifique	S11 - S14	16'924	11'473	5'452	0.9%
73 - 75	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	S11 - S14	8'459	5'042	3'416	0.6%
77 - 82	Activités de services administratifs et de soutien	S11 - S14	28'815	13'955	14'860	2.4%
84	Administration publique	S13	89'513	26'429	63'085	10.2%
85	Enseignement	S11 - S14	6'196	2'985	3'211	0.5%
86	Activités pour la santé humaine	S11 - S14	42'523	13'624	28'899	4.7%
87 - 88	Hébergement médico-social et social et action sociale	S11 - S14 - S15	19'380	6'271	13'109	2.1%
90 - 93	Arts, spectacles et activités récréatives	S11 - S14 - S15	7'952	4'388	3'564	0.6%
94 - 96	Autres activités de services	S11 - S14 - S15	14'027	5'290	8'737	1.4%
97	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	S14	1'928	-	1'928	0.3%
98	Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	S14	50'357	12'099	38'257	6.2%
<b>Total avant ajustements</b>			<b>1'222'954</b>	<b>626'809</b>	<b>596'145</b>	<b>96.4%</b>
Impôts sur les produits					35'106	5.7%
Subventions sur les produits					-12'927	-2.1%
<b>PIB</b>			<b>1'222'954</b>	<b>626'809</b>	<b>618'325</b>	<b>100.0%</b>

## 2.1 Secteurs des sociétés non financières et ménages (S.11 et S.14)

### Sources de données

Nom	Producteur
Recensement des entreprises (RE)	Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel
Statistique de l'emploi (STATEM)	OFS, Neuchâtel
Statistique de la production et de la valeur ajoutée (WS)	OFS, Neuchâtel
Comptes économiques du secteur primaire	OFS, Neuchâtel
Statistiques des hôpitaux	OFS, Neuchâtel
Coûts et financement du système de santé	OFS, Neuchâtel
Recherche et développement (R-D) dans les entreprises privées	OFS, Neuchâtel
Statistiques des soins à domicile (SPITEX)	OFS, Neuchâtel
Statistique des caisses AVS	OFS, Neuchâtel
Statistique des résultats comptables des entreprises des arts et métiers	Union suisse des arts et métiers (USAM), Berne
STATENT	OFS, Neuchâtel
Indice des prix à la production (IPP)	OFS, Neuchâtel
Indice des prix à l'importation (IPI)	OFS, Neuchâtel
Indice des prix à la consommation (IPC)	OFS, Neuchâtel
Indice des prix de la construction	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires (ISS)	OFS, Neuchâtel
Autres (rapports d'entreprises, d'associations)	

Le secteur des sociétés non financières (S.11) est constitué des « *unités institutionnelles dotées de la personnalité juridique qui sont des producteurs marchands et dont l'activité principale consiste à produire des biens et des services non financiers* » (SEC 2010, p. 37). Le secteur des ménages (S.14) sous l'angle de la production regroupe « *les entrepreneurs produisant des biens marchands ou des services financiers et non financiers marchands (producteurs marchands), pour autant que la production de biens et de services ne soit pas le fait d'unités distinctes traitées comme des quasi-sociétés. Il inclut également les individus ou groupes d'individus qui produisent des biens et des services non financiers exclusivement pour usage final propre.* » (SEC 2010, p. 50).

Les secteurs S.11 et S.14 couvrent la majeure partie des divisions économiques (voir le compte de production par division). La *Statistique de la valeur ajoutée*<sup>4</sup> constitue la source d'informations principale pour l'estimation de la valeur ajoutée de ces deux secteurs. Cette statistique est élaborée sur la base d'une enquête par sondage qui permet d'observer, au moyen de résultats comptables, la structure et l'évolution des activités des entreprises dans un secteur d'activité économique donné. Elle permet tout d'abord de calculer des données structurelles et des ratios micro-économiques au niveau des divisions économiques, mais également d'estimer les principaux agrégats macroéconomiques du compte de production.

<sup>4</sup> En 2009, la *Statistique de la valeur ajoutée* a été révisée et a subi divers changements par rapport aux années précédentes. Ceux-ci concernent principalement l'introduction de la nouvelle Nomenclature générale des activités économiques (NOGA 2008), l'augmentation de la taille de l'échantillon, un questionnaire correspondant au cadre comptable des entreprises, le renouvellement méthodologique et technique de l'enquête et le renouvellement annuel de l'échantillon.

Le tableau ci-dessous présente les principales caractéristiques de la *Statistique de la valeur ajoutée*.

<b>Type de statistique</b>	Enquête par échantillonnage
<b>Unités interrogées</b>	Entreprises établies en Suisse qui occupent trois personnes au minimum
<b>Secteurs concernés</b>	Secondaires et tertiaires, hors banques et assurances
<b>Formes juridiques concernées</b>	Société de personnes (entreprises individuelles), sociétés de capitaux (sociétés anonymes, sociétés en commandite par action, sociétés à responsabilité limitée et sociétés coopératives) et les entreprises publiques
<b>Caractéristiques relevées</b>	Les résultats microéconomiques, la structure du bilan et le compte de résultats par division économique (non extrapolé).
<b>Taille de l'échantillon</b>	20'000 entreprises
<b>Taux de réponse</b>	90% pour les grandes entreprises, 70% pour les moyennes entreprises et 60% pour les petites entreprises.

Certaines divisions économiques appartenant aux secteurs S.11 et S.14 requièrent toutefois des sources différentes que la *Statistique de la valeur ajoutée*. Les méthodes d'estimation de la valeur ajoutée pour ces divisions sont présentées au chapitre 2.1.2.

## Estimations aux prix courants

### 2.1.1 Divisions économiques couvertes par la *Statistique de la valeur ajoutée*

#### **Production**

La valeur de production brute des secteurs S.11 - S.14 correspond à la production marchande et à la production pour usage finale propre. Son estimation repose initialement sur différentes positions relevées dans le cadre de la *Statistique de la valeur ajoutée*.

Chiffre d'affaires net de la production vendue	Chiffre d'affaires net de la production vendue
Ventes nettes de prestations de services	+ Ventes nettes de prestations de services
Autres revenus d'exploitation	+ Utilisation par des tiers, transit d'énergie + Travaux d'installation pour tiers, nets + Autres produits d'installation + Produits de licence et brevets + Produits bruts des immeubles
Variation des produits finis	+ Produits finis (stock inventaire fin de l'exercice) - Produits finis (stock inventaire début de l'exercice)
Marge brute	+ Ventes nettes de marchandises - Charges nettes de marchandises + Variation des stocks de marchandises
Production pour usage final propre	+ Production pour usage final propre
	= <b>Valeur de production brute</b>

A ce stade, la production obtenue au niveau de chaque division économique résulte d'un traitement purement statistique. La *Statistique de la valeur ajoutée* est une enquête basée sur un échantillon et dont

les variables de référence sont obtenues selon une procédure d'extrapolation<sup>5</sup>. Il est ainsi nécessaire de confronter les données ainsi obtenues à d'autres informations afin de vérifier leur plausibilité. Cette étape de « plausibilisation » consiste à comparer l'évolution de la production issue de la *Statistique de la valeur ajoutée* à celle d'autres indicateurs, dont les principaux sont :

- Les prix : l'évolution nominale d'un agrégat entre l'année t et l'année t+1 repose sur une évolution de prix et une évolution en volume. L'évolution annuelle des prix<sup>6</sup> des produits d'une division économique représente ainsi une information très utile dans le cadre de la plausibilisation.
- Les volumes : des indicateurs en volume sont disponibles pour les domaines suivants :
  - Le transport ferroviaire (passagers et marchandises) ;
  - le transport aérien (passagers et marchandises);
  - le captage et la distribution d'eau ;
  - le raffinage de produits pétroliers ;
  - la production métallurgique ;
  - l'industrie du papier ;
  - la production et la distribution d'électricité ;
  - la vente de voitures neuves.
- L'emploi : l'évolution des équivalents plein temps est prise en considération, en particulier pour les divisions économiques intensives en main d'œuvre.
- Les exportations : pour les divisions dont une part importante de la production est exportée, les exportations représentent un indicateur de référence.
- Les agrégats de l'approche dépense : on recherche un équilibre entre les agrégats de l'approche dépense qui sont corrélés avec ceux de l'approche production. L'évolution des investissements dans la construction par exemple est un bon indicateur de l'évolution de la production de la division économique « construction ».

En dehors de ces indicateurs complémentaires, d'autres informations sont prises en compte comme les rapports de gestion des entreprises ayant un poids important dans leur division, les rapports d'associations faitières ou encore les publications économiques de certaines instituts.

Sur la base de ces différentes informations, des ajustements peuvent être apportés aux variables provenant de la *Statistique sur la valeur ajoutée* afin de remédier à des incohérences ou à des données peu plausibles.

### **Traitement particulier des sièges sociaux**

Les recommandations internationales<sup>7</sup> préconisent de traiter différemment la production des sièges sociaux (NACE 70.1). Celle-ci doit reposer sur la somme des coûts. La production consiste en la somme de la rémunération des salariés et de la consommation intermédiaire. Aucune estimation n'est faite concernant la consommation de capital fixe. La rémunération des salariés provient de la statistique des caisses AVS. La consommation intermédiaire des sièges sociaux provient de la *Statistique de la valeur ajoutée*<sup>8</sup>. Cette donnée brute est ajustée en fonction de la plausibilisation qui est effectuée sur la consommation intermédiaire de la division 70. La production de la division 70 s'obtient en additionnant la production du groupe NACE 70.1 et la production du groupe NACE 70.2, qui est calculé selon le modèle standard.

---

<sup>5</sup> Rudi Peters, Jean-Pierre et Beat Hulliger [2001], *Statistique de la valeur ajoutée 1997-1998. Procédure d'extrapolation des données*, Neuchâtel, Office fédéral de la statistique.

<sup>6</sup> Cette évolution de prix annuelle correspond à un déflateur.

<sup>7</sup> ONU et Banque centrale européenne [2014], *Financial Production, Flows and Stocks in the System of National Accounts*, New York, ONU.

<sup>8</sup> La *Statistique de la valeur ajoutée* fournit également des variables au niveau NACE 3<sup>e</sup> digit.

### Consommation intermédiaire hors SIFIM

L'estimation de la consommation intermédiaire hors *services d'intermédiation financière indirectement mesurés* (SIFIM)<sup>9</sup> repose initialement sur différentes positions relevées dans le cadre de la *Statistique sur la valeur ajoutée*. La consommation intermédiaire repose sur les positions comptables suivantes :

Charges de matériel	Charges nettes de matières premières + Charges nettes pour prestations de tiers - Variation des stocks de matières premières + Matériaux pour travaux effectués pour propre usage + Droits d'utilisation des installations
Diverses consommations intermédiaires	+ Charges de personnel temporaire + Autres charges de personnel + Loyers pour locaux de tiers, location et leasing + Fermages + Charges de licences et brevets + 0.34 x primes d'assurances + Charges d'entretien et de réparation + Autres charges d'exploitation
	<b>= Consommation intermédiaire hors SIFIM</b>

Les primes d'assurance ne sont que partiellement prises en compte pour des raisons conceptuelles. En effet, seule une partie de la prime d'assurance (dommage) versée constitue une consommation de service d'assurance et, par conséquent, un élément de consommation intermédiaire. Le solde ou prime nette correspond à une simple redistribution entre payeurs de primes et victimes de dommages.

Similairement à la production, la consommation intermédiaire résulte d'une procédure d'extrapolation sur la base d'un échantillon. Elle peut ainsi subir des ajustements afin de remédier à des incohérences.

Pour obtenir la consommation intermédiaire totale, il faut encore ajouter les SIFIM à la consommation intermédiaire hors SIFIM. Le montant des SIFIM provient des estimations relatives au secteur S.122 (voir chapitre 2.2.2). Le montant des SIFIM ainsi calculé est ajouté à la consommation intermédiaire de chaque division économique.

#### 2.1.2 Divisions économiques non couvertes par la *Statistique de la valeur ajoutée*

Les divisions économiques ci-dessous requièrent des sources différentes que la *Statistique de la valeur ajoutée*.

NOGA		Sources
01	Culture et production animale, chasse et services annexes	Comptes économiques du secteur primaire
02	Sylviculture et exploitation forestière	Comptes économiques du secteur primaire
03	Pêche et aquaculture	Comptes économiques du secteur primaire
86	Activités pour la santé humaine	- Statistiques des hôpitaux - Coûts et financement du système de santé - Statistique de l'aide et des soins à domicile (SPITEX) - Statistiques des résultats comptables des entreprises des arts et métiers

<sup>9</sup> Pour des précisions sur les SIFIM, voir chapitre 2.2.2.

97	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	Dépense de consommation finale des ménages (voir chapitre 3.1.1.)
98	Activités des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre	Dépense de consommation finale des ménages (voir chapitre 3.1.1.)

## 01 Culture et production animale, chasse et services annexes

## 02 Sylviculture et exploitation forestière

## 03 Pêche et aquaculture

La production et la consommation intermédiaire des divisions 01-03 sont déterminées dans le cadre des *Comptes économiques du secteur primaire*<sup>10</sup> et reprise sans modification.

## 86 Activités pour la santé humaine

L'intégralité de cette division n'est pas couverte par la *Statistique sur la valeur ajoutée*.

### Production

#### a) Hôpitaux pour soins généraux et spécialisés

La valeur de production est estimée sur la base des données de la *Statistique des hôpitaux*. Elle se compose des éléments suivants :

- Produits de prestations médicales, infirmières et thérapeutiques ;
- Prestations unitaires médicales ;
- Autres prestations unitaires hospitalières ;
- Autres produits des prestations aux patients.

La valeur de production estimée pour les médecins, les dentistes, les physiothérapeutes, les psychothérapies, les analyses médicales et les autres activités paramédicales repose sur les données de la *Statistique sur les coûts du système de santé*. La valeur de production correspond ici aux chiffres d'affaires des différents prestataires de soins médicaux.

#### b) Activités des médecins généralistes et spécialistes

Dans un premier temps, la valeur de production d'un médecin est estimée à l'aide de son chiffre d'affaires moyen, après déduction des indemnités pour incapacité de gain. Ensuite, la valeur de production pour l'ensemble des médecins s'obtient en multipliant ce chiffre d'affaires moyen par le nombre de médecins en pratique privée, augmenté de 3% pour tenir compte des praticiens non membres de la Fédération suisse des médecins (FMH). La cohérence de cette méthode est annuellement contrôlée avec les coûts dans l'assurance-maladie de base (LAMal) et l'indice des prix à la consommation. Aux prestations purement médicales est ajoutée une marge commerciale pour tenir compte de la vente de médicaments dans les cabinets de médecins.

#### c) Pratique dentaire

Dans un premier temps, la valeur de production d'un dentiste est estimée à l'aide de son chiffre d'affaires moyen. Ensuite, la valeur de production pour l'ensemble des dentistes s'obtient en multipliant ce chiffre d'affaires moyen par le nombre de dentistes.

#### d) Psychothérapie, psychologie, physiothérapie, autres activités paramédicales, laboratoires médicaux, radiologie, transports et secours

Dans un premier temps, la valeur de production de chacun de ces fournisseurs de soins de santé est estimée sur la base du chiffre d'affaires disponible dans le *Recensement des entreprises 1995*. En l'absence d'indicateurs plus pertinents, l'extrapolation pour les années ultérieures s'opère au moyen de chiffres de l'assurance-maladie, sous-réserve de tests de cohérence négatifs.

<sup>10</sup> « Les comptes économiques du secteur primaire: méthodes - une introduction à la théorie et à la pratique », Franz Murbach et al., OFS, Neuchâtel 2008, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/00/07/blank/02.Document.110456.pdf>

e) Infirmières et soins à domicile

La valeur de production provient de la *Statistique de l'aide et des soins à domicile* (Spitex). Elle se compose des éléments suivants :

- Recette des prestations de base d'aide et de soins à domicile (prestations de soins, aide à domicile et repas) ;
- Recettes des autres prestations (services sociaux, consultations parentales, les services thérapeutiques et les transports) ;
- Autres recettes (cotisations des membres, dons, autre recettes).

**Consommation intermédiaire hors SIFIM**

La *Statistique sur les coûts du système de santé* ne fournit aucune information concernant la consommation intermédiaire des fournisseurs de soins de santé. C'est pourquoi, d'autres sources sont utilisées.

a) Hôpitaux pour soins généraux et spécialisés

La consommation intermédiaire est estimée sur la base des données de la *Statistique des hôpitaux*. Elle se compose des éléments suivants :

- Matériel médical
- Charges de produits alimentaires
- Charges de ménage
- Entretien et réparations
- Charges d'énergie et d'eau
- Charges financières
- Charges de l'administration et de l'informatique
- Autres charges liées aux patients
- Autres charges non liées aux patients

b) Activités des médecins généralistes et spécialistes, physiothérapie

La structure de la consommation intermédiaire repose sur une exploitation de la *Statistique des résultats comptables des entreprises des arts et métiers*. Dans un premier temps, on calcule la consommation intermédiaire des entreprises ayant répondu à cette enquête. Elle consiste en la somme des éléments suivants :

- Charges de matières, de marchandises et de services
- Charges de locaux
- Entretien, réparations, remplacements
- Charges de véhicules et de transport
- Assurances-choses, droits, taxes, autorisations et patentes
- Charges d'énergie et évacuation des déchets
- Charges d'administration et d'informatique
- Charges de publicité
- Autres charges d'exploitation

La consommation intermédiaire des entreprises enquêtées est rapporté à leur chiffre d'affaires afin d'obtenir un ratio. Ce ratio est ensuite appliqué à la valeur de production totale des médecins et des physiothérapeutes afin d'obtenir leur consommation intermédiaire.

c) Pratique dentaire

La consommation intermédiaire moyenne d'un cabinet dentaire provient de la Sociétés suisses des médecins-dentistes SSO. Elle comprend les éléments suivants :

- Matériel (dont prothèses dentaires)
- Locations et charges d'immeubles
- Charges financières
- Assurances

- Autres charges (administration, formation, entretien, réparation, véhicule)

Le ratio *consommation intermédiaire / chiffre d'affaires* est ensuite appliqué à la valeur de production des dentistes pour obtenir leur consommation intermédiaire.

d) Psychothérapie et psychologie, autres activités paramédicales, laboratoires médicaux

La consommation intermédiaire est obtenue en appliquant un ratio à la valeur de production. Ce ratio a été défini sur la base de différentes sources.

e) Infirmières et soins à domicile

La consommation intermédiaire provient des données de l'Association suisse de service d'aide et de soins à domicile (Spitex). Elle comprend les frais liés au fonctionnement et à l'exercice de l'activité :

- Loyers
- Frais de véhicules
- Matériel
- Frais administratifs

En additionnant toutes les consommations intermédiaires des différents fournisseurs de soins médicaux, on obtient la consommation intermédiaire hors SIFIM de la division économique 86.

### **97 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique**

La valeur de production de la division 97 est identique à la dépense de consommation finale des ménages estimée pour la sous-fonction 5.6.2. (voir chapitre 3.1.1.). Par convention, la valeur de production et la valeur ajoutée sont également supposées identiques et aucune consommation intermédiaire n'est estimée.

### **98 Activités des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre**

La division 98 se compose des services de locations fournis par les ménages en tant que propriétaires de logements ainsi que la valeur de location imputée aux ménages habitant leur propre logement. Ces loyers fictifs apparaissent dans la dépense de consommation finale, sous-fonction 4.2. (voir chapitre 3.1.1.).

#### ***Production***

Une estimation reposant sur les données du *Recensement de la population 2000* sert de base aux calculs. En effet, des données détaillées sont disponibles sur le nombre de logements détenus par les ménages et les loyers payés selon le nombre de pièces. La combinaison de ces deux éléments permet une estimation de la valeur de production générée par les ménages en tant que propriétaires de logements. Pour les années ultérieures, chaque composante de ces calculs est extrapolée sur la base d'indicateurs spécifiques :

- Nombre de logements, par nombre de pièces : indicateur basé sur la *Statistique de la construction et des logements* (combinaison de données sur les constructions, démolitions, transformations et logements vacants) ;
- Loyer par nombre de pièces : code IPC « loyer ».

#### ***Consommation intermédiaire hors SIFIM***

La consommation intermédiaire est déterminée en appliquant un ratio à la valeur de production estimée, basé sur les données des rapports de gestion de la caisse nationale d'accidents (SUVA).

### **2.1.3 Adaptations finales**

A ce stade, les estimations pour les secteurs S.11 et S.14 sont encore incomplètes. Elles doivent encore comprendre du côté production, les activités de R&D ainsi que les subventions sur les produits (D.31), et du côté consommation intermédiaire, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) et la consommation intermédiaire relative aux activités de R&D.

### a) Production de recherche et développement (R&D)

Depuis l'implémentation du SEC 2010, les actifs produits, c'est-à-dire les biens matériels ou immatériels utilisés de façon répétée et continue dans des processus de production pendant plus d'un an, voient leur périmètre élargi pour inclure les actifs immatériels issus des activités de recherche et développement (R&D)<sup>11</sup>. Ceci a pour conséquence que les travaux de R&D pour compte propre doivent être comptabilisés comme une production et ainsi additionnée à la valeur de production calculé précédemment (voir ci-dessus). L'enquête sur la *Recherche et développement dans les entreprises privées* fournit des données sur les dépenses de R&D dans ces entreprises.

Les « dépenses intérieures brutes de R&D » (DIRD) constituent l'élément de départ de la capitalisation de la R&D. Cet agrégat est composé de trois éléments :

- Les dépenses en personnel englobent les salaires, les traitements annuels, les frais connexes de personnel de R-D et les avantages divers tels que les primes, les indemnités de congés payés, les cotisations aux caisses de retraite, ainsi que les autres versements de sécurité sociale (montants bruts).
- Les autres dépenses courantes recouvrent, à l'exclusion des amortissements, l'ensemble des frais encourus pour l'achat de matériaux, fournitures, équipements divers qui ne font pas partie des dépenses en capital (immeubles, installations et équipements de R-D), les loyers, le leasing, etc.
- Les dépenses en capital concernent les dépenses occasionnées par l'acquisition de terrains, de bâtiments, d'équipements lourds et de gros matériel utilisés pour les travaux de R-D. Les investissements recouvrent également l'achat de logiciels séparément identifiables permettant l'exécution de la R-D. Si ces investissements sont également utilisés à d'autres fins, on procédera à l'estimation de la part d'utilisation revenant à la R-D.

Pour obtenir la valeur de production de R&D, il est nécessaire d'ajuster les DIRD par les biais des opérations comptables suivantes :

Dépenses intérieures brutes de R&D
- Acquisition de R-D destinée à être utilisée comme input dans la production de R-D
- Dépenses en capital de R-D
- Consommation de capital fixe utilisé dans la production de R-D
+ Excédent d'exploitation contenu dans la production de R-D mesurée au prix de base
+ Autres taxes
- Autres subventions sur la production de R-D
= <u>Valeur de production de R&amp;D</u>

La valeur de production de R&D est estimée au niveau des divisions économiques et est ajoutée à la production plausibilisée des divisions économiques concernées.

### b) Subventions sur les produits (D.31)

La production doit être valorisée aux prix de base, c'est pourquoi il est nécessaire d'ajouter les *subventions sur les produits* (D.31) à la production des divisions économiques concernées. Ce flux est présenté au chapitre 2.6.2.

### c) SIFIM

Les SIFIM sont établis dans le cadre des estimations du secteur S.12 (hors assurances et fonds de pension) (voir chapitre 2.2.2). Les SIFIM alloués aux secteurs S.11 et S.14 sont additionnés à la consommation intermédiaire des divisions économiques proportionnellement à leur valeur de production, à l'exception des SIFIM sur créances hypothécaires de S.14, qui sont directement attribués à la division 98.

<sup>11</sup> Sollberger Pierre, *Des données de la recherche et développement aux agrégats de la comptabilité nationale*, OFS, 2013.

#### **d) Consommation intermédiaire de R&D**

Si les travaux de R&D doivent être enregistrés en production, la R&D achetée par les entreprises spécialisées dans la réalisation et la vente de R&D au service de tiers (dépenses extra-muros des entreprises de la branche « Recherche et développement) doit être enregistrée en consommation intermédiaire. La R-D sous-traitée est ainsi additionnée à la consommation intermédiaire des divisions économiques concernées.

#### **Estimations aux prix de l'année précédente**

##### ***Production***

Deux types de méthodes sont utilisés pour estimer la production des unités des secteurs S.11 et S.14 aux prix de l'année précédente :

- a) Déflation : les valeurs aux prix courants sont divisées par un « déflateur » (autrement dit « déflatées »), qui consiste en un indice représentant la variation pure des prix entre l'année t et t+1.
- b) Extrapolation par le volume : les valeurs aux prix de l'année précédente sont obtenues en appliquant un indice en volume aux valeurs aux prix courants de l'année t-1.

Ci-après sont présentées les méthodes de mesure des volumes pour chaque division des secteurs S.11-S.14.

#### **1-3 Secteur primaire**

Les valeurs au prix de l'année précédente sont reprises des « comptes économiques du secteur primaire ».

#### **8 Autres industries extractives**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 8

#### **10 Industries alimentaires**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 10

#### **11 Fabrication de boissons**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 11

#### **12 Fabrication de produits à base de tabac**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 12

#### **13 Fabrication de textiles**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 13

#### **14 Industrie de l'habillement**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 14

#### **15 Industrie du cuir et de la chaussure**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 15

#### **16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 16

## **17 Industrie du papier et du carton**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 17

## **18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 18

## **19 Cokéfaction et raffinage**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 19

## **20 Industrie chimique**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 20

## **21 Industrie pharmaceutique**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 21

## **22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 22

## **23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 23

## **24 Métallurgie**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 24

## **25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 25

## **26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 26

## **27 Fabrication d'équipements électriques**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 27

## **28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 28

## **29 Industrie automobile**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 29

## **30 Fabrication d'autres matériels de transport**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 29

## **31 Fabrication de meubles**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 31

### **32 Autres industries manufacturières**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 32

### **33 Réparation et installation de machines et d'équipements**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 33

### **35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : 35

### **36 Captage, traitement et distribution d'eau**

Méthode : extrapolation par un indice en volume

Indice : Evolution annuelle du captage de l'eau potable en millions de m<sup>3</sup>. Ces données proviennent de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE) à partir des données de 281 centres qui alimentent 55% de la population.

### **37 Collecte et traitement des eaux usées**

Méthode : extrapolation par un indice en volume

Indice : Evolution annuelle du captage de l'eau potable en millions de m<sup>3</sup>. Ces données proviennent de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE) à partir des données de 281 centres qui alimentent 55% de la population.

### **38 Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération**

Méthode : Déflation

Indice : indice implicite résultant de la pondération de différents indices de prix. Dans un premier temps, l'indice le plus approprié est recherché pour chaque groupe NOGA (3<sup>e</sup> niveau). Les indices sont ensuite pondérés par les EPT des classes y relatives.

<b>NOGA</b>	<b>Intitulés</b>	<b>Indice</b>	<b>Code</b>
38.1	Collecte des déchets	IPP	Total
38.2	Traitement des déchets	IPP	Total
38.3	Récupération	IPP	Récupération des déchets

### **39 Dépollution et autres services de gestion des déchets**

Méthode : Déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Code produits : « total »

### **41 Construction de bâtiments**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix de la construction, code produits : bâtiments

### **42 Génie civil**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix de la construction, code produits : génie civil

### **43 Travaux de construction spécialisés**

Méthode : déflation

Indice : indice implicite résultant de la pondération de différentes positions de l'indice des prix à la construction. L'indice de prix le plus approprié pour chaque genre NOGA (6<sup>e</sup> niveau) est recherché, puis pondéré par les EPT des classes y relatives.

### **45 Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles**

Méthode : déflation

Indice : indice implicite résultant de la pondération de différentes positions de l'IPC. L'indice de prix le plus approprié pour chaque groupe NOGA (3<sup>e</sup> niveau) est recherché, puis pondéré par les EPT des genres NOGA y relatifs.

NOGA	Intitulés	IPC	Code
451	Commerce de véhicules automobiles	7002	Achat: voitures, motocycles, bicyclettes
452	Entretien et réparation de véhicules automobiles	7113	Services et travaux de réparations
453	Commerce d'équipements automobiles	7082	Pièces de rechange et accessoires
454	Commerce et réparation de motocycles	7062	Motocycles

#### 46 Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles

La mesure du volume de la production cette branche se compose de deux éléments :

- Commerce de transit : cette composante est reprise des calculs effectués pour les exportations de biens (voir chapitre 3.4.1).
- Production hors commerce de transit : dans un premier temps la valeur du commerce de transit à prix courants est soustraite de la production de la division 46. Le solde est ensuite déflaté par un indice implicite résultant de la pondération des indices suivants :
  - IPP « biens intermédiaires (matières premières et produits semi-finis) » ;
  - IPC « marchandises » ;
  - déflateur implicite de la formation brute de capital fixe.

La pondération repose sur la part des EPT des différents types de services de commerce de gros. Les activités de commerce au 6<sup>e</sup> niveau de la NOGA sont regroupées par type de biens, c'est-à-dire les biens intermédiaires, les biens de consommation et les biens d'investissement. Les EPT de chaque activité sont ensuite alloués aux types de biens correspondants, ce qui permet de calculer des poids par type de biens.

#### 47 Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles

Méthode : déflation

Indice : indice implicite résultant de la pondération de différentes positions de l'IPC. Dans un premier temps, l'IPC le plus approprié est recherché pour chaque classe NOGA (6<sup>e</sup> niveau). Pour certaines positions, plusieurs IPC sont pris en compte. Les activités pour lesquelles aucun IPC approprié n'est trouvé ne reçoivent aucun poids. Les IPC attribués aux classes NOGA sont ensuite pondérés par les EPT des classes y relatives.

#### 49 Transports terrestres et transport par conduites

Méthode : déflation

Indice : indice implicite résultant de la pondération de différents indices de prix.

Dans un premier temps, l'indice de prix le plus approprié est attribué à chaque genre NOGA (6<sup>e</sup> niveau). Les IPC attribués aux classes NOGA sont ensuite pondérés par les EPT des genres y relatifs. Les genres pour lesquels aucun indice approprié n'est trouvé (494200 et 495000) ne reçoivent aucun poids.

NOGA	Intitulés	Indice	Code	
491000	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	IPC	7210	Transports publics: service direct
492000	Transports ferroviaires de fret	IPP		Transports ferroviaires
493100	Transports urbains ou suburbains de voyageurs	IPC	7220	Transports publics: unions tarifaires
493200	Transports de voyageurs par taxis	IPC	7320	Taxi
493901	Transports terrestres non réguliers de voyageurs	IPC	7210	Transports publics: service direct
493902	Transports réguliers régionaux et interurbains de voyageurs	IPC	7220	Transports publics: unions tarifaires
493903	Funiculaires, téléphériques et remontées-pentes	IPC	9420	Chemins de fer de montagne, remontées mécaniques
494100	Transports routiers de fret	IPP		Transports routiers
494200	Services de déménagement	-		
495000	Transports par conduites	-		

## **50 Transports par eau**

Méthode : déflation

Indice : indice des salaires nominaux, code « transports et entreposage » (49-52)

## **51 Transports aériens**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la consommation (IPC), code 7300 (transports aériens)

## **52 Entreposage et services auxiliaires des transports**

Méthode : déflation

Indice : indice implicite obtenu par la pondération des indices utilisés comme déflateur de la production des branches 49, 50 et 51.

## **53 Activités de poste et de courrier**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la consommation (IPC), code 8001 (services postaux)

## **55 Hébergement**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la consommation (IPC), code 11170 (hébergement)

## **56 Restauration**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la consommation (IPC), code 11001 (restauration)

## **58 Édition**

Méthode : déflation

Indice : indice implicite résultant de la pondération de différents indices de prix. Dans un premier temps, l'indice le plus approprié est recherché pour chaque genre NOGA (6<sup>e</sup> niveau). Les indices sont ensuite pondérés par les EPT des genres y relatifs. Les genres pour lesquels aucun indice approprié n'est trouvé (581200, 582100 et 582900) ne reçoivent aucun poids.

<b>NOGA</b>	<b>Indice</b>	<b>Code</b>
581100	IPC	Livres et brochures
581200	-	-
581300	IPC	Quotidiens et périodiques
581400	IPC	Quotidiens et périodiques
581900	IPC	Autres imprimés
582100	-	
582900	-	

## **59 Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision; enregistrement sonore et édition musicale**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 58-61 (Édition, audiovisuel et diffusion, télécommunications)

## **60 Programmation et diffusion**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 58-61 (Édition, audiovisuel et diffusion, télécommunications)

## **61 Télécommunications**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la consommation (IPC), code 8014 (Services de télécommunication)<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> A partir de 2013, Indice des prix à la production (IPP), services de télécommunication.

## **62 Programmation et diffusion**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 62-63 (Activités informatiques et services d'information)

## **63 Services d'information**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 62-63 (Activités informatiques et services d'information)

## **68 Activités immobilières**

Méthode : déflation

Indice : indice implicite résultant de la pondération de différents indices de prix. Dans un premier temps, l'indice le plus approprié est recherché pour chaque genre NOGA (6<sup>e</sup> niveau). Les indices sont ensuite pondérés par les EPT des genres y relatifs.

<b>NOGA</b>	<b>Indice</b>	<b>Code</b>
681000	Prix de l'immobilier (BNS)	indice pondéré par type de bien
682001	IPC	loyer
682002	IPC	loyer
683100	Prix de l'immobilier (BNS)	indice pondéré par type de bien
683200	loyer	loyer

## **69 Activités juridiques et comptables**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 69-75 (Activités spécialisées, scientifiques et techniques)

## **70 Activités des sièges sociaux; conseil de gestion**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 69-75 (Activités spécialisées, scientifiques et techniques)

## **71 Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), position « bureaux d'architecte et d'ingénieurs »

## **72 Recherche-développement scientifique**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 69-75 (Activités spécialisées, scientifiques et techniques)

## **73 Publicité et études de marché**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 69-75 (Activités spécialisées, scientifiques et techniques)

## **74 Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 69-75 (Activités spécialisées, scientifiques et techniques)

## **75 Activités vétérinaires**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la consommation (IPC), code 9340 (Services vétérinaires)

## **77 Activités de location et location-bail**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 77-82 (Activités de services administratifs et de soutien)

## **78 Activités liées à l'emploi**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 77-82 (Activités de services administratifs et de soutien)<sup>13</sup>

---

<sup>13</sup> A partir de 2013, Indice des prix à la production (IPP), travail temporaire.

## 79 Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 77-82 (Activités de services administratifs et de soutien)

## 80 Enquêtes et sécurité

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la production (IPP), Surveillance et sécurité

## 81 Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

Méthode : déflation

Indice : indice implicite résultant de la pondération de différents IPP. Dans un premier temps, l'indice le plus approprié est recherché pour chaque genre NOGA (6<sup>e</sup> niveau). Les indices sont ensuite pondérés par les EPT des genres y relatifs. Le genre pour lequel aucun indice approprié n'est trouvé (812201) ne reçoit aucun poids.

NOGA		Code
811000	Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	Nettoyage de bâtiments
812100	Nettoyage courant des bâtiments	Nettoyage de bâtiments
812201	Ramonage	-
812202	Autres activités de nettoyage des bâtiments	Nettoyage de bâtiments
812900	Autres activités de nettoyage	Nettoyage de bâtiments
813000	Services d'aménagement paysager	Jardins

## 82 Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 77-82 (Activités de services administratifs et de soutien)

## 85 Enseignement

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la consommation (IPC), code 10 (enseignement)

## 86 Activités pour la santé humaine

Méthode : déflation

Indice : indice implicite résultant de la pondération de différents IPC. Dans un premier temps, l'indice le plus approprié est recherché pour chaque genre NOGA (6<sup>e</sup> niveau). Les indices sont ensuite pondérés par les EPT des genres y relatifs. Les genres pour lesquels aucun indice approprié n'est trouvé (869001, 869004, 869005, 869007) ne reçoivent aucun poids.

NOGA	Intitulés	IPC	
861001	Hôpitaux pour soins généraux	6059	Services hospitaliers
861002	Hôpitaux spécialisés	6059	Services hospitaliers
862100	Activité des médecins généralistes	6031	Prestations médicales
862200	Activité des médecins spécialistes	6031	Prestations médicales
862300	Pratique dentaire	6036	Services dentaires
869001	Psychothérapie et psychologie	-	
869002	Physiothérapie	6051	Autres prestations sanitaires
869003	Activités des infirmières, soins à domicile	6051	Autres prestations sanitaires
869004	Activités des sages-femmes	-	
869005	Autres activités paramédicales	-	
869006	Laboratoires médicaux	6051	Autres prestations sanitaires
869007	Autres activités pour la santé humaine n.c.a.	-	

## 87 Hébergement médico-social et social

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la consommation (IPC), code 6059 (services hospitaliers)

## 88 Action sociale sans hébergement

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la consommation (IPC), code 12190 (institutions spéciales)

#### **90 Activités créatives, artistiques et de spectacle**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la consommation (IPC), code 9450 (théâtres et concerts)

#### **91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 9450 (Arts, spectacles et activités récréatives, autres activités de services)

#### **92 Organisation de jeux de hasard et d'argent**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 9450 (Arts, spectacles et activités récréatives, autres activités de services)

#### **93 Activités sportives, récréatives et de loisirs**

Méthode : déflation

Indice : indice implicite résultant de la pondération des IPC 9352 « Manifestations sportives » et 9400 « Activités sportives et de loisirs », pondérés par leurs poids dans l'IPC.

#### **94 Activités des organisations associatives**

Méthode : déflation

Indice : indice suisse des salaires, code 9450 (Arts, spectacles et activités récréatives, autres activités de services)

#### **95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la consommation (IPC), code 9120 (Réparations et installations)

#### **96 Autres services personnels**

Méthode : déflation

Indice : indice implicite résultant de la pondération de différents IPP. Dans un premier temps, l'indice le plus approprié est recherché pour chaque classe NOGA (4<sup>e</sup> niveau). Les indices sont ensuite pondérés par les EPT des classes y relatives. Les classes pour lesquelles aucun indice approprié n'est trouvé (9603, 9604, 9609) ne reçoivent aucun poids.

<b>NOGA</b>	<b>Intitulés</b>	<b>Code</b>	
9601	Blanchisserie - teinturerie	3198	Entretien des textiles
9602	Coiffure et soins de beauté	12003	Services des coiffeurs et instituts de beauté
9603	Services funéraires	-	
9604	Entretien corporel	-	
9609	Autres services personnels n.c.a.	-	

#### **97 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la consommation (IPC), code 5220 (Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation)

#### **98 Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre**

Méthode : déflation

Indice : indice des prix à la consommation (IPC), code 4001 (Loyers)

#### **Subventions sur les produits (D.31)**

Les subventions sur les produits sont déflatées par les déflateurs de la production des divisions bénéficiaires.

### **Production de R&D**

La production de R&D reposant sur la somme des coûts, la mesure du volume consiste à déflater les coûts et d'agrèger ensuite les coûts ainsi déflatés.

Le tableau ci-dessous présente les indices utilisés par type de coût.

<b>Types de coûts</b>	<b>Indice</b>	<b>Code</b>
Dépenses de personnel	ISS	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
Dépenses courantes	IPC	loyer (30%)
	IPC	énergie (20%)
	IPP	offre total marché intérieur (50%)
Extra-muros branche 72	ISS	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
CCF et retour du capital	Déflateur implicite du flux P.51c	

### **Consommation intermédiaire**

La mesure en volume de la consommation intermédiaire des secteurs S.11 et S.14 consiste dans un premier temps à déflater la consommation intermédiaire plausible par division économique puis à ajouter les SIFIM en volume et la consommation intermédiaire de R&D en volume.

La matrice des consommations intermédiaires disponible dans le tableau entrées-sorties permet de calculer une structure des consommations intermédiaires pour chaque division économique. La consommation intermédiaire de chaque division est ventilée à l'aide de cette structure. Les consommations intermédiaires ainsi obtenues sont déflatées par le déflateur de la production, qui est utilisée en consommation intermédiaire.

Cette méthode peut être formalisée ainsi :

$D1$  = déflateur de la CI totale de la branche 1

$C1$  = consommation intermédiaire (CI) nominale totale de la branche 1

$a1_i$  = part de la CI de la branche  $i$  dans la CI de la branche 1

$b_i$  = déflateur de la production de la branche  $i$

$$D1 = \frac{C1}{\sum_{i=1}^{76} \frac{C1 a1_i}{b_i}} 100$$

$X1$  n'a aucun impact sur  $D1$ , on peut le remplacer par 1. On peut ainsi écrire :

$$D1 = \frac{1}{\sum_{i=1}^{76} \frac{a1_i}{b_i}}$$

### **SIFIM**

Les SIFIM en volume sont établis dans le cadre des estimations du secteur S.12 (hors assurances et fonds de pension) (voir chapitre 2.2.2). De façon similaire aux estimations aux prix courants, les SIFIM en volume alloués aux secteurs S.11 et S.14 sont additionnés à la consommation intermédiaire des divisions économiques proportionnellement à leur valeur de production, à l'exception des SIFIM sur créances hypothécaires de S.14, qui sont directement attribués à la division 98.

### **Consommation intermédiaire de R&D**

La consommation intermédiaire de R&D aux prix courants est déflatée par le déflateur implicite de la production pour compte propre de R&D.

## 2.2 Sociétés financières hors sociétés d'assurance et fonds pension

Selon le SEC 2010, les sociétés financières hors sociétés d'assurance et fonds de pension comprend les sept sous-secteurs suivants :

1. Banque centrale (S.121);
2. Institutions de dépôt, à l'exclusion de la banque centrale (S.122);
3. Fonds d'investissement monétaires (S.123);
4. Fonds d'investissement non monétaires (S.124);
5. Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension (S.125);
6. Auxiliaires financiers (S.126);
7. Institutions financières captives et prêteurs non institutionnels (S.127);

Dans les comptes nationaux suisses, ces sociétés financières sont regroupées en trois groupes :

- Banque nationale suisse (S.121)
- Autres institutions financières monétaires (S.122)
- Autres sociétés financières, auxiliaires financiers (S.123 à S.127)

L'intégralité de ce secteur correspond à la division économique 64 publiée, les activités auxiliaires de services financiers (NOGA 661), hors assurance et fonds de pension, ainsi que la gestion de fonds (NOGA 663) y étant intégrées.

Le calcul des différents éléments de la valeur ajoutée s'effectuant au niveau des sous-secteurs de S.121/2, ceux-ci sont décrits séparément dans la suite du chapitre. Leurs importances relatives sont reflétées dans le tableau ci-dessous (année 2011, en millions).

Sous-secteurs	Production	Consommation intermédiaire	Valeur ajoutée	Part de la VAB
S.121	375	197	178	0%
S.122	48'068 <sup>a</sup>	18'419	29'649	86%
S.123 à S.127	10'208	5'392 <sup>b</sup>	4'816	14%
<b>Total</b>	<b>58'651</b>	<b>24'008</b>	<b>34'643</b>	<b>100%</b>

<sup>a</sup> Y compris correction de la valeur ajoutée pour les succursales à l'étranger.

<sup>b</sup> Y compris SIFIM consommés.

### 2.2.1 Banque nationale suisse (S.121)

#### Sources des données

Nom	Producteur
Statistiques bancaires annuelles (« Les banques suisses »)	Banque nationale suisse (BNS), Zurich
Rapports de gestion	BNS, Zurich
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

#### Estimation aux prix courants

##### Production

En raison de sa nature particulière, la valeur de production totale de la Banque nationale suisse (BNS) est estimée par la somme des coûts, puis distinguée en production marchande et autre production non marchande. La production marchande correspond au montant des commissions perçues par la BNS alors que l'autre production non marchande est obtenue par solde.

Le tableau ci-dessous présente la production de la BNS par postes comptables (2011, en millions).

Poste comptable	Flux SEC 2010	En millions	Parts
Charges de commissions <sup>a</sup>	P.2	32	9%
+ Autres charges d'exploitation <sup>a</sup>	P.2	165	44%
+ Charges de personnel	D.1	129	35%
+ Amortissements sur l'actif immobilisé (ajustés)	P.51c	49	13%
<b>= Production totale</b>	<b>P.1</b>	<b>375</b>	<b>100%</b>
- Produits des commissions		14	4%
= Autre production non marchande	P.132	361	96%

<sup>a</sup> Y compris celles du fonds de stabilisation SNB StabFund.

La société SNB StabFund<sup>14</sup> n'étant pas considérée comme une unité à part, elle est consolidée au sein de la BNS de 2008 à 2012. Certains postes de charge de la statistique bancaire doivent ainsi être augmentés des montants versés par SNB Stabfund. La consommation de capital fixe est estimée globalement pour le sous-secteur S.121/122 (voir chapitre 2.7.2) puis ventilée entre les différents types de banque relevées par la statistique bancaire sur la base du poste comptable «amortissements sur l'actif immobilisé ». Le cas échéant, celui-ci peut être corrigé sur la base de données individuelles issues de rapports de gestion.

### **Consommation intermédiaire**

La consommation intermédiaire correspond à la somme des charges de commissions et des autres charges d'exploitation (voir production).

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

#### **Production**

Chaque composante est déflatée par les indices suivants :

- Charges de commissions : indice suisse des salaires, division NOGA 64 ;
- Autres charges d'exploitation : déflateur des autres charges d'exploitation pour S.122 (voir chapitre 2.2.2) ;
- Charges de personnel : indice suisse des salaires, division NOGA 64 ;
- Amortissements : voir chapitre 2.7.2) ;
- Production marchande : indice suisse des salaires, division NOGA 64.

#### **Consommation intermédiaire**

Chaque composante est déflatée par les indices suivants :

- Charges de commissions : indice suisse des salaires, division NOGA 64 ;
- Autres charges d'exploitation : déflateur des autres charges d'exploitation pour S.122 (voir chapitre 2.2.2).

## **2.2.2 Autres institutions financières monétaires (S.122)**

Le sous-secteur S.122 regroupe la majorité des unités soumises à la loi sur les banques et les caisses d'épargne. Selon la classification des statistiques bancaires établies par la BNS, les catégories suivantes sont concernées :

<sup>14</sup> Société en commandite de placement collectif mise en place lors du sauvetage d'UBS en 2008 afin de racheter certains actifs à risque. UBS a racheté Stabfund en 2013 à la BNS.

Type d'établissement	NOGA
Etablissements à statut particulier	641901
Banques cantonales	641902
Grandes banques	641903
Banques régionales et caisses d'épargne	641904
Banques Raiffeisen	641905
Banques commerciales	641906
Banques boursières	641907
Banques en mains étrangères	641908
Succursales de banques étrangères	641909
Autres établissements	641911
Banques de prêts personnels	649201

### Sources des données

Nom	Producteur
Statistiques bancaires annuelles (« Les banques suisses »)	BNS, Zurich
Bulletin mensuel de statistiques bancaires	BNS, Zurich
Bulletin mensuel de statistiques économiques	BNS, Zurich
Enquêtes trimestrielles sur les opérations d'intérêts, de commissions et de négoce passées par les comptoirs en Suisse avec des clients et des banques à l'étranger	BNS, Zurich
Enquête « Prix et salaires »	UBS, Zurich
Rapports de gestion	Diverses banques
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

### Estimation aux prix courants

#### Production

Trois types de production peuvent être distingués pour les unités de S.122 : les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM), les résultats de négoce avec des contreparties étrangères<sup>15</sup> et les autres prestations de services (production hors SIFIM).

Composantes	2011, en millions	Parts
SIFIM	21'106	42%
Résultats de négoce	1'185	2%
Production hors SIFIM	28'431	56%
<b>Total</b>	<b>50'722</b>	<b>100%</b>

#### a) SIFIM<sup>16</sup>

Les SIFIM désignent les services fournis par les intermédiaires financiers qui ne sont pas facturés à la clientèle. Pour ces services, les intermédiaires financiers se rémunèrent en prenant une marge de taux d'intérêt sur les dépôts de leurs clients et sur les crédits qu'ils leur accordent.

La production de SIFIM est limitée aux activités de dépôts/crédits du sous-secteur S.122. Certains établissements ne sont pas pris en compte :

<sup>15</sup> Il y a lieu d'indiquer sous cette rubrique le produit qu'une banque enregistre en qualité de courtier pour le compte de clients étrangers et qui ne fait pas l'objet d'un remboursement compris dans les commissions. Lesdites opérations de négoce englobent notamment les opérations sur titres, sur devises, sur matières premières et sur métaux précieux.

<sup>16</sup> Le concept de SIFIM a été présenté dans la publication « Services financiers : une nouvelle mesure des services indirectement mesurés », Neuchâtel, 2007, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/04/22/publ.Document.99475.pdf>.

- Etablissements à statuts particuliers ayant des activités essentiellement interbancaires ;
- Etablissements hors S.122. Les données sont manquantes pour la plupart des unités constituant le sous-secteur S.123/4, notamment celles susceptibles de produire des SIFIM (p.ex. sociétés de leasing financier).

La source exclusive des SIFIM produits et consommés par les secteurs résidents est la statistique bancaire annuelle ou mensuelle, qui permet d'obtenir directement des informations sur les montants de crédits/dépôts accordés/reçus par les banques, avec une sectorisation des contreparties concernées et une périodicité trimestrielle. Les positions des bilans bancaires concernées, qui excluent les relations interbancaires<sup>17</sup>, sont les suivantes :

Catégorie	Position comptable
Dépôts	Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements
	Autres engagements envers la clientèle
Crédits	Créances hypothécaires
	Créances sur la clientèle

Une exploitation ad hoc des données de la statistique bancaire par la BNS permet d'obtenir une estimation des taux d'intérêt trimestriels applicables à chacun des postes de bilan présentés ci-dessus. Ces données ne permettent cependant pas de refléter d'éventuelles différences de conditions entre secteurs au sein d'une même position, à l'exception d'un traitement spécifique appliqué aux créances sur la clientèle envers le secteur S.13. Lors de l'introduction de la méthode en 2007, des taux moyens n'étaient disponibles que pour les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements et les créances hypothécaires. Des hypothèses ont donc dû être faites pour la construction des taux sur les autres positions. Les montants d'intérêts sectorisés s'obtiennent finalement par la combinaison des montants prêtés/déposés sectorisés et des taux d'intérêts estimés pour chaque catégorie de dépôts/crédits.

Le commerce extérieur des SIFIM repose sur les données relevées dans le cadre de l'établissement de la balance des paiements<sup>18</sup> pour les intérêts, et celles de la statistique bancaire annuelle/mensuelle pour les montants des prêts/dépôts. Les deux sources permettent d'obtenir des données pour les mêmes rubriques que celles considérées pour les SIFIM intérieurs, des données étant également disponibles pour les relations interbancaires. Aucune donnée n'est cependant disponible sur les éventuels dépôts/crédits d'unités résidentes non-bancaires auprès de banques non-résidentes, rendant impossible une estimation d'importations de SIFIM.

Le calcul des SIFIM est effectué à un niveau désagrégé (instrument / contrepartie) sur la base des considérations suivantes :

- Taux de référence interne : moyenne entre les taux moyens observés sur les crédits et dépôts vis-à-vis de résidents (non bancaires) ;
- Taux de référence externe : moyenne entre les taux moyens observés sur les crédits et dépôts vis-à-vis de non-résidents (non bancaires) ;
- Exclusion des transactions interbancaires transfrontalières.

Le choix d'un taux de référence différent de la pratique européenne en vigueur est motivé par les résultats peu vraisemblables apparus dans certains calculs expérimentaux basés sur l'utilisation d'un taux interbancaire. Ces évolutions aberrantes incluent notamment de fréquentes réallocations entre consommation intermédiaire et consommation finale. Une explication à ces problèmes pourrait être la

<sup>17</sup> Par convention, aucun SIFIM n'est produit dans le cadre de relations interbancaires.

<sup>18</sup> Enquête trimestrielle sur les opérations d'intérêts, de commissions et de négoce passées par les comptoirs en Suisse avec des clients et des banques à l'étranger.

divergence très marquée entre les caractéristiques d'un taux de référence basé sur les transactions interbancaires et les actifs/passifs auxquels il doit être confronté. Sur le marché intérieur, les transactions interbancaires se caractérisent par des échéances excessivement courtes (majoritairement inférieures à 1 mois) alors qu'au sein des actifs considérés, les créances hypothécaires sont prépondérantes. Leur échéance moyenne est globalement longue (supérieure à 1 an) et elles reposent, de manière croissante, sur des taux fixes. L'alternative retenue a été celle représentant la solution la plus simple et transparente.

Les résultats obtenus au niveau des instruments et des secteurs permettent finalement une attribution à des flux spécifiques, résumés dans le tableau suivant (année 2011, en millions).

Instruments	Contrepartie	Flux	En millions	Parts
Dépôts	S2	Exportations	2'642	12%
	S14	Dépense de consommation finale	4'400	21%
	S11, S12, S13, S15	Consommation intermédiaire	3'373	16%
Crédits	S2	Exportations	1'480	7%
	S11, S12, S13, S14, S15	Consommation intermédiaire	9'210	44%

Les SIFIM attribués aux secteurs S.11 et S.14 sont répartis sur les divisions économiques proportionnellement à la valeur de production de chaque division, à l'exception des SIFIM sur créances hypothécaires de S.14, qui sont directement attribués à la division 98. Pour d'autres secteurs, une correspondance directe est opérée avec les divisions :

- consommation intermédiaire de S.123/7 : attribution directe à la division 64 ;
- consommation intermédiaire de S.128/9 : attribution directe à la division 65 ;
- consommation intermédiaire de S.13 : attribution directe à la division 84 ;
- consommation intermédiaire de S.15 : répartition sur les divisions de S.15.

#### b) Résultat de négoce

Ces résultats correspondent à ceux qu'enregistre une banque en qualité de courtier pour le compte de clients étrangers et qui ne fait pas l'objet d'un remboursement compris dans les commissions. Lesdites opérations de négoce englobent notamment les opérations sur titres, sur devises, sur matières premières et sur métaux précieux.

#### c) Production hors SIFIM

La valeur de production hors SIFIM correspond aux commissions encaissées par ces unités (poste « produits des commissions »). Sa part à la valeur de production totale peut fluctuer, notamment au gré des évolutions boursières et a, par exemple, atteint un maximum de 63% en 2007.

### **Consommation intermédiaire**

La consommation intermédiaire s'obtient en additionnant les variables de la statistique bancaire déjà mentionnées pour S.121 (« charges de commission », « autres charges d'exploitation »), auxquelles est ajoutée la valeur de production non marchande estimée pour S.121, qui est considérée comme entièrement consommée par S.122.

### **Correction pour les comptoirs étrangers**

L'estimation de la valeur de production et de la consommation intermédiaire repose sur des données incluant les succursales à l'étranger<sup>19</sup> des établissements relevés, notamment au sein des grandes banques. Ces succursales n'étant pas considérées dans l'univers des comptes nationaux, une correction

<sup>19</sup> Les succursales à l'étranger, bien que juridiquement non-indépendante de leur siège, sont considérées comme des unités résidentes (fictives) du pays où elles sont localisées. A l'inverse, les succursales de banques étrangères établies en Suisse sont intégrées dans les calculs du PIB.

est apportée à la valeur ajoutée estimée afin de les extraire. Sous l'hypothèse d'un excédent d'exploitation brut nul généré par les succursales à l'étranger, cette correction correspond à la rémunération des salariés versée par ces succursales. Cette valeur est estimée sur la base des éléments suivants:

- Emploi en Suisse/à l'étranger des banques concernées (statistique bancaire) ;
- Rémunération des salariés totale versée par les banques concernées (« charges de personnel », statistique bancaire) ;
- Ecart moyen entre salaires versés en Suisse et à l'étranger calculé sur la base de l'enquête *Prix et salaires* (UBS).

Une appréciation qualitative est finalement apportée à l'évolution de la valeur ajoutée corrigée, qui repose sur différents indicateurs financiers (p.ex. volume de crédits octroyés par les banques, valeurs des titres dans les dépôts de la clientèle, indices boursiers, chiffres d'affaires sur différentes places boursières, rapports de gestion de différentes banques,...).

<b>Composantes</b>	2011, en millions
Valeur de production	50'722
- Correction pour les comptoirs étrangers	2'653
= Valeur de production corrigée	48'068
- Consommation intermédiaire	18'420
<b>= Valeur ajoutée corrigée</b>	<b>29'649</b>

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

#### ***Production***

- Valeur de production hors SIFIM et résultats de négoce: déflation au moyen de la variation annuelle de l'indice suisse des salaires, division NOGA 64.
- SIFIM : calcul direct de valeurs aux prix de l'année précédente, effectué au niveau du total des crédits ou des dépôts et pour chaque sous-secteur considéré. Les valeurs nominales de l'année précédente sont extrapolées par l'évolution du montant de crédits ou de dépôts, déflaté par le déflateur implicite de la demande intérieure finale<sup>20</sup> hors SIFIM. Une correction supplémentaire est apportée aux montants de crédits/dépôts avec l'étranger et libellés en monnaies étrangère, afin d'intégrer l'impact des variations de taux de change dans leur déflation.

#### ***Consommation intermédiaire***

- Charges de commissions : déflation par la variation annuelle de l'indice suisse des salaires, division NOGA 64 ;
- Autres charges d'exploitation : déflation au moyen d'un déflateur implicite consistant en la somme pondérée de différents IPC. Dans un premier temps on calcule la structure moyenne de frais généraux observée dans les rapports de gestion de différentes banques sélectionnées de manière à couvrir la majorité des catégories bancaires. Cette structure sert ensuite de pondération pour les IPC correspondants. Les correspondances retenues entre la structure et les éléments de l'IPC sont les suivantes :

<b>Structure des frais généraux</b>	<b>IPC</b>	<b>Intitulés</b>
Loyers	4002	Loyer du logement
Location/maintenance machines/équipement	4020	Services entretien/réparation de logements

<sup>20</sup> Dépense de consommation finale + formation brute de capital fixe.

IT et autres sous-traitances	9120	Réparations et installations
Charges pour télécommunications et transports	8001 8014	Moyenne pondérée des IPC suivants : - Services postaux - Services de télécommunication
Charges administratives	9500	Edition, presse et papeterie
Voyages et loisirs	7201 11	Moyenne pondérée des IPC suivants : - Services de transport public sur rail et route (40%) - Restaurants et hôtels (60%)

- Autre production non marchande de S.121 : voir production de S.121.

### 2.2.3 Autres sociétés financières, auxiliaires financiers<sup>21</sup> (S.123 – S.127)

Les sous-secteurs S.123 - S.127 comprend le solde des établissements à statuts particuliers couverts par les statistiques de la BNS (centrales de lettres de gages, SIS SegalInterSettle AG, SIS x-clear AG, Clientis AG), ainsi que les unités des divisions NOGA 64, 661 et 663 non-comprises dans S.122.

#### Sources des données

Nom	Producteur
Statistiques bancaires annuelles (« Les banques suisses »)	Banque nationale suisses (BNS), Zurich
Recensement des entreprises (RE)	OFS, Neuchâtel
Statistique de l'emploi (STATEM)	OFS, Neuchâtel

Si les statistiques bancaires annuelles permettent de couvrir les unités appartenant aux établissements à statut particulier (641901), seules des données sur l'emploi et la masse salariale sont disponibles pour les autres unités du sous-secteur. Ces dernières sont considérées dans le tableau ci-dessous comme non-couvertes (2011, en millions):

Unités	VPB	CI	VAB	Parts
Couvertes	250	185	65	1%
Non-couvertes	9'958	5'207 <sup>a</sup>	4'751	99%
<b>Total S.123-124</b>	<b>10'208</b>	<b>5'392</b>	<b>4'816</b>	<b>-</b>

<sup>a</sup> Y compris SIFIM consommés.

#### Estimations aux prix courants

##### Production

Pour les unités couvertes par la statistique bancaire, la valeur de production est équivalente à la somme des coûts<sup>22</sup> pour les centrales de lettres de gage et Clientis, c'est-à-dire charges de personnel, charges de commissions, autres charges d'exploitation et amortissements. La valeur de production correspond aux commissions facturées pour SIS Segaintersettle et SIS X-Clear. Aucun SIFIM n'est estimé pour ces unités. Pour les unités non-couvertes, la valeur de production est obtenue par extrapolation du poste « produits des commissions », observé pour la catégorie « banquiers privés ». Cette extrapolation repose sur les données sur la masse salariale de la statistique STATEM. Au poste concerné de la statistique bancaire est ainsi appliqué le ratio entre masse salariale relevée pour les unités des genres NOGA non-couverts par la statistique bancaire et masse salariale observée pour les banquiers privés.

<sup>21</sup> Hors assurances et activités liées à celles-ci.

<sup>22</sup> Cette décision a été prise afin d'éviter une valeur ajoutée négative sur le long terme. En effet, ces institutions jouent en quelque sorte le rôle de banque centrale pour un groupe de banque. Elles avaient donc une VAB négative, peu explicable sur le long terme.

### ***Consommation intermédiaire***

- a) Unités couvertes par la statistique bancaire : la consommation intermédiaire est obtenue par l'addition des postes « charges de commission » et « autres charges d'exploitation ».
- b) Unités non-couvertes par la statistique bancaire : la consommation intermédiaire est obtenue par extrapolation des postes « charges de commission » et « autres charges d'exploitation », observés pour la catégorie des « banquiers privés ». La méthode d'extrapolation est la même que pour la production.

A ces éléments sont ajoutés les SIFIM attribués à la consommation intermédiaire des sous-secteurs S.123-127.

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

#### ***Production***

Voir valeur de production hors SIFIM de S.122.

#### ***Consommation intermédiaire***

- Charges de commissions : voir charges de commissions de S.122 ;
- Autres charges d'exploitation : voir autres charges d'exploitation de S.122 ;
- SIFIM : voir production de SIFIM de S.122.

## 2.3 Sociétés d'assurance (S.128) et fonds de pension (S.129)

Selon le SEC 2010, le sous-secteur des **sociétés d'assurance** (S.128) regroupe « toutes les sociétés et quasi-sociétés financières dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière résultant de la mutualisation de risques, principalement sous la forme d'activités d'assurance directe ou de réassurance » (SEC 2010, P.46-47). Le sous-secteur des **fonds de pension** (S.129) regroupe toutes les sociétés et quasi-sociétés financières dont la fonction principale consiste à fournir des services d'intermédiation financière résultant de la mutualisation des risques et des besoins sociaux des assurés (assurance sociale). Les fonds de pension, en tant que régimes d'assurance sociale, assurent des revenus au moment de la retraite (et souvent des allocations de décès et des prestations d'invalidité) » (SEC 2010, p. 48).

N'étant pas soumises à la surveillance de l'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA), aucune estimation n'a été faite pour les succursales de compagnies de réassurance étrangères localisées en Suisse. Par contre, les sociétés « captives » de réassurance sont soumises à surveillance et sont donc prises en compte dans les estimations.

Le tableau suivant présente les différentes unités institutionnelles appartenant à S.128-129 ainsi que le genre NOGA auquel elles appartiennent :

Unités institutionnelles	NOGA 2008
<b>Assurance-vie</b>	<b>6511</b>
- Institutions d'assurance privées (IAP) soumises à la surveillance de la FINMA pratiquant l'assurance vie	651100
<b>Autres assurances</b>	<b>6512</b>
- SUVA	651201
- Caisses publiques d'assurance accidents (ÖK)	651201
- Caisse d'accidents des écoliers du canton d'Argovie (ÖK Schüler)	651201
- Caisse d'accidents ville de Zürich (UK)	651201
- Caisse supplétive LAA (EK)	651201
- Institutions d'assurance privées (IAP) soumises à la surveillance de la FINMA pratiquant l'assurance-dommage	651202
- Assurance suisse contre les risques à l'exportation (SERV)	651202
- Caisses maladie (CM)	651203
- Etablissements cantonaux d'assurance incendie (ECAI)	651204
- Caisses d'allocations familiales (FAK)	651204
<b>Réassurance</b>	<b>6520</b>
- Institutions d'assurance privées (IAP) soumises à la surveillance de la FINMA pratiquant la réassurance	652000
- RVK Rück	652000
- Union intercantonale de réassurance (UIR)	652000
<b>Caisses de retraites</b>	<b>6530</b>
- Caisses de pension (CP)	653000
- Institution supplétive LPP (ISlpp)	653000
<b>Agents d'assurance indépendants et courtiers d'assurance</b>	<b>6622</b>
<b>Autres activités d'assurance et de caisse de retraite</b>	<b>6629</b>
- Caisses de compensation AVS (CCAVS)	662901
- Institution commune LaMal (IC LaMal)	662902
- Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	662902
- Fonds de garantie (SF BVG)	662902

Le tableau ci-dessous présente le compte de production du sous-secteur S.128/129 et de ses sous-composantes en 2011.

Types d'unité	NOGA	VPB	CI	VAB
IAP vie	6511	7'051	1'941	5'110
Autres assurances	6512	18'189	6'653	11'536
Réassurance	6520	7'535	1'556	5'979
Caisses de pension	6530	5'482	2'472	3'009
Agents et courtiers d'assurance	6622	2'533	1'028	1'504
Autres activités d'assurance	6629	886	323	563
<b>S.128/129 avant SIFIM</b>		<b>41'676</b>	<b>13'973</b>	<b>27'702</b>
<b>S.128/129 publié (après SIFIM)</b>		<b>41'676</b>	<b>14'647</b>	<b>27'028</b>

La consommation intermédiaire est estimée dans un premier temps par type d'assureur sans imputation des SIFIM. Ceux-ci sont calculés et sectorisés dans le cadre des estimations du sous-secteur S.121/S.127 et sont ajoutés comme dernière étape à la consommation intermédiaire agrégée du sous-secteur S.128/129.

La suite du document présente en détails les estimations pour les assurances qui contribuent le plus à la valeur ajoutée des sous-secteurs S.128/129. Les assurances dont la valeur ajoutée est très faible, voire quasi nulle, ne font pas l'objet d'une présentation dans ce document.

### **Production**

La valeur de production des assurances n'est pas directement mesurée par les assurances elles-mêmes dans leurs comptes d'exploitation. L'assureur prélève sur les primes (ou cotisations) reçues le montant lui permettant de couvrir ses coûts de production et il verse aux assurés les indemnités dues au titre des sinistres survenus. Il constitue également des provisions (ou réserves) en prévision des indemnités qu'il devra verser ultérieurement, qu'il peut placer sous forme de biens immobiliers ou de titres financiers et grâce auxquels il tire des revenus. La valeur de production de l'activité d'assurance (service d'assurance) correspond ainsi à la différence entre les recettes d'assurance (primes et revenus tirés du placement des provisions) et les charges techniques (indemnités versées, indemnités à verser et attributions aux provisions d'assurance). La production totale des assureurs inclus en sus du service d'assurance également la production liée à la location d'immeubles ainsi que les revenus tirés d'autres biens et service vendus (p.ex. publications, produits de santé, etc.).

La production des assureurs se compose des éléments suivants :

▪ **Assurance vie et dommages, réassurance :**

Primes effectives acquises
+ Suppléments de primes
- Indemnités dues
- Accroissement (+ diminution) des provisions techniques pour risques en cours et pour participation des assurés aux bénéfices
= <u>Service d'assurance</u>
+ Services immobiliers
+ Autre production marchande
= <u>Production totale (P.1)</u>

▪ **Autres régimes d'assurance sociale liés à l'emploi (caisses de pension, assurance-maladie obligatoire, assurance-accident, allocations familiales)**

Cotisations effectives acquises
+ Suppléments de primes
- Prestations dues
- Accroissement (+ diminution) des provisions des fonds de pension
= <u>Service d'assurance</u>
Services immobiliers
+ Autre production marchande
= <u>Production totale (P.1)</u>

Les suppléments de prime correspondent aux revenus tirés du placement des provisions d'assurance. Dans le système des comptes nationaux, les provisions d'assurance étant considérées comme des actifs des ménages, ces revenus d'investissement sont traités comme étant dans un premier temps versés par les assurances aux ménages sous forme de revenus de la propriété, puis dans un deuxième temps reversés aux assurances en addition aux primes effectives.

### 2.3.1 Assurance-vie

#### Sources des données

Nom	Producteur
Rapport sur le marché de l'assurance	FINMA, Berne
La prévoyance professionnelle auprès des entreprises d'assurances-vie : publication de la comptabilité	FINMA, Berne
Rapports de gestion	Diverses assurances
Statistique structurelle des entreprises (STATENT)	OFS, Neuchâtel
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

#### Estimations aux prix courants

##### Production

La valeur de production des instituts d'assurance-vie (IAP vie) se compose de trois éléments :

Composantes	2011, en millions
Services d'assurance	4'437
Services immobiliers	1'658
Autre production marchande	79
<b>Production</b>	<b>6'174</b>

La valeur de production liée aux services immobiliers ainsi que l'autre production marchande reposent sur différentes rubriques comptables incluant les produits courants des terrains et constructions, les autres revenus techniques et les autres produits ordinaires.

La valeur de production liée aux services d'assurance-vie repose sur les équations présentées au point *Production* et se compose des détails comptables suivants :

<b>Primes effectives acquises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Primes brutes émises</li> <li>- Variation du montant brut du report de primes</li> <li>- Commissions, parts aux excédents et ristournes pour les affaires acceptées en réassurance</li> </ul>
<b>Suppléments de primes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produits des placements (revenus directs)</li> <li>+ Intérêts débités sur des avoirs techniques bruts</li> <li>- Revenus directs d'instruments financiers dérivés</li> <li>- Intérêts crédités/versés pour des engagements techniques bruts<sup>23</sup></li> <li>- Charges d'intérêt pour des levées de fonds à caractère de fonds étrangers</li> <li>- Charges d'intérêt pour des levées de fonds à caractère de fonds propres</li> <li>- Dépenses courantes liées à l'exploitation des immeubles</li> <li>- Amortissements linéaires sur immeubles</li> <li>= <u>Revenus de la propriété nets hors assurances vie liées à des participations</u></li> <li>× Ratio provisions techniques/(fonds propres + provisions techniques)</li> <li>+ Charges pour la participation aux excédents</li> <li>+ Ajustements ponctuels</li> </ul>
<b>Indemnités dues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Montant payé brut pour sinistres</li> <li>- Frais externes et internes de gestion des sinistres</li> <li>+ Variation des provisions pour sinistres</li> <li>- Variation des provisions de fluctuation des risques</li> <li>- Prélèvement de capitaux propres (transferts en capital)</li> </ul>
<b>Variations des droits des ménages sur les provisions techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Variation des provisions mathématiques, montant brut</li> <li>+ Variation des autres provisions techniques</li> <li>+ Participation aux excédents et ristournes</li> <li>- Revenus directs des placements de capitaux pour les assurances vie liées à des participations</li> <li>- Plus-values réalisées des placements de capitaux pour les assurances liées à des participations</li> <li>- Plus-values latentes des placements de capitaux pour les assurances liées à des participations</li> <li>+ Moins-values réalisées des placements de capitaux pour les assurances liées à des participations</li> <li>+ Moins-values latentes des placements de capitaux pour les assurances liées à des participations</li> <li>+ Ajustements des revenus pour les assurances liées à des participations</li> <li>- Ajustements ponctuels des provisions mathématiques</li> <li>- Ajustement pour éliminer les gains de détention</li> </ul>
<b>= Service d'assurance-vie et de réassurance active</b>	
<b>+ Production de services immobiliers</b>	
<b>+ Autre production marchande</b>	
<b>= Production totale des IAP vie</b>	

Les données de départ utilisées pour estimer le service d'assurance produit par les assureurs sur la vie sont les comptes de profit et pertes des compagnies d'assurance-vie résidentes, hors affaires étrangères, et des succursales étrangères en Suisse. Pour chaque compagnie, un service d'assurance par branche d'assurance est estimé en partant des données disponibles issues du rapport de la FINMA. Les revenus de la propriété attribués aux assurés sont dans un premier temps estimés pour la totalité des branches. Ensuite, ils sont partagés entre D.441 et D.442 en exploitant les renseignements par branches et la comptabilité LPP de la FINMA. Le flux D.441 est ensuite attribué aux branches hors LPP au prorata des provisions techniques.

<sup>23</sup> Brut signifie ici y compris la part des réassureurs.

A noter que les affaires suisses d'assurance-vie collective comprennent également les flux concernant les caisses de pension non autonomes (institutions de prévoyance collective) et le volet de réassurance des caisses de pension semi-autonomes.

La rubrique du compte technique « montant payé brut pour sinistres » comprend les frais de gestion des sinistres. Ceux-ci ne doivent pas être considérés comme des indemnités.

L'avantage d'un calcul détaillé par compagnie et branche d'assurance consiste à pouvoir analyser les résultats obtenus et leur évolution annuelle. En cas de résultats incohérents des ajustements sont apportés à plusieurs niveaux :

- Revenus de la propriété attribués aux assurés : l'analyse des données FINMA concernant l'évolution des provisions techniques et les intérêts techniques y afférents peut conduire exceptionnellement à un ajustement du niveau des revenus de la propriété attribués aux assurés.
- Variation des provisions de fluctuation des risques : ces provisions ne sont plus considérées par le SEC2010 comme des provisions techniques (F.6). De ce fait leur variation ne devrait plus être prise en compte lors du calcul du service. Le SEC2010 toutefois prévoit, généralement en cas de sinistralité forte, la possibilité de lisser le service afin d'atténuer les trop fortes volatilités par la prise en considération de la variation de ces réserves d'égalisation.
- Ajustement pour gains de détention : celui-ci est calculé pour chaque compagnie en partant du résultat d'exercice avant distribution hors gains et pertes de détention et sans tenir compte des flux liés à la réassurance passive. Si ce résultat est positif, aucun ajustement pour gains de détention n'est retenu. Par contre, si le résultat est négatif, il est considéré comme couvert par des gains de détention. Si les gains de détention ne sont pas suffisamment élevés pour couvrir toute la perte, seule le montant des gains de détention disponibles est pris en compte. L'analyse des résultats par branche permet de déterminer à quelle branche et pour quel montant cet ajustement doit être attribué.
- Ajustement pour prélèvements de capitaux propres. Si le résultat d'exercice avant distribution et hors gains et pertes de détention, mais y compris les flux de réassurance, est négatif et que les gains de détention ne permettent pas de couvrir ce déficit, la différence restante est considérée comme une diminution des capitaux propres (D.99). Cet ajustement se fait uniquement si l'analyse des résultats par branche de la compagnie indique la nécessité d'une telle correction.
- Ajustements ponctuels de la variation des provisions techniques : l'exploitation des renseignements de la FINMA concernant les différentes causes de variation de ces rubriques<sup>24</sup> permet d'éliminer l'impact des variations liées aux taux de change et si nécessaire aux autres changements. Ces informations ne sont plus récoltées par la FINMA dès 2013.

Pour le calcul de l'excédent net d'exploitation des immeubles, la consommation intermédiaire, les salaires et les amortissements liés à la location d'immeubles ont été estimés. Les dépenses courantes sont dérivées en appliquant à la valeur de production des immeubles un ratio issu de l'exploitation des renseignements de la SUVA. Les amortissements correspondent à 2% de la valeur du marché des immeubles et terrains.

L'autre production marchande se compose des autres produits liés aux activités d'assurance.

---

<sup>24</sup> La variation annuelle est partagée entre différentes causes, notamment, les primes encaissées, les intérêts techniques, les indemnités versées, les transferts de portefeuilles, la variation du taux de change (pour les devises étrangères), les variations de valeurs des fonds des assurances-vie liées à des fonds de placements et les autres changements.

### **Consommation intermédiaire hors SIFIM**

La consommation intermédiaire des instituts d'assurance-vie (IAP vie) se compose des éléments suivants:

	Frais d'acquisition pour les affaires directes
+	Variation du montant des frais d'acquisitions reportés
+	Frais externes et internes de gestion des sinistres
+	Frais d'administration
+	Autres charges découlant des activités d'assurance
+	Charge de gestion des placements
=	<b>Frais de gestion totaux des compagnies résidentes</b>
-	Commissions aux agences en régie
-	Salaires et traitements bruts liés à l'assurance
-	Amortissements des équipements
+	Charges pour l'exploitation des immeubles
-	Salaires et traitements bruts liés à la gestion des immeubles
=	<b>Consommation intermédiaire totale des compagnies résidentes sans réassurance</b>
+	Achat de services de réassurance
=	<b>Consommation intermédiaire hors SIFIM</b>

Les données de base pour l'estimation de la consommation intermédiaire des IAP vie proviennent de la FINMA. Comme ces données ne sont pas assez détaillées pour distinguer les différents types de frais d'exploitation (notamment de partager ces frais entre CI et rémunération des salariés), l'ensemble des frais de gestion sont calculés sur la base des comptes de pertes et profits. Ensuite, les différents éléments qui ne correspondent pas à une consommation intermédiaire mais qui sont compris dans les frais de gestion, à savoir la rémunération des salariés et les amortissements, sont estimés. L'estimation des frais et des salaires liés aux immeubles se fait au moyen de ratios issus des données de la SUVA. En ce qui concerne la rémunération des salariés liés à l'exploitation de l'assurance, plusieurs sources sont utilisées (la STATENT, les rapports de gestion, les indications sur le nombre d'employés). Les frais d'acquisition pour les affaires directes se composent des commissions versées aux agents et courtiers d'assurances. Le service externe d'une compagnie peut être organisé de deux façons : par un réseau d'agences en régie ou par un réseau d'agences indépendantes. Les commissions versées aux collaborateurs des agences en régie sont considérées comme des salaires, étant donné qu'ils sont des employés de la compagnie. Le montant de ces commissions résulte de l'analyse du type de réseau d'agences de chaque compagnie. Pour les amortissements, le taux d'amortissement est le taux linéaire des immobilisations corporelles (1/15 ans) et des logiciels (1/4 ans) qui est appliqué aux montants du bilan.

Les frais de gestion issus des comptes de profits et pertes ne tiennent pas compte du service de réassurance acheté par les compagnies d'assurance-vie qui cèdent une partie de leurs risques. Implicitement ce service se trouve dans les primes de réassurance versées par ces compagnies. Au moyen d'une matrice de réassurance (voir page 50), le service de réassurance produit et importé est alloué aux différents secteurs institutionnels et au reste du monde au prorata des primes de réassurance versées par les cédants.

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

#### **Production**

Les différentes composantes de la valeur de production des IAP vie sont déflatées de façon distincte :

- Comme il n'existe pas un prix observable pour le service d'assurance et de réassurance, la valeur aux prix de l'année précédente du service est estimée au moyen d'un indice en volume. En règle générale, l'indice en volume correspond à l'évolution par rapport à l'année précédente de la somme entre les provisions techniques (hors provisions primes et sinistres non liquidés et les parts d'excédents créditées d'une part, et les sinistres dus, d'autre part, déflatée par l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) :

$$\frac{(\text{prov. tech.} + \text{sinistres dus en } t)}{(1 + \text{taux d'évolution annuel IPC en } t)} \times (\text{prov. tech.} + \text{sinistres dus en } t - 1) \times 100$$

Il se peut que dans quelque cas l'indice ainsi obtenu et/ou le déflateur implicite y relatif est trop fort ou faible. On substitue alors cet indice par un autre qui mesure l'évolution des primes acquises.

$$\frac{(\text{primes acquises en } t)}{(1 + \text{taux d'évolution annuel IPC en } t)} \times (\text{primes acquises en } t - 1) \times 100$$

Dans ces cas, l'indice qui donne le résultat le plus plausible est pris en compte. Ces indices sont calculés par compagnie et au niveau de chaque branche d'assurance.

- Production de services immobiliers : déflation au moyen de la variation annuelle de l'IPC « loyer ».
- Autre production marchande : déflation par la variation annuelle de l'indice des salaires nominaux e la division 65.

### **Consommation intermédiaire hors SIFIM**

La déflation de la consommation intermédiaire est décomposée en trois catégories :

- Achat de service de réassurance : la déflation se fait au niveau de chaque réassureur (coté production). La valeur aux prix de l'année précédente est ensuite allouée aux consommateurs au moyen de la matrice de réassurance (voir chapitre 2.3.4).
- Commissions aux agents indépendants : le déflateur correspond à l'évolution par rapport à l'année précédente du taux de commission, c'est-à-dire du montant de commissions versé pour un franc de prime brute émise (total des commissions/primes brutes émises).
- Autre consommation intermédiaire : la déflation s'effectue au moyen d'un indice issu de la pondération de différents IPC d'après la structure des frais administratifs liés à l'exploitation de l'assurance de la SUVA et sans tenir compte des dépenses spécifiques à la SUVA. La pondération de ces indices est montrée dans le tableau qui suit.

Frais administratifs	IPC	pondération
Dépenses PR/Marketing	Ensemble des services	18.60%
Frais de gestion placements financiers	Ensemble des services	10.90%
Frais de voyage	Services de transports (7200)	10.10%
Ports	Services postaux (8001)	9.80%
Dépenses pour consultations	Autres services (12541)	7.50%
Entretien informatique	Réparations et installations (9120)	6.50%
Taxes, licences	Services postaux (8001)	6.30%
Divers	Ensemble des services	6.00%
Autres dépenses informatiques	Réparations et installations (9120)	5.80%
Imprimés	Edition, presse, papeterie (9500)	4.80%
Cours pour tiers	Formation continue (10100)	2.60%
Dépenses pour procès	Autres services (12541)	2.00%
Entretien de mobilier, machines de bureau, appareils, voitures	Entretien courant du logement (4009)	1.90%
Traductions	Ensemble des services	1.50%
Contributions diverses	Ensemble des services	1.40%
Papier, matériel de bureau	Matériel d'écriture et de dessin (9555)	1.10%
Fret	Services de transports (7200)	1.10%
Dépenses pour poursuites	Autres services (12541)	0.60%
Autres dépenses matériel de bureau	Matériel d'écriture et de dessin (9555)	0.60%
Journaux	Quotidiens et périodiques (9525)	0.50%
Indemnisation contrôle conseil d'administration	Ensemble des services	0.20%
Habits de travail	Articles d'habillement (3002)	0.10%
Téléphone	Services de télécommunication (8014)	0.00%

## 2.3.2 Autres assurances

### Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA)

#### Source des données

Nom	Producteur
Rapport financier Bilan et compte d'exploitation détaillés Résumé des comptes d'exploitation des immeubles Détails des revenus des placements	SUVA
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

#### Estimations aux prix courants

##### Production

La valeur de production liée aux services d'assurance repose sur les équations présentées en préambule du chapitre 2.3., dont les éléments sont estimés sur la base des détails comptables suivants :

<b>Primes brutes acquises</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Primes brutes des entreprises pour l'assurance-accidents professionnels (BUV)</li> <li>+ Primes brutes des assurés pour l'assurance-accidents non professionnels (NBUV) et facultatives (FV)</li> <li>+ Primes brutes pour l'assurance-accidents des chômeurs (UVAL)</li> <li>+ Primes coassurance BUV et NBUV</li> <li>- Supplément pour frais de prévention des accidents et maladie professionnels et des accidents non professionnels</li> <li>- Supplément pour frais de prévention des accidents et maladie des chômeurs</li> <li>- Supplément intérêts moratoires BUV, NBUV, FV et UVAL</li> </ul>
<b>Suppléments de primes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intérêts échus</li> <li>+ Dividendes encaissés</li> <li>- Intérêts passifs</li> <li>- Fermages, loyers sur terrains en usufruit</li> <li>+ Excédent net de la location d'immeubles</li> <li>= <u>Revenus de la propriété nets</u></li> <li>× Ratio <math>\frac{\text{provisions techniques}}{\text{fonds propres+provisions techniques}}</math></li> </ul>
<b>Indemnités dues</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Remboursement de soins BUV, NBUV, FV et UVAL</li> <li>+ Indemnités journalières BUV, NBUV, FV et UVAL</li> <li>+ Rentes et indemnités en capital BUV, NBUV, FV et UVAL</li> <li>+ Allocation de renchérissement BUV, NBUV, FV et UVAL</li> <li>+ Prestations dans le cadre de la coassurance BUV, NBUV</li> <li>+ Augmentation des réserves pour accidents non réglés BUV, NBUV, FV et UVAL</li> <li>+ Augmentation des capitaux de couverture des rentes BUV, NBUV, FV et UVAL</li> </ul>
<b>Variations sur les provisions techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Variation des réserves de compensation et générales BUV, NBUV, UVAL et FV</li> <li>+ Variation de la réserve pour allocations de renchérissement FV et UVAL</li> <li>- Ajustement pour gains de détention</li> </ul>
<b>= Service d'assurance</b>	

La valeur de production totale de la SUVA se compose des éléments suivants

Service d'assurance
+ Autres recettes d'exploitation
+ Vente de matériel
+ Prestations fournies à des tiers
+ Supplément pour frais de prévention des accidents et maladies professionnels, non professionnels et des chômeurs.
+ Dépenses restituées au titre de la sécurité au travail
+ Achat par la Confédération
<b>= Valeur de production totale de la SUVA</b>

Les primes brutes des différents types d'assurance comprennent les suppléments pour frais de prévention des accidents et maladies ainsi que les intérêts moratoires. La prévention n'étant pas considérée comme une activité d'assurance, les suppléments de primes y relatifs ne sont pas pris en compte pour le calcul du service d'assurance, mais ils constituent un achat de services auprès des organes d'exécution de la sécurité au travail et sont une composante de l'autre production marchande de la SUVA. Les intérêts moratoires sont considérés comme des revenus de la fortune.

Les données disponibles pour la SUVA sont très détaillées. De ce fait, pour chaque type de placement financier nous connaissons les revenus nets hors gains et pertes de détention, le résultat de la vente des placements (gains/pertes réalisés) et la variation de la valeur du placement (gains/pertes non réalisés). Afin de déterminer les intérêts et dividendes il a fallu estimer les dépenses de gestion, ainsi que les commissions versées pour chaque type de placement financier. Cela s'est fait en fixant, par catégorie de placement, des taux de frais, que nous avons appliqués à la valeur de marché de chaque placement. Pour fixer les taux de frais nous avons utilisé les renseignements disponibles jusqu'en 2002. Dès 2011 ces renseignements sont de nouveau disponibles.

L'ajustement pour gains de détention est déterminé en calculant le résultat hors gains et pertes de détention après la modification des provisions techniques et des réserves de sécurité des différents types d'assurances et avant toute allocation aux fonds propres. Si ce résultat est positif, aucun ajustement pour gains de détention n'est apporté au calcul du service. Si par contre ce résultat est négatif, un ajustement pour gains de détention est apporté correspondant au montant de ce résultat négatif.

Les flux liés aux immeubles (loyer brut, CI, salaires, dépenses d'entretien) sont calculés en utilisant le détail des frais des immeubles appartenant à la SUVA. Seuls les amortissements sont estimés en appliquant un taux de 2% sur la valeur d'investissement des immeubles en début d'année.

Par dépenses restituées au titre de la sécurité au travail nous entendons les montants effectivement dépensés par la SUVA pour la prévention.

Depuis le premier juillet 2005 la SUVA gère l'assurance-militaire. La Confédération couvre les prestations et les frais administratifs de cette assurance dans la mesure où ils ne sont couverts par les primes et les revenus des recours contre les tiers responsables. Les achats de la Confédération de services de gestion de l'assurance-militaire correspondent aux frais administratifs de gestion déduction faite des revenus des recours.

### **Consommation intermédiaire hors SIFIM**

La consommation intermédiaire de la SUVA se compose des éléments suivants:

+	Dépenses administratives ordinaires
+	Achats de matériel
+	Variation des stocks (si positive, diminution)
+	Prestations de tiers pour le matériel
+	Coûts externes d'honoraires d'avocats /dépenses luttés abusés
+	Frais de gestion des placements financiers
+	Dépenses pour le développement de l'entreprise
+	Dépenses pour projets
=	<b>Total des dépenses d'exploitation de l'assurance</b>
-	Salaires et traitements
-	Contribution à la recherche
-	Contribution au bureau suisse de prévention des accidents
-	Augmentation du fonds SUVA
-	Achat mobilier et informatique
-	Primes nettes d'assurance
-	Compensation pour prestations internes
=	<b>Consommation intermédiaire liée à l'exploitation de l'assurance</b>
+	Consommation intermédiaire des immeubles
=	<b>Consommation intermédiaire hors SIFIM</b>

Afin de montrer l'achat de services d'assurance par la SUVA, un taux de 70% est appliqué aux primes brutes d'assurance versées, comprises dans le total des dépenses administratives ordinaires, afin d'obtenir les primes nettes. Ces dernières sont enregistrées sous D.71.

L'ajustement pour compensation pour prestations internes permet d'éliminer les doubles comptages liés à l'octroi de prestations et biens entre les différentes unités locales, services auxiliaires, etc.

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

#### **Production**

- Services d'assurance : extrapolation par le biais d'un indice en volume, qui consiste en l'évolution annuelle du nombre d'accidents et de bénéficiaires de rentes AA en cas d'invalidité et de survie.
- Services immobiliers : déflation par l'évolution du loyer encaissé par mètre carré.
- Vente de matériel : déflation au moyen de la variation annuelle de l'IPC « vêtements et chaussures ».
- Dépenses restituées au titre de la sécurité du travail et pour la gestion de l'assurance-militaire : déflation par le déflateur de la consommation intermédiaire de la SUVA.
- Remboursements pour prestations à des tiers : déflation au moyen de la variation annuelle de l'indice des salaires nominaux de la branche 84.
- Suppléments de primes pour la prévention : déflation au moyen de la variation annuelle du taux de contribution fixé par la loi.
- Autres productions : les composantes sont déflatées par les indices correspondants suivants :
  - Indemnités à la SUVA : Déflateur de la CI pour l'exploitation de la SUVA ;
  - Recettes pour la formation : IPC « formation continue » ;
  - Recettes pour services divers : IPC « services » ;
  - Recettes de la vente de produits pour la sécurité au travail : IPC « articles d'habillement » ;
  - Recettes de la vente d'imprimés : IPC « quotidiens et périodiques » ;
  - Recettes pour prestations d'assurance : Indice suisse des salaires nominaux, division NOGA 65 ;

- Recettes provenant de la vente de logiciels : IPC « logiciels pour ordinateurs ».

### Consommation intermédiaire hors SIFIM

- CI liée à l'exploitation de l'assurance : déflation par la variation annuelle de la somme pondérée de différents IPC sur la base de la structure des dépenses de la SUVA.
- CI liée aux immeubles : déflation en utilisant le déflateur implicite de la consommation intermédiaire relative aux frais d'exploitation de la SUVA.

### Assurance-dommages

#### Source des données

Nom	Producteur
Rapport sur le marché de l'assurance	FINMA, Berne
Rapports de gestion	Diverses assurances
Statistique structurelle des entreprises (STATENT)	OFS, Neuchâtel
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

### Production

La valeur de production des instituts d'assurance-dommage se compose de trois éléments :

Composantes	2011, en millions
Services d'assurance	13'106
+ Services immobiliers	402
+ Autre production marchande	112
<b>= Production</b>	<b>13'628</b>

La valeur de production liée aux services d'assurance dommages repose sur les équations présentées au point *Production* et se compose des détails comptables suivants :

<b>Primes effectives acquises</b>	Primes brutes émises - Variation du montant brut du report de primes - Commissions, pour les affaires acceptées en réassurance
<b>Suppléments de primes</b>	Produits des placements (revenus directs) + Intérêts débités sur des avoirs - Revenus directs d'instruments financiers dérivés - Intérêts crédités/versés pour des engagements techniques bruts - Charges d'intérêt pour des levées de fonds à caractère de fonds étrangers - Charges d'intérêt pour des levées de fonds à caractère de fonds propres - Dépenses pour l'administration des immeubles - Amortissements linéaires sur immeubles = Revenus de la propriété nets x Ratio provisions techniques / (fonds propres + provisions techniques) = Revenus de la propriété tirés des provisions techniques + Parts d'excédents crédités + Participations aux bénéfices
<b>Indemnités dues</b>	Montant payé brut pour sinistres - Frais externes et internes de gestion des sinistres + Variation des provisions pour sinistres non liquidés + Ajustement de la variation des provisions pour sinistres non liquidés + Variation des provisions d'égalisation des risques - Prélèvement de capitaux propres (transferts en capital) + Corrections des indemnités pour les activités en run-off

<b>Variations des autres provisions techniques</b>	Variation des provisions mathématiques, montant brut
	+ Participation aux excédents et ristournes
	+ Variation des autres provisions techniques pour les affaires non-vie
	- Ajustement pour éliminer les gains de détention
<b>= Service d'assurance dommages et de réassurance active</b>	
<b>+ Production de services immobiliers</b>	
<b>+ Autre production marchande</b>	
<b>= Production totale des IAP dommages</b>	

Comme pour les IAP vie, les données de départ utilisées pour estimer le service d'assurance produit par les assureurs dommages sont les comptes de profit et pertes des compagnies d'assurance dommages résidentes hors succursales à l'étranger, mais y compris succursales étrangères en Suisse.

Le montant des commissions de réassurance déduit des primes ne correspond pas à la rubrique « commissions et parts de bénéfice pour les affaires acceptées en réassurance ». Une estimation est faite pour partager cette rubrique entre, d'une part, les commissions et, d'autre part, les parts de bénéfice. Ces derniers ne sont en effet pas un rabais sur primes, mais un transfert courant du réassureur aux cédants si les affaires s'avèrent être rentables.

La rubrique du compte technique « montant payé brut pour sinistres » comprend les frais de gestion des sinistres. Ceux-ci ne doivent pas être considérés comme des indemnités. L'exploitation des données récoltées par la FINMA permettait jusqu'en 2007 d'estimer leur montant, depuis une estimation est faite au moyen des ratios observés jusqu'en 2007.

Les différents ajustements sont calculés au niveau de chaque compagnie d'assurance en partant des comptes de profits et pertes. La méthode d'estimation de ces ajustements a été expliquée pour l'assurance-vie au chapitre 2.3.1. Dans le cadre des IAP dommages il existe cependant des ajustements supplémentaires :

- Ajustement de la variation de la provision pour sinistres non liquidés : l'analyse de l'évolution de cette provision, englobant également les informations supplémentaires de la FINMA jusqu'en 2012, permet de déterminer s'il y a eu des dissolutions qui ne couvrent pas des sinistres effectivement liquidés, mais qui sont un ajustement du niveau de la provision car le coût de certains sinistres avait été surestimé les années précédentes. Il se peut qu'une telle correction soit également faite les années précédentes, mais ayant un impact opposé.
- Correction des indemnités pour les affaires en run-off : le calcul du service d'assurance pour les assurances ou branches en run-off ne peut pas se faire au moyen de l'équation traditionnelle, car pour ces affaires normalement il n'y a plus de primes encaissées, mais seulement des indemnités versées. Par convention, dans ces cas le service est mesuré uniquement par les revenus de la propriété attribués aux assurés. Un ajustement du montant des sinistres dus s'impose donc.

En ce qui concerne la variation des provisions d'égalisation des risques, étant donné que pour les branches d'assurance directe accidents et maladie de telles provisions sont préconisées par la loi, leur variation est toujours prise en compte pour le calcul du service de ces branches. Pour les autres branches, seules les dissolutions qui couvrent une sinistralité hors norme sont considérées.

L'autre production marchande se compose des autres produits découlant des activités d'assurance.

### **Consommation intermédiaire hors SIFIM**

La consommation intermédiaire hors SIFIM liée aux services d'assurance dommages se compose des éléments suivants:

	Frais d'acquisition pour les affaires directes
+	Variation du montant des frais d'acquisition reportés
+	Frais externes et internes de gestion des sinistres
+	Frais d'administration
+	Autres charges découlant des activités d'assurance pour propre compte

+	Charge de gestion des placements
=	<b>Frais de gestion totaux des compagnies résidentes</b>
-	Amortissements des équipements
-	Commissions aux agences en régie
-	Salaires et traitements bruts liés à l'assurance
+	Frais pour la gestion des immeubles
-	Salaires et traitements bruts liés à la gestion des immeubles
=	<b>Consommation intermédiaire totale des compagnies résidentes sans réassurance</b>
+	Achat de services de réassurance
=	<b>Consommation intermédiaire des IAP dommages hors SIFIM</b>

Les commentaires faits pour les IAP vie sont également valables pour les IAP dommages.

## Estimations aux prix de l'année précédente

### Production

- Service d'assurance : pour chaque compagnie et branche d'assurance, un indice en volume est calculé en utilisant l'évolution des sinistres dus ajustés et des provisions techniques brutes (hors provisions primes et sinistres non liquidés) déflatés par l'IPC, par analogie à ce qui se fait pour l'assurance-vie. Pour certaines branches, des indices en volume complémentaires (nombre de bénéficiaires de rentes pour l'assurance accidents, sommes assurés pour l'assurance incendie, véhicules en circulation, nombre d'entreprises individuelles, etc.) sont estimés. L'indice en volume utilisé pour une année donnée dépend de l'évolution de ces quelques indices qu'on compare avec l'évolution des primes. On choisit ainsi l'indice dont l'évolution semble la plus plausible, aussi par rapport au déflateur qui en dérive.
- Services immobiliers : déflation à l'aide de la variation annuelle de l'IPC « loyer ».
- Autres produits découlant de l'activité d'assurance : déflation à l'aide de la variation annuelle de l'indice des salaires de la branche 65.

### Consommation intermédiaire hors SIFIM

Pour déflater la consommation intermédiaire nous la partageons en trois catégories :

- Achat de service de réassurance : la déflation se fait au niveau de chaque réassureur (coté production). La valeur aux prix de l'année précédente est ensuite allouée aux consommateurs au moyen de la matrice de réassurance (cf. §19).
- Les commissions aux agents indépendants : le déflateur correspond à l'évolution par rapport à l'année précédente du taux de commission, c'est-à-dire du montant de commissions versé pour un franc de prime brute émise (total des commissions/primes brutes émises).
- L'autre consommation intermédiaire : déflation au moyen d'un indice issu de la pondération de différents IPC d'après la structure de la consommation intermédiaire de la SUVA (voir chapitre 2.3.2).

## Caisses maladie (CM)

### Sources des données

Nom	Producteur
Statistique de l'assurance maladie obligatoire	Office fédéral de la santé publique (OFSP), Berne
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

## Estimations aux prix courants

### Production

Composantes	En millions
Services d'assurance	1'437
+ Produits bruts des immeubles	75
+ Autres produits d'exploitation	136
+ Indemnités reçues pour frais administratifs	708
+ Contributions pour la caisse	0
<b>= Production</b>	<b>2'355</b>

Le produit brut des immeubles est calculé en utilisant le taux de rendement des immeubles de la SUVA appliqué à la valeur d'acquisition des immeubles des caisses-maladie.

La valeur de production liée aux services d'assurance repose sur les équations présentées au début du chapitre 2.3, dont les éléments sont estimés sur la base des détails comptables suivants :

Composantes	Postes comptables
<b>Primes brutes acquises</b>	Primes d'assurance d'indemnités journalières + Primes d'assurance obligatoire des soins LAMal + Primes d'assurances complémentaires - Déductions accordées sur primes + Autres primes
<b>Suppléments de primes</b>	+ Produits des capitaux - Intérêts passifs + Compte des immeubles = <u>Revenus de la propriété nets</u> x Ratio : provisions techniques/fonds propres + provisions techniques
<b>Prestations dues</b>	+ Prestations payées pour l'assurance d'indemnités journalières + Prestations payées pour l'assurance obligatoire des soins LAMal - Participation des assurés aux frais + Prestations payées assurances complémentaires + Autres charges d'assurance + Modification des provisions pour cas d'assurance non liquidés / provisions actuarielles
<b>Variation des provisions techniques</b>	- Ajustement pour gains de détention
<b>= Service d'assurance</b>	
<b>+ Produits bruts des immeubles</b>	
<b>+ Autres produits d'exploitation</b>	
<b>+ Indemnités reçues pour frais administratifs</b>	
<b>+ Contribution pour la caisse</b>	
<b>= Production totale des caisses-maladie</b>	

L'ajustement pour gains de détention est déterminé en calculant le résultat hors gains et pertes de détention après la modification des provisions techniques et des réserves de sécurité des différents types d'assurances et avant toute allocation aux fonds propres. Si ce résultat est positif, aucun ajustement pour

gains de détention n'est apporté au calcul du service. Si par contre ce résultat est négatif, un ajustement pour gains de détention est apporté correspondant au montant de ce résultat négatif.

Les intérêts passifs ont été estimés en appliquant le taux hypothécaire moyen publié par la BNS au montant des dettes hypothécaires d'un échantillon de caisses.

Le produit brut des immeubles est calculé en utilisant le taux de rendement des immeubles de la SUVA par rapport à la valeur d'acquisition des immeubles SUVA, appliqué à la valeur d'acquisition des immeubles des CM.

### **Consommation intermédiaire hors SIFIM**

La consommation intermédiaire des caisses-maladie se compose des éléments suivants :

	Charges pour locaux administratifs et équipements d'exploitation
+	Frais informatiques
+	Dépenses de marketing, publicité
+	Autres frais administratifs
+	Autres charges d'exploitation
+	Achat de services de réassurance
+	Frais de gestion des placements
+	Charges des immeubles
=	<b>Consommation intermédiaire hors SIFIM</b>

Les frais de gestion issus des comptes de profits et pertes ne tiennent pas compte du service de réassurance acheté par les CM qui cèdent une partie de leurs risques. Implicitement ce service se trouve dans les primes de réassurance versées par ces caisses. Au moyen d'une matrice de réassurance (voir chapitre 2.3.4), le service de réassurance produit et importé est alloué aux différents secteurs institutionnels et au reste du monde au prorata des primes de réassurance versées par les cédants.

Les frais de gestion des placements correspondent à la rubrique « charges sur capitaux » à laquelle nous avons déduit les intérêts passifs.

Les charges des immeubles de propriété des CM sont estimées au moyen des ratios valables pour la SUVA.

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

#### **Production**

- Services d'assurance : extrapolation par le biais d'un indice en volume, qui consiste en l'évolution annuelle du nombre d'assurés pour lesquels au minimum une facture pour un séjour hospitalier ou pour des prestations ambulatoires a été traitée.
- Services immobiliers : déflation par la variation annuelle de la position IPC « loyer ».
- Autre produits d'exploitation : déflation par la variation annuelle des positions IPC « cours de loisirs » et « marchandises durables » (pondération 50% - 50%).
- Indemnités reçues pour frais administratifs et contributions pour la caisse : déflation par l'indice suisse des salaires de la division NOGA 65 et le déflateur implicite de la consommation intermédiaire liée à l'exploitation de l'assurance des CM. La pondération de ces indices est dérivée de la structure des dépenses d'exploitation de l'assurance des CM entre valeur ajoutée et consommation intermédiaire.

#### **Consommation intermédiaire hors SIFIM**

- CI liée à l'exploitation de l'assurance : déflation par la variation annuelle de la somme pondérée de différents indices (IPC, déflateur de la CI de la SUVA, déflateur du service d'assurances des IAP dommages).
- La CI des immeubles est déflatée au moyen du déflateur de la consommation intermédiaire des immeubles de la SUVA. Cet indice est issu de la pondération de différents IPC d'après la structure de la consommation intermédiaire des immeubles de la SUVA (cf. §8.3.2).

- La pondération repose sur la structure des dépenses des CM. Cet indice est issu de la pondération de différents IPC d'après la structure de la consommation intermédiaire des immeubles de la SUVA.
- Achat de services de réassurance : La déflation se fait au niveau de chaque réassureur (coté production). La valeur aux prix de l'année précédente est ensuite allouée aux consommateurs au moyen de la matrice de réassurance (voir chapitre 2.3.4).

## Etablissement cantonaux d'assurance incendie (ECAI)

### Source des données

Nom	Producteur
Rapports de gestion des ECAI	ECAI
Statistiques financières des 19 établissements cantonaux d'assurances	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

### Estimations aux prix courants

#### Production

La valeur de production totale des ECAI se compose des éléments suivants :

Composantes	2011, en millions
Service d'assurance	451
+ Production de services immobiliers	61
+ Financement par les assureurs privés	31
+ Contribution à la police de feu	27
+ Contribution à la police de feu par un supplément de primes	91
+ Emoluments	5
+ Autre production marchande	31
<b>= Production</b>	<b>696</b>

La production de service d'assurance des ECAI repose sur les équations présentées au début du chapitre 2.3, dont les éléments sont estimés sur la base des détails comptables suivants :

Composante	Poste comptable
<b>Primes brutes acquises pour compte propre</b>	Primes acquises contre l'incendie, les éléments naturels et les dégâts d'eau - Contributions pour la police du feu - Primes versées pour la réassurance passive *
<b>Suppléments de primes</b>	Valeur de marché des placements en actions × Taux de rendement des actions détenues par la SUVA = <u>Dividendes encaissés (a)</u>  Valeur de marché des autres placements financiers × Taux de rendement des obligations détenues par la SUVA = <u>Intérêts (b)</u>  Valeur de marché des hypothèques, prêts, placement à terme × Taux moyen hypothécaire SUVA = <u>Intérêts (c)</u>  (a) + (b) + (c) = <u>Revenus de la fortune, hors gains et pertes de détention</u>  + Rendement de la location d'immeubles - Part de l'excédent net d'exploitation des immeubles sur le revenu des immeubles de la SUVA

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Excédent net d'exploitation des immeubles des ECAI (d)</li> <li>= <u>Revenus de la propriété nets (a+b+c+d)</u></li> <li>× <math>\frac{\text{provisions techniques}}{\text{fonds propres + provisions techniques}}</math> **</li> </ul>
<b>Prestations dues pour compte propre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Indemnités pour incendie et sinistres éléments naturels</li> <li>- Part de la CIREN<sup>25</sup> aux dommages éléments naturels</li> <li>+ Indemnités assurance mobilière et contre les dégâts d'eau</li> <li>+ Indemnités versées dans le cadre de la CIREN</li> <li>+ Variation des provisions pour sinistres non réglés</li> <li>- Parts des réassureurs aux indemnités dues</li> <li>- Prélèvements de capitaux propres (transferts en capital)</li> </ul>
<b>Variation des provisions techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Provisions de compensation des risques</li> <li>+ Participation aux excédents et ristournes</li> <li>- <i>Ajustement pour éliminer les gains de détention</i></li> </ul>
<b>= Service d'assurance</b>	
+ Production de services immobiliers	
+ Financement par les assureurs privés	
+ Contribution à la police du feu	
+ Emoluments	
+ Autre production marchande	
<b>= Production totale des ECAI</b>	

\* Réassurance auprès de l'Union Intercantonale de Réassurance (UIR). Les flux des ECAI considérés nets de réassurance afin d'éviter tout double comptage et d'assurer une cohérence dans le traitement des différentes ECAI

\*\* L'application de ce ratio permet d'éliminer le rendement du placement des fonds propres.

Les données de départ utilisées pour estimer le service d'assurance produit par les ECAI sont les comptes de profits et pertes publiés dans les rapports de gestion. Le plan comptable ainsi que la façon d'enregistrer les recettes et dépenses n'étant pas uniforme, pour l'agrégation des comptes économiques individuels afin d'en obtenir un seul valable pour tous les ECAI s'est fait en maintenant les spécificités de chacun. Cela implique que les rubriques des comptes économiques sont nombreuses et parfois redondantes. Seule une connaissance des spécificités comptables de chaque ECAI permet de mettre sur pieds des méthodes d'estimations des flux des CN.

Les ECAI ont un réassureur commun, l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Etant donné que cette unité fait partie du sous-secteur S.128, il a été décidé de consolider les flux concernant ces deux types d'unités. Ainsi, pour le calcul du service d'assurance des ECAI, les flux nets de réassurance sont pris en compte.

Les ECAI sont souvent chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies. De ce fait ils reçoivent des assurés et des compagnies privées pratiquant l'assurance mobilière un montant à titre de contribution à la défense incendie. Dans certains ECAI, les contributions des assurés sont enregistrées dans les primes acquises. Or, nous considérons ces montants comme une autre production.

Les ajustements concernant la CIREN sont nécessaires, d'une part, pour réduire les indemnités dues des ECAI qui bénéficient de l'aide de la CIREN, de l'autre, pour augmenter les indemnités dues des ECAI qui sont tenus de verser cet aide. Ces ajustements permettent d'harmoniser les traitements comptables et d'éviter ainsi tout double comptage.

Etant donnée la diversité de comptabilisation des revenus des capitaux (montants bruts ou nets, comprenant ou non les gains de détention), il est nécessaire d'estimer les intérêts et dividendes en partant des renseignements concernant les placements financiers. Pour certain ECAI, le partage des placements financiers dans les différentes catégories se fait au moyen des indications de la Finanzstatistik de l'AEAI. Les taux de rendements hors gains de détention correspondent à ceux calculés pour les placements de la

<sup>25</sup> Communauté Intercantonale de Risques Eléments Naturels : il s'agit d'un pool créé par les ECAI et l'UIR pour faire face aux dommages liés aux catastrophes naturelles. Chaque ECAI et l'UIR assument ensemble le risque de catastrophes naturelles en proportion de leur grandeur. La couverture commune dans ce domaine s'élève à 750 millions de francs.

SUVA, pour lesquels ils existent des renseignements détaillés. La structure des coûts de la location d'immeubles de la SUVA est également utilisée pour déterminer l'excédent net d'exploitation des services immobiliers.

L'estimation des prélèvements de capitaux propres (D.99) se calcule en analysant l'évolution des fonds de réserve considérés comme des capitaux propres au niveau de chaque ECAI. Leur éventuelle diminution est considérée comme un transfert en capital.

L'ajustement pour gains de détention correspond au montant des gains nets des pertes de détention après déduction du versement à la réserve pour fluctuation des placements. Ce montant est calculé pour chaque ECAI et seulement les montants positifs sont considérés.

Pour l'estimation de l'excédent net d'exploitation des immeubles, un ratio issu de l'exploitation des données comptables SUVA est appliqué à la valeur de production des immeubles.

L'autre production marchande se compose des revenus de la location d'immeubles, des contributions à la prévention et lutte contre les incendies, d'émoluments et des autres recettes.

### **Consommation intermédiaire hors SIFIM**

*La consommation intermédiaire des caisses-maladie se compose des éléments suivants :*

Frais d'administration de l'activité d'assurance	
+ Bonifications aux administrations publiques	
= <u>Frais de gestion de l'assurance (a)</u>	
Frais d'administration de l'activité d'assurance	
× Ratio $\frac{\text{salaires}}{\text{Frais administratifs}}$	
= <u>Frais de personnel pour la gestion de l'assurance (b)</u>	
<b>(a) - (b) - Amortissements = Consommation intermédiaire liée à l'exploitation de l'assurance (A)</b>	
Frais administratifs de la police du feu	
+ Correction dépenses police du feu	
+ Dépenses courantes pour la lutte contre les incendies	
= <u>Frais de gestion de la police du feu et de la prévention (d)</u>	
Frais administratifs de la police du feu	
× Rapport $\frac{\text{salaires}}{\text{Frais administratifs}}$	
= <u>Frais de personnel pour la police du feu (e)</u>	
<b>(d) - (e) - Amortissements police du feu = Consommation intermédiaire activité de prévention et lutte contre les incendies (B)</b>	
<b>(A) + (B) + Consommation intermédiaire lié aux immeubles = Consommation intermédiaire hors SIFIM</b>	

Les données de départ pour l'estimation de la consommation intermédiaire des ECAI sont celles issues des rapports de gestion. La CI totale se compose de la CI de l'activité d'assurance, de la CI de l'activité de prévention et lutte contre les incendies et de la CI liée à la location d'immeubles. Pour aboutir à la consommation intermédiaire, les salaires et les amortissements sont déduits des frais d'administration. Les salaires sont estimés à l'aide de ratios calculés en prenant en considération les ECAI qui publient des données détaillées sur les salaires versés. En ce qui concerne la CI des immeubles, elle est estimée en utilisant la structure des frais de la SUVA.

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

#### **Production**

- Services d'assurance : extrapolation par le biais d'un indice en volume, qui consiste en l'évolution annuelle du total des sommes assurées par grande région déflatées par l'évolution annuelle de l'indice des prix de la construction selon les grandes régions.

- Services immobiliers : déflation par la variation annuelle de la position IPC « loyer ».
- Financement par les assureurs privés : déflation par le déflateur implicite des sommes assurées.
- Contribution à la police du feu : extrapolation par l'indice en volume du service d'assurance.
- Emoluments : pas de déflation car on suppose que leur évolution nominale correspond à leur évolution en volume.
- Autres recettes : déflation par la variation annuelle de l'indice des salaires pour la division 84.

### **Consommation intermédiaire hors SIFIM**

Déflation par la variation annuelle issue de la pondération de différents IPC d'après la structure de la consommation intermédiaire de la SUVA.

## **2.3.3 Réassurance**

### **Institutions privées de réassurance (IAP réassurance)**

#### **Production**

La valeur de production totale des ECAI se compose des éléments suivants :

<b>Composantes</b>	<b>2011, en millions</b>
Service de réassurance	7'171
+ Production de services immobiliers	100
+ Autre production marchande	148
<b>= Production</b>	<b>7'419</b>

La valeur de production liée aux services d'assurance de réassurance repose sur les équations présentées au point *Production* et se compose des détails comptables suivants :

<b>Primes effectives acquises</b>	Primes brutes émises - Variation du montant brut du report de primes - Commissions de réassurance pour la réassurance acceptée
<b>Suppléments de primes</b>	Produits des placements (revenus directs) + Intérêts débités sur des avoirs techniques + Autres produits découlant des activités d'assurance - Revenus directs de terrains et constructions - Revenus directs d'instruments financiers dérivés - Intérêts crédités/versés pour des engagements techniques bruts - Charges d'intérêt pour des levées de fonds à caractère de fonds étrangers - Charges d'intérêt pour des levées de fonds à caractère de fonds propres = <u>Revenus de la propriété nets</u> × Ratio provisions techniques/(fonds propres + provisions techniques) = Revenus de la propriété tirés des provisions techniques + Gains/pertes issus des assurances vie liées à des fonds de placement + Parts d'excédents crédités + Participation aux bénéfices
<b>Indemnités dues</b>	Montant payé brut pour sinistres + Variation des provisions pour sinistres + Ajustement de la variation des provisions pour sinistres non liquidés - Variation des provisions d'égalisation des risques - Prélèvement de capitaux propres (transfert en capital) + Correction des indemnités pour les activités en run-off
<b>Variations sur les provisions techniques</b>	Variation des provisions mathématiques, montant brut - Ajustements ponctuels des provisions mathématiques + Variation des autres provisions techniques + Participation aux bénéfices - <i>Ajustement pour éliminer les gains de détention</i>

=	<b>Service de réassurance</b>
+	<b>Production de services immobiliers</b>
+	<b>Autre production marchande</b>
=	<b>Production totale des IAP réassurance</b>

Les données de départ utilisées pour estimer le service d'assurance produit par les réassureurs professionnels sont les comptes de profit et pertes des compagnies de réassurance résidentes. L'ajustement pour les succursales à l'étranger se fait au moyen des renseignements récoltés dans le cadre de l'enquête de l'OFS auprès des compagnies de réassurance ayant du personnel à l'étranger. Cette enquête reprend les définitions et la structure des comptes économiques du questionnaire FINMA adressé aux IAP dans le cadre de la surveillance. De ce fait il est possible d'ajuster les différentes rubriques des comptes de profits et pertes. Au niveau des branches toutefois, aucun renseignement n'est disponible pour les succursales à l'étranger, en dehors de la distinction vie/dommages. De ce fait, un premier calcul par branche est effectué avec les renseignements non ajustés des succursales. Ensuite, pour les compagnies concernées, une correction est faite au niveau du service de réassurance-vie et de réassurance-dommages. Pour le tableau ci-dessus les données sont déjà corrigées des succursales à l'étranger.

Etant donné que le réassureur ne traite qu'avec des compagnies d'assurance ou des autres réassureurs, aucun frais de gestion des sinistres n'est incorporé à la rubrique du compte technique « montant payé brut pour sinistres ».

Comme pour les IAP dommages, les commissions de réassurance qui sont déduites des primes sont estimées par l'utilisation de taux de commission. La différence entre les montants ainsi obtenus et la rubrique « commissions et parts de bénéfice pour les affaires acceptées en réassurance » est considérée comme un transfert courant.

Les différents ajustements sont estimés de la même façon que pour les IAP vie et dommages, en utilisant les données individuelles et en tenant compte des ajustements des succursales à l'étranger. La variation des provisions d'égalisation des risques est prise en compte uniquement en cas de dissolution suite à une forte sinistralité.

L'autre production marchande correspond aux autres produits découlant des activités de réassurance.

### **Consommation intermédiaire hors SIFIM**

*La consommation intermédiaire des institutions privées de réassurance se compose des éléments suivants :*

	Frais d'administration
+	Autres charges découlant des activités d'assurance
+	Charge de gestion des placements
=	<b>Frais de gestion des IAP réassurance</b>
-	Salaires et traitements bruts liés à l'assurance
-	Amortissements des équipements
+	Frais pour la gestion des immeubles
-	Salaires et traitements bruts liés à la gestion des immeubles
=	<b>Consommation intermédiaire des IAP réassurance sans réassurance passive</b>
+	Achat de services de réassurance
=	<b>Consommation intermédiaire des IAP réassurance hors SIFIM</b>

Les données de départ pour l'estimation de la consommation intermédiaire des institutions de réassurance privées soumises à la surveillance de la FINMA sont celles récoltées par la FINMA et corrigée des flux concernant les succursales à l'étranger par l'intégration des renseignements issus de l'enquête OFS.

Les commentaires faits pour les IAP vie sont également valables pour les IAP réassurance (voir chapitre 2.3.1).

### 2.3.4 Sectorisation des services de réassurance

Le service de réassurance pouvant être défini comme l'assurance des (ré)assureurs, un équilibre doit être assuré entre sa production, son importation, sa consommation (intermédiaire) et son exportation. Les primes versées par les (ré)assureurs résidents recourant à la réassurance, les primes encaissées par les réassureurs résidents (y compris réassurance par des IAP vie et dommages), les primes exportées et importées peuvent être reconstituées, au moyen des différentes sources statistiques évoquées précédemment ainsi qu'à l'aide d'informations supplémentaires livrées par la BNS dans le cadre de ses travaux pour la Balance suisse des paiements. Ces différentes sources permettent ainsi de constituer, moyennant certaines hypothèses, une matrice indiquant les montants de primes versés par type de cédant (type d'assurances, y compris l'étranger) et par type de bénéficiaire (types de réassureurs, y compris l'étranger). L'allocation des services de réassurance s'effectue selon deux méthodes :

- a) Pour la production intérieure : au prorata des primes versées par les différents types de cédants aux réassureurs résidents ;
- b) Pour les importations : en appliquant aux primes versées à l'étranger le ratio  $\frac{\text{services}}{\text{primes}}$  observé pour les producteurs résidents.

L'allocation en termes nominaux est également appliquée aux valeurs aux prix de l'année précédente, les importations étant déflatées par le déflateur implicite des services de réassurance produits en Suisse.

#### Estimations aux prix de l'année précédente

##### **Production**

Les différentes composantes de la valeur de production des IAP réassurance sont déflatées de façon distincte :

- Comme il n'existe pas un prix observable pour le service de réassurance, la valeur aux prix de l'année précédente du service est estimée au moyen d'un indice en volume. En règle générale, cet indice en volume consiste en l'évolution par rapport à l'année précédente de la somme entre les provisions mathématiques brutes et les sinistres dus ajustés déflatée par l'évolution annuelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) :

$$\frac{\text{prov.math.} + \text{sinistres dus ajustés en } t}{(1 + \text{taux d'évolution annuel IPC en } t)} (\text{prov.math.} + \text{sinistres dus ajustés en } t - 1) \times 100$$

Cependant, si l'indice ainsi obtenu et/ou le déflateur implicite y relatif est trop fort ou faible, parfois on substitue cet indice par un autre qui mesure l'évolution des primes acquises.

$$\frac{\text{primes acquises en } t}{(1 + \text{taux d'évolution annuel IPC en } t)} \times (\text{primes acquises en } t - 1) \times 100$$

Dans ces cas on choisit de facto l'indice qui donne le résultat le plus plausible. Ces indices sont calculés par compagnie et au niveau de chaque branche.

- Services immobiliers : déflation par la variation annuelle de l'IPC « loyer ».
- Autre production marchande : déflation par la variation annuelle de l'Indice des salaires nominaux de la branche 65 (cf. fiche déflation).

##### **Consommation intermédiaire hors SIFIM**

Pour déflater la consommation intermédiaire nous la partageons en deux catégories :

- L'achat de service de réassurance : la déflation se fait au niveau de chaque réassureur (coté production). La valeur aux prix de l'année précédente est ensuite allouée aux consommateurs au moyen de la matrice de réassurance (cf. §19).
- L'autre consommation intermédiaire : déflation au moyen d'un indice issu de la pondération de différents IPC d'après la structure des frais administratifs liés à l'exploitation de l'assurance de la SUVA et sans tenir compte des dépenses spécifiques à la SUVA (cf. §8.3.2).

## 2.3.5 Caisses de retraite

### Caisses de pension

#### Sources des données

Nom	Producteur
Statistique des caisses de pension	OFS, Neuchâtel
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

Les unités couvertes sont les institutions de prévoyance (IP) :

- Institutions de prévoyance de type 1: IP avec prestations réglementaires et employés actifs. Elles sont couvertes sur une base annuelle ;
- Institutions de prévoyance de type 2 : fonds de bienfaisance, fondations de financement et caisses de pension gelées ou sur le point de cesser leur activités. Elles sont couvertes tous les 5 ans, à l'exception de l'emploi et du total du bilan (annuels). Elles représentent un poids marginal (en 2010, moins de 2.6% du total des bilans des IP) et leur traitement n'est pas décrit ci-dessous. Il repose essentiellement sur l'exploitation des informations provenant des IP de type 1, combinée avec les données de bases relevées tous les 5 ans.

#### Estimations aux prix courants

##### Production

La valeur de production des caisses de pension se compose des éléments suivants :

Composantes	2011, en millions
Services d'assurance	2'240
+ Produits bruts des immeubles	5'091
+ Produits des prestations fournies	79
<b>= Production</b>	<b>7'410</b>

Les produits bruts des immeubles et les produits des prestations fournies correspondent à des postes comptables relevés. La valeur de production liée aux services d'assurance repose sur les équations présentées au début du chapitre 2.3., dont les éléments sont estimés sur la base des détails comptables suivants :

<b>Cotisations sociales pour compte propre</b>	Cotisations réglementaires et supplémentaires des assurés et des employeurs + Apports et variation dans la réserve de cotisations des employeurs - Ajustement de la variation de la réserve de cotisations des employeurs + Contributions fondations de financement + Versements uniques et rachats des assurés et des employeurs - <i>Primes aux assurances privées</i>
<b>Supplément de primes</b>	+ Intérêts actuariels
<b>Prestations sociales pour compte propre</b>	Rentes de vieillesse, de survivants et d'invalidité + Autres rentes + Rentes extraréglementaires + Prestations en capital à la retraite, en cas de décès et extraréglementaires - <i>Rentes, prestations en capital des assurances privées</i>
<b>Variation des droits des ménages sur les fonds de pension (a) + (b) + (c)</b>	Variations des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des retraités + Variation des provisions techniques + Rémunération du capital épargne = <b>Variation des capitaux de prévoyance et provisions techniques (a)</b>

	<p><i>Apports uniques aux assurances privées</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ <i>Utilisation de la part aux bénéficiaires d'assurances</i></li> <li>- <i>Autres prestations des assurances privées</i></li> <li>- <i>Part aux bénéficiaires d'assurances</i></li> <li>+ <i>Prestations de libre passage transférées et en espèces</i></li> <li>+ <i>Versements anticipés pour la propriété du logement</i></li> <li>+ <i>Versements anticipés en cas de divorce</i></li> <li>- <i>Apports de libre passage</i></li> <li>- <i>Remboursement des versements anticipés pour la propriété du logement</i></li> <li>- <i>Remboursement des versements en cas de divorce</i></li> <li>+ <i>Capitaux de couverture transférés en cas de transferts collectifs</i></li> <li>- <i>Capital de couverture reçu en cas de transferts collectifs</i></li> </ul> <p>= <u>Impact du libre passage, des transferts collectifs et de la réassurance sur la variation des capitaux de couverture (b)</u></p> <p>Variation de valeur des immeubles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Gains nets des pertes sur titres</i></li> <li>- <i>Variation de la réserve de fluctuation des valeurs</i></li> <li>- <i>Variation des provisions non techniques</i></li> <li>+ <i>Excédent des produits</i></li> <li>- <i>Excédent des charges</i></li> <li>- <i>Apports aux fonds libres en cas de reprise d'assurés</i></li> <li>- <i>Ajustement dissolution de la réserve de cotisation des employeurs</i></li> <li>- <i>Cotisations d'assainissement</i></li> <li>- <i>Ajustement lié aux intérêts techniques</i></li> </ul> <p>= <u>Ajustement pour éliminer les gains de détention (c)</u></p>
	<b>= Service d'assurance des caisses de pension</b>
	<b>+ Produits bruts des immeubles</b>
	<b>+ Produits des prestations fournies</b>
	<b>= Production totale des caisses de pension</b>

Les données issues de la statistique des caisses de pension ne concernent que les IP avec prestations réglementaires et assurés actifs (IP de type 1). Elles doivent donc être complétées pour tenir compte également des flux des fonds de bienfaisance, des fondations de financement et des caisses de pensions gelées ou sur le point de cesser leurs activités (IP de type 2). Ces unités bien que nombreuses (2411 en 2011) ont un poids relativement insignifiant en termes monétaires (en 2011 : 2.5% du total du bilan et 2.6% du total des dépenses par rapport aux IP type 1).

Les données concernant les IP de type 2 ne sont relevées que tous les cinq ans (années se terminant avec 0 et 5) au moyen d'un questionnaire réduit, exception faite pour le nombre d'unités et le total du bilan, qui sont relevés annuellement. Même dans les années avec relevé il est nécessaire de faire quelque estimation, comme par exemple le partage du total du bilan entre les différentes catégories de placements et de passifs. Celui-ci se fait sur la base des données récoltées dans l'ancienne statistique des caisses de pension<sup>26</sup>, qui permettent de fixer une structure de base des placements et passifs en 2002, et des évolutions des différentes catégories de placements et passifs enregistrées chez les IP de type 1. Dans les années sans relevé, les flux du compte d'exploitation doivent être entièrement estimés. Là aussi nous nous basons sur les renseignements disponibles dans les années précédentes et sur les évolutions enregistrées chez les IP de type 1. Le questionnaire 2010 pour les IP de type 2 a été modifié et correspond à celui des IP de type 1. Ainsi, en 2010 nous avons pu avoir des données exhaustives pour toutes les rubriques des comptes économiques. Pour les années suivant 2010 l'estimation des IP de type 2 a été revue. Elle se base désormais sur les informations récoltées en 2010.

<sup>26</sup> Les IP de type 2 étaient relevées de façon exhaustive et détaillée jusqu'en 2002.

La statistique des caisses de pension recense toutes les IP de type 1, y compris celles qui sont entièrement réassurées (IP collectives). Ces unités encaissent des cotisations, mais elles les transfèrent entièrement à une compagnie d'assurance sur la vie. De même, les rentes qu'elles versent sont couvertes par les paiements des compagnies d'assurance qui les réassurent. De ce fait, l'IP collective ne gère pas elle-même des capitaux de couverture et elle n'a donc pas beaucoup d'actifs. Le risque étant géré par la compagnie d'assurance, c'est cette dernière qui constitue des provisions techniques et qui investit ces capitaux. Il se pose à ce sujet un problème de double comptage, car dans le rapport de la FINMA, les affaires transférées par les IP collectives et semi-autonomes (partiellement réassurées) sont traitées comme étant des affaires d'assurance vie directe. Elles sont donc prises en compte dans le calcul du service d'assurance des IAP vie. Les flux transférés aux compagnies d'assurance privées sont éliminés lors du calcul du service fournis par les caisses de pension. Ce choix s'est également imposé car pour calculer le service d'assurance il faut connaître la variation des capitaux de prévoyance et le supplément de primes, ce qui n'est pas possible pour les IP collectives, comme expliqué précédemment. De ce fait nous ne calculons un service d'assurance que pour les risques effectivement assumés par les caisses de pension elles-mêmes. Le SEC2010 introduit une nouvelle définition du montant des revenus d'investissements à payer sur les droits à pension (D.442, SEC95 D.44), à savoir que ce montant doit correspondre à l'intérêt technique sur les engagements de pension, c'est-à-dire à la rémunération du capital de prévoyance des actifs et à l'augmentation du capital de prévoyance des rentiers qui est dû au taux d'escompte.

L'évolution des capitaux de prévoyance et des provisions techniques ne correspond pas à la variation des droits des ménages sur les fonds de pension, car les capitaux de couverture ne varient pas uniquement en fonction des cotisations et prestations, mais ils sont influencés également par d'autres circonstances, notamment :

- a) **Les flux de libre passage** : le libre passage (LP) n'implique pas uniquement le transfert de capitaux de prévoyance d'une caisse de pension à une autre, mais également le maintien de la prévoyance acquise en cas d'arrêt du travail (sous forme de compte de libre passage auprès d'une banque ou de police de libre passage auprès d'une assurance) ou, sous certaines conditions, le versement en espèces de la totalité de la prestation de sortie. Le solde des flux de LP n'est donc pas nul au niveau des caisses de pension dans leur totalité. Les CN ne considèrent pas le libre passage comme une prestation<sup>27</sup> ou une autre sorte de flux de répartition
- b) **Les prélèvements anticipés** : la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) prévoit le versement anticipé des avoirs acquis chez la caisse de pension afin d'acheter un logement ainsi que le transfert d'une partie de ces avoirs au conjoint en cas de divorce. Ces cas sont traités par les CN de la même façon que les flux de libre passage. Ces prélèvements anticipés réduisent en effet le droit aux prestations de vieillesse, décès et invalidité et ne sont pas considérés comme des prestations sociales.
- c) **Les transferts collectifs** : nous parlons de transferts collectifs lorsqu'une caisse de pension transfère une partie ou la totalité de son portefeuille d'assurés à une autre caisse. Le solde de ces flux correspond probablement aux divergences d'enregistrement comptable de ces flux au sein des différentes IP.
- d) **Le solde des flux avec les compagnies d'assurance** : cet ajustement a une double fonction. D'une part, il permet d'éliminer les flux de libre passage des IP collectives et qui ont été pris en compte dans l'ajustement pour flux de libre passage tout en n'ayant pas d'impact sur AF.612<sup>28</sup>. De l'autre, il permet de tenir compte de l'achat de rentes auprès de compagnies d'assurance pour les IP semi-autonomes.

Il est donc nécessaire d'éliminer l'impact de ces facteurs sur la variation des capitaux de couverture et provisions techniques.

Il s'est avéré que la dissolution de la réserve de cotisations des employeurs ne sert pas uniquement pour compenser le non-versement de cotisations, mais également pour assainir la situation financière des caisses de pension. Les dissolutions qui visent ce dernier but ne doivent pas être considérées comme des

---

<sup>27</sup> En effet, la prestation de sortie est versée avant que l'un des événements assurés par la prévoyance professionnelle ne se produise (survie, décès, invalidité).

<sup>28</sup> En effet pour les IP collectives au passif du bilan il n'y a pas de capitaux de couverture (cf. §2.1).

cotisations sociales des employeurs, mais comme des transferts en capital (D.99). Afin d'identifier ces cas, il est nécessaire d'analyser les données individuelles des IP.

L'ajustement pour gains de détention est calculé en faisant l'hypothèse que la réserve de fluctuation des valeurs, les provisions non techniques et les capitaux libres sont constitués ou dissouts par les gains/pertes de détention ou les cotisations d'assainissement. Le montant des gains/pertes de détention restant est considéré comme affectant la variation des capitaux de couverture.

L'ajustement lié aux intérêts techniques consiste à prendre en compte la partie des intérêts techniques qui n'est pas couverte par des revenus de la propriété au sens strict (intérêts, dividendes, excédent net d'exploitation des immeubles), mais qui l'est vraisemblablement par des gains de détention.

### **Consommation intermédiaire hors SIFIM**

La consommation intermédiaire des caisses-maladie se compose des éléments suivants :

	Frais d'administration
+	Frais de marketing et publicité
-	Salaires
+	Charges des immeubles
+	Frais d'administration de la fortune
+	Achat de services auprès du fonds de garantie
=	<b>Consommation intermédiaire hors SIFIM</b>

Les données proviennent de la statistique des caisses de pension sauf pour l'achat de services auprès du fonds de garantie. Ce montant correspond à la valeur de production du fonds de garantie et il s'agit d'une imputation interne au sous-secteur S.128.

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

#### **Production**

- Services d'assurance : extrapolation par le biais d'un indice en volume, qui consiste en l'évolution annuelle de la somme des prestations dues pour compte propre et de l'avoir de vieillesse cumulé, déflatée par la variation annuelle de l'IPC « total ».

$$\frac{\text{Avoirs vieillesse} + \text{prestations dues année } t}{1 + \text{taux évolution annuel de l'IPC en } t} \times \frac{100}{\text{avoids vieillesse} + \text{prestations dues année } t - 1}$$

- Services immobiliers : déflation par la variation annuelle de l'IPC « loyer »
- Prestations fournies à des tiers : déflation par la variation annuelle de l'indice suisse des salaires de la division NOGA 66.

### **Consommation intermédiaire hors SIFIM**

- Frais administratifs hors salaires : déflation par la somme pondérée de différentes positions de l'IPC. La pondération repose sur la structure de la caisse de pension BLVK.
- Frais de gestion des placements financiers : déflation par le déflateur de la consommation intermédiaire des immeubles de la SUVA.
- Achat de services auprès du fonds de garantie : déflateur implicite de la production du fonds de garantie.

## **2.3.6 Agents et courtiers d'assurance indépendants**

### **Sources des données**

<b>Nom</b>	<b>Producteur</b>
Estimations des IAP vie et dommages	OFS, VGR
Rapport de gestion de Visana SA	Visana SA
Rapport de gestion de EKG services AG	EGK AG

Statistique de la valeur ajoutée	OFS, Neuchâtel
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

## Estimations aux prix courants

### Production

La production des agents et courtiers d'assurance indépendants se compose des éléments suivants :

Composantes	2011, en millions
Commissions aux agents indépendants des IAP vie	763
+ Commissions aux agents indépendants des IAP dommages	1'476
+ Versements à Visana services AG	232
+ Versements à EGK services AG	62
<b>= Production</b>	<b>2'533</b>

La production correspond aux commissions versées par les IAP vie et dommages aux agents et courtiers indépendants. Le partage des commissions totales versées par les IAP vie et dommages entre commissions aux agents en régie et commissions aux agents indépendants est fait lors du calcul de la consommation intermédiaire des IAP.

Les assurances appartenant aux groupes Visana et EGK sont administrées par Visana services AG, respectivement EGK services AG, qui reçoivent un dédommagement, qui est considéré comme la valeur de production (branche 662902 « autres activités auxiliaires d'assurance ») de ces unités.

### Consommation intermédiaire hors SIFIM

La consommation intermédiaire des agents et courtiers d'assurances se compose des éléments suivants :

	Production des agents indépendants
*	Part de la CI à la valeur de production
+	Consommation intermédiaire Visana services AG
+	Consommation intermédiaire EGK services AG
<b>=</b>	<b>Consommation intermédiaire des agents indépendants hors SIFIM</b>

La consommation intermédiaire s'obtient en appliquant une part à la valeur de production. Cette part est fixe et a été estimée en analysant la structure des comptes de pertes et profits de la division 74 selon la NOGA 2002 entre 1990 et 2000, selon la *Statistique de la valeur ajoutée*.

## Estimations aux prix de l'année précédente

### Production

Le déflateur des commissions correspond à l'évolution par rapport à l'année précédente du taux de commission. Celui-ci se calcule en divisant le montant total des commissions versées (commissions aux agences en régies et commissions aux agents indépendants) par les IAP vie et dommages par le montant des primes brutes émises par ces assureurs.

La production de Visana et EGK services AG est déflaté par le déflateur de la CI de la SUVA.

### Consommation intermédiaire hors SIFIM

La CI est déflatée au moyen d'un indice issu de la pondération de différents IPC d'après la structure des frais administratifs liés à l'exploitation de l'assurance de la SUVA et sans tenir compte des dépenses spécifiques à la SUVA.

## 2.3.7 Autres activités auxiliaires d'assurances

### Caisses de compensation AVS (CCAVS)

#### Source des données

Nom	Producteur
Compte de pertes et profits des caisses de compensation AVS	Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne
Rapports de gestion des caisses de compensation cantonales	Caisses de compensation des cantons
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

#### Estimations aux prix courants

##### Production

La valeur de production des CCAVS se compose des éléments suivants:

Composantes	2011, en millions
Contribution en faveur de la caisse	387
+ Emoluments	22
+ Indemnités pour frais administratifs	91
+ Produits pour prestations de services	332
+ Produits d'administration divers	26
<b>= Production</b>	<b>857</b>

Les contributions en faveur de la caisse correspondent aux montants que les membres de la caisse versent pour couvrir les frais administratifs, sous forme de supplément au taux de cotisation AVS dû.

Les CCAVS sont tenues par la loi à fournir certaines tâches dans le cadre de l'assurance-invalidité et chômage, des allocations familiales et des prestations complémentaires. Elles reçoivent pour ce fait des indemnités pour frais administratifs. Si les CCAVS gèrent les offices AI, les indemnités qu'elles en tirent sont enregistrées comme des autres produits pour prestations de services.

##### Consommation intermédiaire hors SIFIM

La consommation intermédiaire des CCAVS se compose des éléments suivants:

	Loyers versés et charges liées aux immeubles (si non détaillé)
+	Frais de nettoyage, chauffage, éclairage
+	Frais de bureau
+	Ports, taxes téléphoniques
+	Dépenses d'exploitation
+	Frais de l'organe externe de révision de la caisse et des succursales
+	Frais pour l'organe externe de contrôle des employeurs
+	Indemnités aux agences
+	Indemnités aux administrations fiscales
+	Prestations de services ordinaires par des tiers
+	Frais d'administration divers
<b>=</b>	<b>Consommation intermédiaire hors SIFIM</b>

Le détail concernant les dépenses des CCAVS n'est pas identique entre caisses. De ce fait pour certaines caisses il a été possible de distinguer les différentes catégories des dépenses, pour d'autres, au contraire, seulement des groupes de dépenses homogènes sont disponibles.

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

#### ***Production***

Extrapolation par le biais d'un indice en volume qui consiste en l'évolution annuelle du nombre de bénéficiaires de rentes AVS, AI et d'allocations pour perte de gains.

#### ***Consommation intermédiaire***

Déflation au moyen du déflateur de la CI de la SUVA.

## 2.4 Secteur des administrations publiques (S.13)

Selon les SEC 2010, le secteur des administrations publiques (S.13) comprend « toutes les unités institutionnelles qui sont des producteurs non marchands dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective et dont les ressources proviennent de contributions obligatoires versées par des unités appartenant aux autres secteurs, ainsi que les unités institutionnelles dont l'activité principale consiste à effectuer des opérations de redistribution du revenu et de la richesse nationale » (SEC 2010 p. 48).

Le secteur des administrations publiques est subdivisé en quatre sous-secteurs:

1. l'administration centrale (à l'exclusion des administrations de sécurité sociale) (S.1311);
2. les administrations d'États fédérés (à l'exclusion des administrations de sécurité sociale) (S.1312)
3. les administrations locales (à l'exclusion des administrations de sécurité sociale) (S.1313);
4. les administrations de sécurité sociale (S.1314).

Dans les comptes nationaux suisses, le secteur des « administrations publiques » (S.13) est composé par les quatre sous-secteurs institutionnels suivants :

- S.1311 : Confédération
- S.1312 : Cantons
- S.1313 : Communes
- S.1314 : Administrations de sécurité sociale

Le secteur S.13 n'inclut pas les différents producteurs marchands publics, pour autant que ceux-ci soient dotés de statuts qui leur confèrent la personnalité juridique. Des entreprises telles que La Poste, CFF ou RUAG sont ainsi traités au sein du secteur des sociétés non financières et attribuées aux divisions économiques correspondantes. Dans la même logique, les hôpitaux, les homes médicalisés et les établissements pour les traitements psychosociaux sont extraits des données cantonales ou communales et intégrés au secteur des sociétés non financières. Les Eglises sont également extraites des données cantonales ou communales, malgré leurs caractéristiques de producteurs non marchands. Elles sont intégrées au secteur des ISBLSM.

Le calcul des différents éléments de la valeur ajoutée s'effectuant au niveau des sous-secteurs de S.13, ceux-ci sont décrits séparément dans les titres suivants. Leurs importances relatives sont reflétées dans le tableau ci-dessous (2011, en millions):

Sous-secteurs	VPB	CI	VAB	Parts
S.1311	17'482	5'749	11'733	18.6%
S.1312	40'400	8'116	32'284	51.2%
S.1313	30'088	11'399	18'689	29.6%
S.1314	1'544	1'165	379	0.6%
<b>Total S.13</b>	<b>89'513</b>	<b>26'429</b>	<b>63'085</b>	<b>100.0%</b>

### 2.4.1 Confédération (S.1311)

#### Sources des données

Nom	Producteur
Compte d'Etat	Administration Fédérale des Finances (AFF), Berne
Finances publiques en Suisse	AFF, Berne
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

## Estimations aux prix courants

### Production

La valeur de production totale est estimée par la somme des coûts, puis séparée en production marchande et autre production non marchande.

Composantes	Flux SEC 2010	2011, en millions
Consommation intermédiaire	P.2	5'749
Consommation de capital fixe	P.51C	5'046
Rémunération des salariés	D.1	6'687
<b>= Production totale</b>	<b>P.1</b>	<b>17'482</b>
- Production marchande	P.11	1'070
- Production pour usage final propre	P.12	2'054
<b>= Production non marchande</b>	<b>P.13</b>	<b>14'358</b>

Le calcul de la consommation intermédiaire est expliqué dans la suite du chapitre et celui de la consommation de capital fixe au chapitre 2.7.2.

La rémunération des salariés se compose des éléments suivants:

Salaires et traitements bruts (D.11)

+ Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs (D.121)

+ Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs (D.122)

<b>Salaires et traitements bruts D.11</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Autorités, commissions, juges</li> <li>+ Personnel administratif et d'exploitation</li> <li>+ Personnel complémentaire, enseignement et recherche</li> <li>+ Instructeurs du DDPS</li> <li>+ Personnel des unités externes</li> <li>- Personnel lié à la « Coopération internationale courante »</li> <li>- Charges de personnel qui correspondent à des « Autres transferts courants »</li> <li>- Pensions de retraite à des magistrats et à leurs survivants</li> <li>- Autres dépenses de personnel</li> </ul>
<b>Cotisations sociales effectives D.121</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cotisations d'assurances sociales</li> <li>+ Contributions de l'employeur à la Caisse de pensions</li> <li>+ Cotisations d'assurance-maladie et accidents</li> <li>+ Cotisations d'assurances sociales du personnel des unités externes</li> <li>- Cotisations sociales correspondant à des flux D.74 et D.75</li> <li>- Pensions de retraites versées par les employeurs</li> <li>- Cotisations liées aux « Autres dépenses de personnel »</li> </ul>
<b>Cotisations sociales imputées D.122</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesures de prévoyance</li> <li>+ Prestations de l'employeur en cas de maladie de courte durée</li> <li>+ Aides pour la garde d'enfants</li> <li>- Positions correspondant à des flux D.74 et D.75</li> </ul>

La production marchande se compose des éléments suivants :

<ul style="list-style-type: none"> <li>Taxes</li> <li>- Taxe d'exemption de l'obligation de servir</li> <li>- Amendes</li> <li>+ Remboursements</li> <li>- Remboursements à l'ONU</li> <li>+ Production des unités externes</li> <li><b>= Production marchande</b></li> </ul>
---

Les dix unités externes sont :

- Ecoles Polytechniques (EPF/ETH),
- Régie Fédérale des Alcools (RFA/EAV),
- Fonds National Suisse (SNF-FNS),
- Suisse Tourisme,
- Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI),
- Pro Helvetia,
- Institut Fédéral des Hautes Etudes en Formation Professionnelle (IFFP) et,
- Musée National Suisse (MNS),
- Institut fédéral de métrologie (METAS),
- Fondation Rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC).

La production pour usage final propre (P.12) se compose des éléments suivants :

- Activation des prestations pour compte propre (NRM 437)
- + Production de R&D pour usage final propre
- + Production pour usage final propre des unités externes
- = Production pour usage final propre

La production non marchande est obtenue par solde.

### **Consommation intermédiaire**

<b>Composantes</b>	<b>Flux SEC 2010</b>	<b>2011, en millions</b>
Consommation intermédiaire	P.2	<b>5'749</b>
Consommation intermédiaire hors SIFIM	P.2 - P.119	<b>5'699</b>
SIFIM	P.119	<b>50</b>

La **consommation intermédiaire hors SIFIM** correspond à l'agrégation des éléments suivants :

Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
+ Travailleurs temporaires
+ Autres charges de personnel
+ Charges d'armement (35%)
+ Indemnités aux cantons
+ Indemnités aux communes
+ Une partie des « Autres Contributions à des tiers »
- Le poste « 309000/3090001 fw_/nf_Kinderbetreuung »
- Le poste « 311101 Construction civile »
- Les postes liés aux programmes informatiques (hardware et software)
- Les investissements non activés
- Le poste « 31198 Pertes sur créances »
- Le poste « 3142 Routes nationales en construction non portées à l'actif »
- Correction du montant versé par la Confédération au FNS qui doit être enregistré en D.73
- La consommation intermédiaire résultant de transferts à l'étranger
- Autres transferts courants
+ Consommation intermédiaire des dix unités externes
= <u>Consommation intermédiaire hors SIFIM</u>

Le montant des SIFIM provient directement des estimations effectuées dans la division 64 (voir chapitre 2.2.2).

## Estimations aux prix de l'année précédente

### **Production**

- Rémunération des salariés : déflation par la variation annuelle de l'indice suisse des salaires de la division NOGA 84 ;
- Consommation intermédiaire : voir ci-dessous ;
- Consommation de capital fixe : voir chapitre 2.7.

### Production marchande

Chaque composante est déflatée par la variation annuelle des IPC correspondant :

- Loyer du logement (4002)
- Services publics
- Marchandises
- Spiritueux (2002)

### Production pour usage finale propre

Les composantes sont déflatées par les déflateurs suivants :

- IPC Services
- R&D

Les « Remboursements à l'ONU » et les « Remboursements APG/AI/SUVA » sont soustraits des « 5360 Remboursements ». Il n'existe pas de déflateur spécifique pour ces postes c'est pourquoi un déflateur implicite de P.11 hors remboursement est calculé en divisant la valeur nominale de P.11 par la valeur réelle de P.11 (hors remboursements) calculée auparavant. Ce déflateur est ensuite appliqué à la valeur nominale de P.11 totale (avec les remboursements).

La production marchande totale est déflatée par le déflateur implicite de la production marchande hors remboursement.

L'autre production non marchande est obtenue par solde, hormis la fonction COFOG « Education », qui est obtenue par l'application d'un indice en volume (Laspeyres-volume) qui consiste en l'évolution annuelle du nombre d'élèves/étudiants pondéré par le coût par élève/étudiant pour chaque classe ISCED<sup>29</sup>. L'indice en volume peut être formulé ainsi:

$$\frac{\sum_i^n x_i^{t-1} n_i^t}{\sum_i^n x_i^{t-1} n_i^{t-1}} \times 100$$

où:  $n_i^t$ : nombre d'élèves pour la classe ISCED  $i$  au temps  $t$

$x_i^t$ : coût par élève pour la classe ISCED  $i$  au temps  $t$

### **Consommation intermédiaire**

Chaque composante de la consommation intermédiaire hors SIFIM est déflatée par la variation annuelle des IPC correspondants suivants :

- IPC « Services »
- IPC « Service privés »
- IPC « Service publics »
- IPC « Marchandises »
- IPC « Marchandises durables »
- IPC « Spiritueux »
- Déflateur implicite de la Formation brute de capital fixe « biens d'équipement », voir chapitre 3.2.1.

La déflation des SIFIM est présentée au chapitre 2.2.2.

---

<sup>29</sup> ISCED signifie International Standard Classification of Education.

## 2.4.2 Cantons (S.1312)

### Sources des données

Nom	Producteur
Statistique financière ; ensemble des Cantons, combinaison par fonction et par nature	AFF, Berne
Finances publiques en Suisse	AFF, Berne
Comptes de l'Etat	Cantons
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

### Production

La valeur de production totale est estimée par la somme des coûts, puis séparée en production marchande et en autre production non marchande.

Composante	2011, en millions
Consommation intermédiaire	8'116
+ Consommation de capital fixe	7'249
+ Rémunération des salariés	25'035
<b>= Production totale</b>	<b>40'400</b>
- Production marchande	5'718
- Production pour usage final propre	2'985
= Production non marchande	31'697

Le calcul de la **consommation intermédiaire** est expliqué dans la suite du chapitre et celui de la consommation de capital fixe au chapitre 2.7.

La **rémunération des salariés** se compose des éléments suivants:

Salaires et traitements bruts
+ Cotisations sociales à la charge des employeurs (effectives)
+ Cotisations sociales à la charge des employeurs (imputées)

Salaires et traitements bruts	Autorités, commissions et juges + Personnel administratif, technique et d'exploitation + Personnel enseignant
Cotisations sociales effectives	Contributions aux assurances sociales + Caisse de pensions et de prévoyance + Assurance maladie et accidents - Cotisations sociales liées aux salaires et traitements déduits
Cotisations sociales imputées	- Dépenses de personnel liées aux « Prestations aux retraités » + Allocations

La **production marchande** se compose des éléments suivants :

Emoluments administratifs
+ Recettes hospitalières et d'établissements spécialisés
+ Ecolages
+ Autres redevances d'utilisation et prestations de services

- + Ventes
- + Dédommagements de tiers
- + Propres prestations pour investissements
- + Autres contributions
- + Revenus liés aux « Immeubles du patrimoine »
- + Droits de mutations et de timbre
- = Production marchande

L'**autre production non marchande** est obtenue par solde.

### **Consommation intermédiaire**

Composantes	2011, en millions
Consommation intermédiaire hors SIFIM	7'989
+ SIFIM	127
= Consommation intermédiaire	8'116

La consommation intermédiaire hors SIFIM se compose des éléments suivants :

- Fournitures de bureau, d'enseignement et imprimés
- + Chauffage, éclairage, eau
- + Autres marchandises
- + Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles
- + Prestations de tiers pour l'entretien d'objets mobiliers
- + Loyers, fermages et redevances d'utilisation
- + Dédommagements
- + Honoraires et prestations de services
- Primes nettes d'assurance-dommages
- + Frais divers
- + Prestations en nature
- + Personnel temporaire
- + Subventions accordées aux communes (partie correspondant aux dédommagements)
- = Consommation intermédiaire hors SIFIM

Le montant de SIFIM provient directement des estimations effectuées dans la division 64 (chapitre 2.2.2.).

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

#### **Production**

- Rémunération des salariés : déflation indice suisse des salaires de la division NOGA 84 ;
- Consommation intermédiaire : voir consommation intermédiaire ;
- Consommation de capital fixe : voir chapitre 2.7.

Production marchande : chaque composante est déflatée par la variation annuelle des IPC correspondant suivants:

- « Services »
- « Services publics »
- « Marchandises »

L'autre production non marchande est obtenue par solde hormis la fonction « Education », qui est obtenue par l'application d'un indice en volume (Laspeyres-volume) qui consiste en l'évolution annuelle du nombre d'élèves/étudiants pondéré par le coût par élève/étudiant pour chaque classe ISCED<sup>30</sup> (voir chapitre 2.4.1).

### **Consommation intermédiaire**

Chaque composante est déflatée par la variation annuelle des indices correspondants suivants :

- IPC « Marchandises »
- IPC « Marchandises durables »
- IPC « Energie »
- IPC « Loyers du logement »
- IPC « Services »
- IPC « Services privés »
- IPC « Services publics »
- Déflateur implicite de la FBCF (biens d'équipement)
- Déflateur implicite de la FBCF (construction).

La déflation des SIFIM est présentée au chapitre 2.2.2.

### **2.4.3 Communes (S.1313)**

#### **Sources des données**

<b>Nom</b>	<b>Producteur</b>
Statistique financières des communes	Administration Fédérale des Finances (AFF), Berne
Comptes communaux	Cantons
Dépenses et recettes des villes et chefs-lieux des cantons	24 villes et 12 chefs-lieux de cantons
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

#### **Estimations aux prix courants**

##### **Production**

La valeur de production totale est estimée par la somme de ses coûts, puis, le cas échéant, distinguée en production marchande et autre production non marchande.

<b>Composantes</b>	<b>2011, en millions</b>
Consommation intermédiaire	11'399
+ Consommation de capital fixe	5'084
+ Rémunération des salariés	13'605
<b>= Production totale</b>	<b>30'088</b>
- Production marchande	8'991
- Production pour usage finale propre	54
<b>= Production non marchande</b>	<b>21'043</b>

Le calcul de la consommation intermédiaire est expliqué au point suivant et celui de la consommation de capital fixe au chapitre 2.7. La rémunération des salariés et la production marchande reposent sur les mêmes éléments que S.1312, observés au niveau des communes.

L'autre production non marchande est obtenue par solde.

<sup>30</sup> ISCED signifie International Standard Classification of Education.

### Consommation intermédiaire

Composantes	2011, en millions
Consommation intermédiaire	11'399
Consommation intermédiaire sans SIFIM	11'234
SIFIM	165

La consommation intermédiaire sans SIFIM repose sur les mêmes éléments que ceux pris en compte pour S.1312. Le montant des SIFIM provient directement des estimations effectuées dans la division 64 (voir chapitre 2.2.2).

### Estimations aux prix de l'année précédente

La méthode est identique à celle des cantons (S.1312).

### 2.4.4 Administrations de sécurité sociale (S.1314)

Le sous-secteur S.1314 correspond à la division 843 de la NOGA. Cette division comprend les régimes de sécurité sociale concernant la vieillesse, le veuvage, l'invalidité, le chômage, les pertes de gains en cas de maternité, de service militaire ou civil, etc. En Suisse, les régimes d'assurance qui correspondent aux définitions du sous-secteur S.1314 sont les suivants :

- Assurance-vieillesse et survivants (AVS)
- Assurance-invalidité (AI)
- Allocations pour perte de gains (APG)
- Assurance-chômage (AC)
- Allocations familiales dans l'agriculture (AFA)
- Assurance-maternité du Canton de Genève (AMat).

La Centrale de compensation de l'AVS/AI/APG de Genève (CDC) appartient au sous-secteur Confédération (S.1311) alors que les caisses de compensation de l'AVS et les caisses de compensation d'allocations familiales cantonales et professionnelles appartiennent au secteur S.125 (division 66).

### Sources des données

Nom	Producteur
Rapport d'activité	Centrale de cai CdC AVS/AI/APG, Genève
Bilan et compte d'exploitation du Fonds de compensation de l'AVS et des APG, compte de l'AI	CdC AVS/AI/APG, Genève
Rapport annuel	Fonds de compensation de l'AVS, Genève
Annuaire statistique de la centrale de compensation	CdC AVS/AI/APG, Genève
Statistique des assurances sociales suisses	Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Berne
Statistique de l'AI	OFAS, Berne
Balance comptable du Fonds de compensation de l'AC	SECO, Berne
Coûts administratifs des caisses de chômage	SECO, Berne
Rapport de gestion	Office cantonal des assurances sociales, Genève
Rapport d'activité	Fonds de compensation de l'assurance maternité, Genève
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

## Production

La valeur de production du sous-secteur S.1314 correspond à la somme de la valeur de production de chaque assurance sociale (AVS, AI et APG sont calculées ensemble). Pour les calculs, les différentes institutions sont regroupées selon le type d'assurance sociale (2011, en millions) :

TYPE D'ASSURANCE	VPB	CI	VAB	Parts de la VAB
AVS/AI/APG	837	623	214	56.5%
AC	681	518	163	43.0%
AFA	2	2	0	0.0%
LAMat	3	2	1	0.3%
Ajustement P.51C*	0	0	0	0.0%
SIFIM**	20	20	0	0.0%
<b>Total (S.1314)</b>	<b>1'544</b>	<b>1'165</b>	<b>379</b>	<b>100.0%</b>

\* Les données comptables sur les amortissements sont remplacées par les valeurs harmonisées des CN pour le total du sous-secteur uniquement.

\*\*Les SIFIM sont estimés pour le total du sous-secteur uniquement.

Comme pour les autres éléments de S.13, la valeur de production totale est estimée par la somme de ses coûts, puis, le cas échéant, ventilée en production marchande et autre production non marchande. Aucune production pour usage final propre n'est estimée pour les sous-secteurs de S.13 et la production marchande est marginale.

Composantes	2011, en millions
Consommation intermédiaire	1'165
+ Consommation de capital fixe	10
+ Rémunération des salariés	369
<b>= Production totale</b>	<b>1'544</b>
- Production marchande	5
= Production non marchande	1'539

La consommation de capital fixe est ultérieurement remplacée par les valeurs harmonisées des CN pour ce sous-secteur (voir chapitre 2.7).

<b>AVS / AI / APG</b>	Coûts des offices cantonaux	Frais administratifs + Amortissements des immeubles des Offices AI
	Achats de services de la Confédération	+ Frais d'application
	Autres dépenses pour l'administration et la gestion	Frais de placement AVS + Frais du fonds de compensation AVS + Frais d'actions récursoires de l'AVS et AI + Services spéciaux AVS et AI + Frais d'examen de l'AVS et AI + Frais et dépenses de l'AVS, AI et APG + Affranchissement à forfait AVS, AI et APG
<b>AC</b>	Coûts des caisses de compensation cantonales, professionnelles et fédérale	Frais d'application de la CdC pour l'AC + Frais des caisses de compensation
	Coûts du Fonds de compensation AC	+ Frais d'administration du Fonds de compensation AC
	Coûts des caisses AC	Frais d'administration des Caisses AC - Responsabilité des caisses

		- Frais administratifs non agréés.
	Coûts des offices cantonaux du travail	+ Frais d'administration des offices cantonaux du travail.
	Coûts du centre d'informatique	+ Frais d'administration du centre d'informatique.
	Autres dépenses pour l'administration et la gestion	+ Bonification pour risque de responsabilité + Indemnisation des frais de justice + Frais d'examen par un médecin-conseil + Avances de frais de poursuite + Dépenses diverses
<b>AFA</b>		+ Achats de services à la centrale de compensation et aux caisses de compensation AVS + Frais de gestion
<b>AMat</b>	Achats de services aux caisses de compensation AVS	+ Frais de gestion
	Autres dépenses pour l'administration et la gestion	+ Charges de personnel + Indemnités membres + Frais administratifs

### **Consommation intermédiaire**

<b>Composantes</b>	<b>2011, en millions</b>
Consommation intermédiaire	1'165
Consommation intermédiaire sans SIFIM	1'146
SIFIM	20

Les postes de charges considérés pour l'estimation de la valeur de production incluent les amortissements et la rémunération des salariés. Dans la plupart des cas, ces éléments peuvent être distingués et soustraits afin d'obtenir la consommation intermédiaire. Dans les autres cas, par exemple pour les offices AI, la séparation entre consommation intermédiaire et rémunération des salariés/amortissements repose sur des ratios observés pour des unités similaires ou obtenus de sources alternatives.

Le montant des SIFIM provient directement des estimations effectuées dans la division 64 (chapitre 2.2.2).

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

#### **Production**

AVS/AI/APG/AC/AFA/AMat: Pour chaque type d'assurance, le nombre de bénéficiaires de l'année t est multiplié par le coût unitaire par bénéficiaire de l'année t-1. Ce coût unitaire est calculé en divisant la valeur nominale de la production en t-1 par le nombre de bénéficiaires en t-1.

La valeur réelle de la production du sous-secteur est l'addition des valeurs réelles obtenues pour les différentes assurances. Le déflateur implicite obtenu au niveau de la production peut également être appliqué à chacune de ses composantes (production marchande, autre production non marchande).

#### **Consommation intermédiaire hors SIFIM**

AVS/AI/APG : déflation des différentes composantes de la CI par la variation annuelle des IPC suivants :

- Loyer
- Electricité
- Services entretien/réparation logement
- Chemins de fer
- Communications
- Réparations et installations
- Edition, presse, papeterie

- Formation continue
- Services
- Services postaux
- Prestations médicales
- Services privés

Le montant des SIFIM en volume provient directement des estimations effectuées dans la division 64 (chapitre 2.2.2).

## 2.5 Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) (S.15)

Selon le SEC 2010, le secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) (S.15) regroupe « les unités dotées de la personnalité juridique qui servent les ménages et sont des producteurs non marchands privés. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires en espèces ou en nature effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs, de versements provenant des administrations publiques, ainsi que de revenus de la propriété. »

Les formes juridiques des ISBLSM sont essentiellement des associations et des fondations. Dans les comptes nationaux suisses, le secteur S.15 concerne quatre divisions économiques :

- 87 : Hébergement médico-social et social
- 88 : Action sociale sans hébergement
- 91 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles
- 94 : Activités des organisations associatives

Ces divisions économiques comprennent également des unités productives des secteurs S.11 et S.14 ce qui signifie que la valeur ajoutée totale de ces divisions correspond à la somme des valeurs ajoutées provenant des secteurs S.11, S.14<sup>31</sup> et S.15.

NOGA	Intitulés
873002	Institutions pour handicapés
870001	Institutions pour toxicomanes
872002	Établissements pour les traitements psychosociaux
879001	Foyers pour enfants et adolescents
879002	Maisons d'éducation
879003	Autre action sociale avec hébergement
881000	Centres de jour pour handicapés, ateliers protégés
889901	Œuvres de bienfaisance, organisations caritatives
889902	Autre action sociale n.c.a.
910100	Gestion des bibliothèques et des archives
910200	Gestion des musées
910300	Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
910400	Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
942000	Syndicats de salariés
949101	Paroisses et associations religieuses
949102	Couvents et congrégations
949200	Partis et associations politiques
949901	Organisations pour la culture, la formation, les sciences et la recherche
949902	Organisations pour la santé
949903	Mouvements de jeunesse
949904	Autres représentations d'intérêts et associations n.c.a.

### Sources des données

Nom	Producteur
Recensement des entreprises (RE)	OFS, Neuchâtel
Statistique de l'emploi (STATEM)	OFS, Neuchâtel
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel

<sup>31</sup> Pour le calcul de la valeur ajoutée des secteurs S11-S14, voir chapitre 2.1.

## Estimation aux prix courants

Composantes	Correspondance SEC 95	En millions
Production	P.1	15'777
Production marchande	P.11	5'410
Production pour usage final propre	P.12	312
Autre production non marchande	P.13	10'055
- Consommation intermédiaire	P.2	5'958
Consommation intermédiaire sans SIFIM	P.2 – P.119	5'681
SIFIM <sup>32</sup>	P.119	277
<b>= Valeur ajoutée brute</b>	<b>B.1b</b>	<b>9'819</b>
- Consommation de capital fixe	P.51c	1'686
<b>= Valeur ajoutée nette</b>	<b>B.1n</b>	<b>8'132</b>

### Production

Comme pour tout producteur non marchand, la valeur de production totale est estimée par la somme de ses coûts, puis, le cas échéant, distinguée en production marchande et autre production non marchande. La production pour usage final propre consiste uniquement dans la production de R&D pour compte propre.

Composantes	Flux SEC2010	2011, en millions
<b>= Rémunération des salariés</b>	<b>D.1</b>	<b>8'132</b>
+ Consommation intermédiaire	P.2	5'958
+ Amortissements	P.51c	1'686
<b>= Production</b>	<b>P.1</b>	<b>15'777</b>

La rémunération des salariés provient des données de la masse salariale AVS, qui sont disponibles pour les années à partir de 2011.

### Consommation intermédiaire

Voir ci-dessous.

### Consommation de capital fixe

Voir chapitre 2.7.2

La valeur de production globale est finalement répartie entre les différentes divisions NOGA concernées (87, 88, 91, 94) proportionnellement aux EPT. La répartition entre production marchande et non marchande se fait sur la base d'une structure des recettes relevées dans le cadre du recensement de 1985, qui a fourni des données relatives à l'emploi (EPT), aux coûts de production<sup>33</sup> et aux salaires pour chaque division économique selon l'ancienne nomenclature NGAE<sup>34</sup>.

<sup>32</sup> SIFIM, Services d'intermédiation financière indirectement mesurés. Voir [fiche SIFIM](#).

<sup>33</sup> Les variables relevées sont : coûts du personnel, amortissements et autres coûts (matériel, intérêts, entretien, loyers et autres).

<sup>34</sup> Nomenclature Générale des Activités Économiques.

### **Consommation intermédiaire**

Les données issues du Recensement des entreprises de 1985 ont fourni des informations sur la structure des coûts des ISBLSM par branche NGAE. Grâce à une clé de passage, les données par branche NGAE ont pu être allouées aux divisions NOGA. La structure des coûts permet de calculer la part de la consommation intermédiaire à la rémunération des salariés. Cette part est fixe et est appliquée au flux D.1 pour chaque année. L'addition de la consommation intermédiaire ainsi calculée pour chaque division NOGA donne celle du secteur S.15.

Pour terminer, il faut encore ajouter les SIFIM correspondant au secteur S.15 pour obtenir la valeur finale de la consommation intermédiaire de S.15.

<b>Poste comptable</b>	<b>Flux SEC 2010</b>	<b>2011, en millions</b>
Consommation intermédiaire sans SIFIM	P.2 - P.119	5'681
+ SIFIM	P.119	277
<b>= Consommation intermédiaire avec SIFIM</b>	<b>P.2</b>	<b>5'958</b>

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

#### **Production**

##### Production totale

- Rémunération des salariés : déflation au moyen de la variation annuelle de l'indice suisse des salaires au niveau des divisions. Ces valeurs sont ensuite agrégées pour obtenir la rémunération des salariés du secteur S15 ;
- Consommation intermédiaire : voir ci-dessous ;
- Consommation de capital fixe : voir chapitre 2.7.

##### Production marchande

Le ratio  $\frac{\text{production marchande}}{\text{production totale}}$  aux prix courants est appliqué à la production totale déflatée. L'autre production non marchande est obtenue par solde.

### **Consommation intermédiaire**

Déflation au moyen de la variation annuelle des IPC suivants, pondérée selon la structure des coûts du recensement de 1985 :

- Loyers du logement ;
- Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation ;
- Energie ;
- Machines de bureau et accessoires ;
- Edition, presse et papeterie.

Pour terminer, il faut encore ajouter les SIFIM en volume correspondants à S.15.

Comme pour les valeurs nominales (valeur de production et consommation intermédiaire), les valeurs aux prix de l'année précédente au niveau du secteur S.15 sont ensuite réparties entre les différentes divisions NOGA concernées (87, 88, 91, 94) au prorata des EPT.

## 2.6 Impôts / subventions sur les produits

Les impôts et subventions sur les produits sont ajoutés à la somme des valeurs ajoutées afin de parvenir à une valorisation aux prix du marché. Par opposition à d'autres types d'impôts ou de subventions (p.ex. paiements directs en agriculture), ils se caractérisent par un lien direct avec les unités de biens ou de services produites ou échangées (montant par unité de quantité ou pourcentage du prix unitaire ou de la valeur). Les subventions à considérer concernent exclusivement des versements à des unités productrices et n'incluent pas, par exemple, d'éventuels transferts à des ISBLSM.

### 2.6.1 Les impôts sur les produits

Selon le SEC 2010 les impôts sur les produits (D.21) sont des « impôts dus par unité de bien ou de service produite ou échangée. Ils peuvent correspondre à un montant monétaire déterminé à verser par unité de quantité du bien ou du service ou être calculés ad valorem sous la forme d'un pourcentage déterminé de leur prix unitaire ou de leur valeur. À moins qu'il ne soit spécifiquement visé ailleurs, tout impôt grevant un produit relève de la présente catégorie, quelle que soit l'unité institutionnelle qui l'acquitte » (SEC 2010, p. 100).

Il existe trois types d'impôt sur les produits (SEC, p. 100-101):

- a) **Taxes du type TVA (D.211)** : «... impôts sur les biens et services collectés par étapes par les entreprises et intégralement supportés en dernier ressort par l'acheteur final ». Ces impôts comprennent donc soit la taxe sur la valeur ajoutée perçue par le secteur des administrations publiques (S.13) sur les produits fabriqués dans le pays ou importés, soit les autres taxes déductibles selon des modalités analogues à celles en vigueur pour la TVA.
- b) **Impôts et droits sur les importations, à l'exclusion de la TVA (D.212)** : «... versements obligatoires prélevés par les administrations publiques (S.13) sur les biens importés, à l'exclusion de la TVA, afin de mettre ceux-ci en libre pratique sur le territoire économique, et sur les services fournis à des unités résidentes par des unités non résidentes ».
- c) **Impôts sur les produits, à l'exclusion de la TVA et des impôts sur les importations (D.214)** : «... impôts sur les biens et services produits par les entreprises résidentes qui sont dus sur la production, l'exportation, la vente, le transfert, la location ou la livraison de biens et de services ou sur l'utilisation de ceux-ci à des fins de consommation finale pour compte propre ou de formation de capital pour compte propre ».

#### Sources des données

Les données sont identiques à celles utilisées pour les estimations du secteur des administrations publiques (S.13).

Les tableaux suivants présentent les impôts sur les produits par composante et par collectivité :

Composantes	Flux SEC 2010	2011, en millions
Impôts sur les produits	D.21	35'106
Taxes du type TVA	D.211	21'506
Impôts et droits sur les importations	D.212	6'551
Impôts sur les produits	D.214	7'050

Collectivités	2011, en millions
Confédération	34'428
Cantons	623
Communes	56
<b>Total</b>	<b>35'106</b>

## Estimations aux prix courants

Différentes positions sont additionnées afin d'obtenir les différents flux recherchés. Aucun traitement n'est apporté aux données administratives utilisées.

<b>Taxes du type TVA (Confédération uniquement)</b>	Recettes de la TVA - sous-compensation de la TVA dans l'agriculture
<b>Impôts et droits sur les importations (Confédération uniquement)</b>	Droits de douane à l'importation (4060) + Impôts sur les huiles minérales grevant les carburants (40460) + Surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants (40461) + Impôt sur les huiles minérales grevant les combustibles et autres produits à base d'huiles minérales (40462) + Impôt sur les véhicules (4050)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <u>Confédération</u> :           <ul style="list-style-type: none"> <li>Droits de timbre</li> <li>+ Impôt sur le tabac</li> <li>+ Impôt sur la bière</li> <li>+ Taxe sur les livraisons excédentaires des producteurs de lait</li> <li>+ Impôt sur les maisons de jeu</li> <li>+ Recettes des mises aux enchères des contingents agricoles</li> </ul> </li> <li>▪ <u>Cantons</u> :           <ul style="list-style-type: none"> <li>Droits de mutation et de timbre</li> <li>+ Impôts sur les divertissements</li> <li>+ Droit de timbre cantonal</li> <li>+ Autres Impôts sur la propriété et la dépense</li> <li>+ Parts de revenus de loteries, Sport-Toto et paris</li> <li>+ Impôts sur les maisons de jeux et machines à sous</li> <li>+ Transferts en capital des administrations publiques vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations notifiés mais non susceptibles d'être perçus (D.995).</li> </ul> </li> <li>▪ <u>Communes</u> :           <ul style="list-style-type: none"> <li>Droits de mutation et de timbre</li> <li>+ Impôts sur les maisons de jeux et machines à sous</li> <li>+ Impôts sur les divertissements</li> <li>+ Autres Impôts sur la propriété et la dépense</li> <li>+ Droit de timbre</li> <li>+ Parts de revenus de loteries, Sport-Toto et paris</li> <li>+ Transferts en capital des administrations publiques vers les secteurs concernés correspondant à des impôts et cotisations notifiés mais non susceptibles d'être perçus (D.995).</li> </ul> </li> </ul>

## Estimations aux prix de l'année précédente

**Taxes du type TVA** : Extrapolation au moyen de l'évolution en volume de la production soumise à la TVA. Cette production est calculée de la façon suivante :

Production totale
+ Importations
- Exportations
- Consommation intermédiaire
- Investissements
+ Investissements dans la construction faits par les ménages
- Variation de stock
= <u>Production soumise à la TVA</u>

**Impôts et droits sur les importations** : Extrapolation au moyen de l'évolution en volume des importations de biens.

**Impôts sur les produits, autres** : Extrapolation au moyen de l'évolution en volume de la valeur de production des divisions économiques concernées. Par exemple, l'évolution en volume des impôts sur le tabac correspond à l'évolution en volume de la production de la division « Fabrication de produit à base de tabac ».

### 2.6.2 Les subventions sur les produits

Selon le SEC 2010 les subventions sur les produits (D.31) sont « des subventions versées par unité de bien ou de service produite ou importée. Les subventions peuvent consister en un montant monétaire déterminé à verser par unité de quantité du bien ou du service ou être calculées ad valorem sous la forme d'un pourcentage déterminé de leur prix unitaire. (...) Par convention, les subventions sur les produits concernent uniquement les productions marchande (P.11) et pour usage final propre (P.12)» (SEC 2010, p. 104).

## Estimations aux prix courants

### Sources des données

Les données sont identiques à celles utilisées pour les estimations du secteur des administrations publiques (S.13).

Confédération	Contributions versées aux institutions propres (ex : LV SBB Betrieb Infrastruktur) et à des tiers (ex : Regionaler Personenverkehr)
Cantons	Contributions aux entreprises publiques et aux entreprises privées pour les fonctions de la statistique financière (FS) suivantes : questions juridiques, trafic d'agglomération et électricité.
Communes	Identique aux cantons

Le tableau ci-dessous présente les subventions sur les produits par collectivité :

Collectivités	2011, en millions
Confédération	2'474
Cantons	9'365
Communes	1'088
<b>Total</b>	<b>12'927</b>

### Confédérations

La Confédération définit le terme « subvention » comme « contribution à des tiers ». Ces contributions « englobent toutes les prestations allouées à des personnes physiques ou morales ne faisant pas partie

de l'administration fédérale ou des institutions de la Confédération ». <sup>35</sup> La définition de la Confédération regroupe également les transferts que cette dernière fait à des fondations, comme la « Phonothèque nationale », ou à des organisations internationales en tant que soutien financier à des actions humanitaires. Or, pour les Comptes Nationaux (VGR), le premier transfert constitue un « Transferts courants divers » (D.75) car il représente un transfert à un « Institut sans but lucratif au service des ménages »<sup>36</sup> (S.15), tandis que le deuxième est un exemple de « Coopération internationale courante »<sup>37</sup> (D.74). Le calcul des subventions sur les produits consiste à additionner tous les postes des comptes correspondant à de telles subventions. L'analyse est faite au cas par cas pour chaque subvention de la Confédération.

### **Cantons et communes**

Le flux D.31 des Cantons et des Communes repose sur l'addition des coûts issus des groupes de coûts « 3634 Contributions aux entreprises publiques »<sup>38</sup> et « 3635 Contributions aux entreprises privées » pour les fonctions de la statistique financière (FS) suivantes :

- 4110 Hôpitaux
- 4120 Homes médicalisés
- 4130 Cliniques psychiatriques
- 6220 Trafic régional
- 6230 Trafic d'agglomération
- 6310 Trafic maritime

### **Allocations des subventions sur les produits aux divisions**

Sur la base de leurs descriptions, les subventions considérées peuvent être attribuées aux divisions qui en sont bénéficiaires (tableau ci-dessous). Ces subventions concernent uniquement les secteurs S.11 et S.14. Elles sont additionnées à la production (hors subvention) des divisions bénéficiaires suivantes (voir chapitre 2.1.3) :

01	Culture et production animale, chasse et services annexes
02	Sylviculture et exploitation forestière
03	Pêche et aquaculture
10	Industries alimentaires
12	Fabrication de produits à base de tabac
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a.
35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
49	Transports terrestres et transport par conduites
51	Transports aériens
53	Activités de poste et de courrier
72	Recherche-développement scientifique
71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
85	Enseignement

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

Les subventions aux prix courants obtenus sont regroupées par division économique et déflatées par le déflateur de la production des divisions correspondantes.

<sup>35</sup> Voir « Manuel MGB+TC, Directives et instructions relatives à la gestion budgétaire et comptable de la Confédération », AFF. [http://intranet.accounting.admin.ch/handbuch\\_hh/index.html?lang=fr](http://intranet.accounting.admin.ch/handbuch_hh/index.html?lang=fr)

<sup>36</sup> Les ISBLSM offrent des biens et services non marchands aux ménages.

<sup>37</sup> Le SEC2010 définit le flux D.74 comme « toutes les opérations de transfert en espèces ou en nature entre des administrations publiques nationales et des administrations publiques du reste du monde ou des organisations internationales, (...) ». Il faut noter que les organisations internationales font partie, par définition, du secteur du « Reste du monde » (S.2), même si elles ont leur siège en Suisse.

<sup>38</sup> Voir publication « Compte d'Etat » de l'AFF pour des détails sur la classification par nature de la Confédération.

## 2.7 Consommation de capital fixe

La consommation de capital fixe (P.51C) représente la dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible, y compris une provision pour pertes d'actifs fixes à la suite de dommages accidentels assurables. Bien que la consommation de capital fixe ne soit pas une composante du PIB, celui-ci étant estimé sur une base brute, elle est présentée pour son rôle indirect dans l'estimation des valeurs de production des différents producteurs non marchands. Le calcul de la consommation de capital fixe repose sur l'estimation préalable d'un stock de capital non financier net, qui est décrit ci-dessous.

### Sources de données

Identiques à la formation brute de capital fixe (FBCF, voir chapitre 3.2.1).

### 2.7.1 Stock de capital non financier net

Le stock de capital non financier mesure l'état des actifs fixes d'une économie, soit le patrimoine non financier. En Suisse, les actifs fixes contenus dans le stock de capital non financier sont les logements, les ouvrages de génie civil, les machines et équipements, les actifs cultivés ainsi que les logiciels. Ils correspondent aux actifs issus de la formation brute de capital fixe (voir chapitre 3.2.1., qui inclut une liste des biens considérés).

La Suisse ne dispose pas d'informations sur le stock d'actifs fixes, c'est pourquoi l'estimation du stock de capital net (SDCN) se base sur la **méthode de l'inventaire perpétuel** (ou Perpetual Inventory Method, (PIM)). Cette méthode consiste à cumuler les investissements réalisés sur la durée de vie choisie pour chaque type de biens, puis d'en estimer leur valeur nette, c'est-à-dire leur valeur après en avoir déduit l'amortissement et les actifs retirés du stock. Dans le cadre du SDCN de la Suisse, la méthode d'amortissement choisie est la **méthode géométrique à taux double**. Ce type d'amortissement présente l'avantage de tenir compte de deux éléments : la **dépréciation** et le **taux de survie** des actifs considérés. Il tient ainsi compte du déclassement des actifs, que ceux-ci soient retirés du stock parce qu'ils arrivent en fin de durée de vie utile, ou qu'ils soient retirés du stock avant la fin de durée de vie utile. Par ailleurs, il présente la particularité d'amortir fortement l'actif la première année de durée de vie, puis de diminuer progressivement en fonction de la durée de vie de l'actif. Les taux d'amortissement (qui considèrent implicitement les taux de survie) se calculent ainsi :

$$\text{Taux d'amortissement} = \frac{1}{0.5 \times \text{durée de vie de l'actif, en années}}$$

Ces taux permettent d'obtenir des coefficients, qui appliqués aux investissements effectués permettent d'obtenir leur valeur résiduelle (ou valeur nette) après n années de vie<sup>39</sup> :

$$\text{valeur nette}_t = \text{valeur de l'investissement}_{t-n} \times (1 - \text{taux d'amortissement}) \times n$$

Si n représente la durée de vie utile d'un actif, le SDCN net pour cet actif s'obtient en sommant les valeurs nettes calculées sur la FBCF des N précédentes années.

Plus formellement, le SDCN du bien i au temps t peut s'écrire :

$$SDCN_{i,t} = \sum_{j=0}^n (1 - \delta_i)^j FBCF_{i,t-j}$$

Où :

*j* = nombre d'années d'existence de l'actif i

*n* = durée de vie utile en années

---

<sup>39</sup> Cette valeur devient nulle lorsque la durée de vie (N) est atteinte

$\delta_i$  = taux de dépréciation de l'actif i

$FBCF_{i,t-j}$  = FBCF de l'actif i durant la période t-j

Pour cette estimation, les biens d'équipement sont regroupés au 2<sup>e</sup> niveau NOGA et la construction ventilée selon le secteur institutionnel et le type de construction (bâtiment ou génie civil) concerné. Les calculs s'effectuent à ce niveau désagrégé et reposent sur les données exprimées aux prix d'une année de référence (2010 pour la Suisse) afin d'assurer une même valorisation aux investissements passés (coûts de remplacement constants). Finalement, les déflateurs implicites issus des calculs de la formation brute de capital fixe, pour chaque type de biens, sont utilisés comme indices de prix afin d'obtenir des valeurs à prix courant.

Le SDCN d'actifs cultivés et d'animaux est estimé dans le cadre des comptes économiques du secteur primaire et est directement intégré. Les durées de vie utiles des actifs fixes ont été définies de la manière suivante :

<b>Actifs fixes</b>	<b>Durées de vie (années)</b>
Produits métalliques, hors machines et équipement	18
Machines et équipements	18
Produits informatiques, électroniques et optiques	7
Equipements électriques	15
Industrie automobile	10
Autres matériels de transport	20
Recherche & Développement	10
Programmation et conseil informatiques	4
Construction	50
Dépenses militaires	35
Petits fruits	8
Plantes industrielles	12
Arboriculture	15
Houblon	20
Vignes	25
Textiles, hors habillement	10
Articles céramiques, vaisselle	10
Fabrication de meubles	15
Instruments, articles de sports, jeux, fournitures médicales	10
Installation de machines	18

Le stock d'animaux n'est soumis à aucun amortissement et est directement intégré aux actifs fixes.

De plus amples informations sur les notions de stock de capital (brut ou net) figurent dans le document « Stock de capital net non financier : rapport méthodologique, 2<sup>e</sup> édition », OFS, Neuchâtel, 2013<sup>40</sup>. Ce document inclut notamment des informations sur les rétroprojections effectuées pour obtenir des séries sur les investissements en biens d'équipement et construction suffisamment longues pour les calculs.

## 2.7.2 Consommation de capital fixe

Le SEC 2010 définit la consommation de capital fixe (CCF) comme « la dépréciation subie par le capital fixe au cours de la période considérée par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible ». La CCF, ou amortissements, doit être calculée pour tous les actifs fixes, corporels et incorporels. Seuls les animaux ne sont pas amortis. La CCF est calculée pour tous les actifs pris en compte dans la formation brute de capital fixe (voir chapitre 3.2.1), c'est-à-dire les biens d'équipement et la construction. La CCF doit cependant être publiée par secteur institutionnel et non pas par catégorie d'actifs. Les données du stock

<sup>40</sup> <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.Document.83377.pdf>

de la construction sont disponibles par secteur institutionnel, ce qui permet de les intégrer directement au calcul des amortissements par secteur. Par contre, les données du stock des biens d'équipement sont uniquement disponibles par type d'actifs, ce qui nécessite de sectoriser les biens d'équipement. Cette distinction par secteur est expliquée ci-dessous (amortissements des biens d'équipement).

Le calcul des amortissements se fonde sur le stock de capital net pour tous les actifs à amortir. Dans un premier temps, il faut reréférencer les séries d'investissement afin d'avoir une longue série aux prix de l'année précédente, l'année de référence étant t-1. Par exemple, lors des calculs des amortissements pour l'année 2010, il faut disposer d'une série chaînée avec l'année 2009 comme année de référence.

La  $CCF_t$  aux prix de l'année précédente, année de référence t-1, est égale à la somme du  $SDCN_{t-1}$  et de la  $FBCF_t$ , diminuée du  $SDCN_t$ .

$$CCF_t = SDCN_{t-1} + FBCF_t - SDCN_t$$

La CCF aux prix courants est obtenue en « inflatant »<sup>41</sup> la CCF aux prix de l'année précédente, année de référence t-1, à l'aide du déflateur implicite correspondant.

#### **a) Construction**

La durée de vie moyenne de la construction (bâtiment et génie civil) est fixée à 50 ans. Le SDCN de la construction est calculé par secteur et par genre de construction. La CCF de la construction est estimée en appliquant l'équation présentée ci-dessus au SDCN de construction de chaque secteur. Le SDCN est ainsi obtenu par secteur institutionnel aux prix de l'année précédente, année de référence t-1. Le déflateur implicite permet d'inflater ces résultats pour obtenir la CCF aux prix courants.

#### **b) Biens d'équipement**

Les biens d'équipement sont disponibles par catégories d'actifs. Un SDCN est calculé pour chaque catégorie de biens d'équipement. L'équation présentée ci-dessus permet d'obtenir la CCF des biens d'équipement aux prix de l'année précédente. Ensuite, ces montants sont inflatés pour obtenir la CCF des biens d'équipement aux prix courants.

Si les données sectorisées sont directement issues des calculs effectués pour la construction, l'attribution des amortissements sur biens d'équipement aux différents secteurs repose sur une clé de répartition. Celle-ci est définie sur la base des investissements passés (valeurs nominales et réelles) cumulés sur 10 ans.

---

<sup>41</sup> Inflater consiste en l'opération inverse de déflater, c'est-à-dire à multiplier les valeurs aux prix de l'année précédente par le déflateur afin d'obtenir les valeurs aux prix courants.

### 3. Approche dépense

Dans la première partie de ce document ont été présentées les méthodes d'estimation du PIB selon l'approche production. Comme indiqué dans l'introduction, le PIB peut aussi être calculé selon l'approche dépense, c'est-à-dire en agrégeant la dépense de consommation finale, la formation brute de capital et le solde de la balance commerciale (exportations moins importations de biens et services).

- a) La **dépense de consommation finale** « recouvre les dépenses consacrées par les unités institutionnelles résidentes à l'acquisition de biens ou de services qui sont utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels ou collectifs des membres de la communauté » (SEC 2010, p. 76). La dépense de consommation finale peut être effectuée sur le territoire économique ou dans le reste du monde. Elle comprend celle des Ménages (S.14), des Administrations publiques (S.13) et des ISBLSM (S.15);
- b) La **formation brute de capital** comprend la formation brute de capital fixe (biens d'équipements et construction), la variation des stocks et les acquisitions moins cessions d'objets de valeur ;
- c) Le **solde de la balance commerciale** correspond aux exportations de biens et services diminuées des importations de biens et services.

Tous les flux relatifs à la dépense sont évalués au prix d'acquisition, assurant ainsi leur compatibilité avec le PIB aux prix du marché évalué selon l'optique production.

Le tableau suivant présente les différentes composantes du PIB et leurs parts selon l'approche dépense.

Composante de la dépense	Flux SEC2010	2011, en millions	Parts
<b>Dépense de consommation finale</b>	<b>P.3</b>	<b>399'802</b>	<b>64.7%</b>
Ménages et ISBLSM	S.14+S15	333'417	53.9%
Administrations publiques	S.13	66'385	10.7%
<b>Formation brute de capital</b>	<b>P.5</b>	<b>66'124</b>	<b>26.9%</b>
Formation brute de capital fixe	P.51b	144'596	23.4%
- Biens d'équipement	P.5111be	90'059	14.6%
- Construction	P.5111c	54'537	8.8%
Variation des stocks	P.52	4'385	0.7%
Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	P.53	17'142	2.8%
<b>Exportations de biens et de services</b>	<b>P.6</b>	<b>406'706</b>	<b>65.8%</b>
Exportations de biens	P.61	306'871	49.6%
Exportations de biens sans or non monétaire	P.61c	228'615	37.0%
Exportations de services	P.62	99'834	16.1%
<b>Importations de biens et de services</b>	<b>P.7</b>	<b>354'306</b>	<b>57.3%</b>
Importations de biens	P.71	280'762	45.4%
Importations de biens sans or non monétaire	P.71c	185'204	30.0%
Importations de services	P.72	73'544	11.9%
<b>Produit intérieur brut</b>	<b>B.1*b</b>	<b>618'325</b>	<b>100.0%</b>

## 3.1 Dépense de consommation finale

### 3.1.1 Dépense de consommation finale des ménages

La dépense de consommation finale des ménages (CFDM) est publiée selon 12 fonctions de consommation (premier niveau de la COICOP<sup>42</sup>) présentées ci-dessous :

COICOP	Intitulés	2011, en millions	Parts en %
1	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	29'391	9.1
2	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	11'820	3.7
3	Articles d'habillement et chaussures	10'987	3.4
4	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	80'856	25.0
5	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	13'490	4.2
6	Santé	45'026	13.9
7	Transports	30'868	9.5
8	Communications	7'761	2.4
9	Loisirs et culture	28'804	8.9
10	Enseignement	1'924	0.6
11	Restaurants et hôtels	22'808	7.1
12	Biens et services divers	39'628	12.3
	<b>Total</b>	<b>323'363</b>	<b>100</b>

#### Sources des données

Nom	Producteur
Enquête sur le budget des ménages (EBM) <sup>43</sup>	OFS, Neuchâtel
Statistique des chiffres d'affaires du commerce de détail (CACD)	OFS, Neuchâtel
Dénombrement des logements vacants	OFS, Neuchâtel
Statistique de la construction et des logements	OFS, Neuchâtel
Enquête de structure sur les loyers, prix moyens	OFS, Neuchâtel
Relevé structurel, statuts d'occupation des logements	OFS, Neuchâtel
Statistique sur le volume du travail (SVOLTA)	OFS, Neuchâtel
Enquête sur la population active (ESPA)	OFS, Neuchâtel
Coût et financement du système de santé	OFS, Neuchâtel
Statistique des véhicules routiers	OFS, Neuchâtel
Statistique des élèves et des étudiants	OFS, Neuchâtel
Statistique de l'état annuel de la population (ESPOP)	OFS, Neuchâtel
Recensement fédéral de la population	OFS, Neuchâtel
Consommation de boissons alcoolisées par habitant en Suisse	Régie Fédérale des Alcools (RFA), Berne
Statistique du commerce extérieur	Administration Fédérale des Douanes (AFD), Berne
Statistique globale de l'énergie	OFEN, Berne

<sup>42</sup>Classification des fonctions de consommation des ménages, établie dans le cadre du Système de comptabilité nationale (SCN). La définition des différentes catégories peut être trouvée à l'adresse : <http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcst.asp?Cl=5&Lq=2>

<sup>43</sup> Nommée « Enquête sur les revenus et la consommation » jusqu'en 2008.

## Estimations aux prix courants

L'Enquête sur le budget des ménages (EBM), qui relève les dépenses des ménages pour différentes catégories de consommation, représente l'enquête de référence pour l'estimation des différentes fonctions de consommation. Depuis la révision des comptes nationaux de l'automne 2014, l'année 2011 a été choisie comme nouvelle année de base pour les calculs des dépenses de consommation des ménages. Comme aucune année particulière ne s'impose en tant qu'année de référence (pas de grande enquête), nous avons utilisé le « pooling temporel » et le « pooling des produits » afin d'augmenter la robustesse de l'année de référence. Afin d'agrandir la taille de l'échantillon, les échantillons des années 2010, 2011 et 2012 ont été agrégés. Ce « pooling temporel » permet de réduire les intervalles de confiance de chaque poste de l'EBM, augmentant ainsi la fiabilité et la précision de l'estimation du montant dépensé pour chaque produit. Le « pooling des produits » fait référence à la nomenclature COICOP utilisée par les comptes nationaux. Les résultats des dépenses de consommation des ménages sont publiés au premier digit de la COICOP, alors que les calculs s'effectuent au troisième digit de la COICOP.

### L'estimation de la CFDM provient de plusieurs sources :

- a) Données de l'EBM : pour certaines sous-fonctions, qui représentent 35% du total des dépenses de consommation des ménages, les valeurs de l'EBM sont directement reprises. L'EBM relève les dépenses moyennes mensuelles par ménage et une extrapolation est livrée pour l'ensemble des ménages pour chacune des sous-fonctions concernées.
- b) La majorité des sous-fonctions de la fonction 4, soit 24,4% des dépenses totales, provient de données de la statistique de l'énergie ainsi que des statistiques des logements et des prix des loyers.
- c) La fonction 6 Santé représente 14,4% des dépenses totales et se base entièrement sur la statistique des coûts et financement du système de santé.
- d) Le solde, soit environ 26% des dépenses de consommation, provient de sources diverses, explicitées dans le tableau ci-dessous. De plus, lorsqu'aucune source spécifique n'existe, un indice en volume multiplié par un indice de prix est appliqué, ce qui correspond à une évolution nominale.

En complément à certaines fonctions de consommation, **les dépenses des ménages collectifs** pour la fonction considérée doivent être ajoutées. Les ménages collectifs regroupent notamment les homes pour personnes âgées, les établissements pour handicapés, les internats, les hôpitaux, les établissements de peines et mesures, les centres de requérants d'asile... Cette catégorie de ménage n'étant pas couverte par l'EBM, il est nécessaire d'ajouter les dépenses de ces ménages aux fonctions 1, 2, 3, 6 et 9. Le montant des dépenses des ménages collectifs est estimé sur la base des dépenses pour les fonctions concernées et la part des ménages collectifs dans le total des ménages.

## Méthodes d'estimation utilisées pour le calcul de la CFDM par sous-fonction COICOP

### 01 Produits alimentaires et boissons non alcoolisées

Reprise des données de l'EBM

### 02 Boissons alcoolisées et tabac

#### 02.1.1 (Alcools de bouche), 02.1.2 (Vin et boissons fermentées) et 02.1.3 (Bière)

La dépense est obtenue par multiplication des variables suivantes :

- volumes : litres consommés par habitant et par catégorie<sup>44</sup> (RFA) ;
- prix : prix moyens par catégorie (RFA) ;
- population permanente résidente moyenne.

Les dépenses pour boissons alcoolisées effectuées dans les restaurants, obtenues de l'EBM (sous-composantes de la fonction 11), doivent être déduites du total extrapolé.

---

<sup>44</sup> Vin, bière, cidre et alcools distillés.

## 2.2. (tabac)

La dépense est obtenue par multiplication des variables suivantes :

- Volumes : nombre de pièces (cigarettes, cigares) ou quantité (tabac à rouler) vendues en Suisse (AFD) ;
- Prix : prix par pièce ou kg (AFD).

## 2.3. (stupéfiants)

Reprise des données de l'EBM.

### **03 Habillement et chaussures**

Reprise des données de l'EBM

### **04 Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles**

#### 4.1 (loyers effectifs) et 4.2 (loyers fictifs)

Une estimation reposant sur les données du *Relevé structurel* sert de base aux calculs. Des données détaillées sont disponibles sur le nombre de logements (selon le nombre de pièces) en location ou occupé par le propriétaire, ainsi que sur le loyer payé (selon le nombre de pièces). La combinaison, par nombre de pièces, du nombre de logements en location et du loyer payé permet une estimation de la fonction 4.1.1. La combinaison du nombre de logement occupés par le propriétaire et du loyer payé permet une estimation de la fonction 4.2.1. Pour les années ultérieures, chaque composante de ces calculs est extrapolée sur la base d'indicateurs spécifiques<sup>45</sup> :

- Nombre de logement par nombre de pièce : indicateur basé sur la *Statistique de la construction et des logements* (combinaison de données sur les constructions, démolitions, transformations et logements vacants) ;
- Loyer par nombre de pièces : sous-position IPC (loyer).

#### 4.3.1 (Fournitures pour travaux d'entretien et de réparation des logements) et 4.3.2 (Services concernant l'entretien et les réparations du logement) :

Reprise des données de l'EBM.

#### 4.4.1 (Alimentation en eau); 4.4.3 (Reprise des eaux usées)

Dépense obtenue par multiplication des variables suivantes :

- Quantité consommation d'eau par personne ;
- Prix de l'eau au litre ;
- Population résidente permanente moyenne.

#### 4.4.2 (Collecte des ordures ménagères)

Reprise des données de l'EBM.

### **05 Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison**

Les données sont initialement reprises de l'EBM. Elles sont ensuite comparées à d'autres indicateurs, dont la statistique du chiffre d'affaires du commerce de détail (CACD). Si les données de l'EBM semblent peu plausibles, des ajustements peuvent être effectués en s'appuyant sur ces indicateurs.

La dépense de consommation en services domestiques (05.6.2) correspond, sur la base de certaines hypothèses<sup>46</sup>, à la rémunération versée au personnel employé pour la production de ce service. Elle est estimée chaque année sur la base des éléments suivants :

- Volume annuel de travail en millions d'heures (SVOLTA, divisions 90 - 98) ;
- Revenus professionnels bruts médians, par heure (ESPA, divisions 90 - 96).

---

<sup>45</sup> Les indicateurs utilisés sont identiques pour les loyers effectifs et les loyers fictifs.

<sup>46</sup> Si cette dépense est par définition égale à la valeur du service produit, l'égalité entre dépense de consommation et rémunération du personnel employé découle de deux hypothèses. Tout d'abord, l'égalité entre valeur de production et valeur ajoutée est postulée. Ensuite, cette valeur ajoutée est supposée entièrement reversée au personnel employé.

## 06 Santé

Chaque composante de la fonction « santé » est reprise de la statistique *Coût et financement du système de santé*, qui livre des informations sur toutes les dépenses directes et indirectes des ménages pour la santé.

## 07 Transports

La dépense est reprise de l'EBM

## 08 Communications

Reprise des données de l'EBM

## 09 Loisirs et culture

Reprise des données de l'EBM, sauf pour la classe 09.4.3 (Jeux de hasard), qui reprend la valeur de production de la division NOGA 92.

## 10 Enseignement

Reprise des données de l'EBM (2011).

## 11 Restaurants et hôtels

### 11.1 (Services de restauration)

Reprise des données de l'EBM.

### 11.2 (Services d'hébergement)

Reprise des données du compte satellite du tourisme.

## 12 Biens et services divers

Reprise des données de l'EBM sauf pour les positions ci-dessous :

### 12.2 (Prostitution)

Ces services sont imputés sur la base de différentes sources.

### 12.5.1 (Assurance-vie)

La dépense est calculée sur la base des services fournis par les IAP vie, les caisses de pension et l'institution supplétive LPP (voir chapitre 2.3). Le service estimé pour l'institution supplétive LPP, ainsi que le service d'assurance directe sur la vie estimé pour les IAP vie<sup>47</sup> sont entièrement attribués à la CFDM. Le service d'assurance des caisses de pensions est corrigé d'une part du service exporté, supposée proportionnelle aux cotisations brutes versées par des non-résidents (frontaliers ou salariés suisses à l'étranger, diverses sources).

### 12.5.2 (Assurance habitation)

Ces services sont fournis par les IAP dommages, les ECAI et l'UIR. Au sein du service d'assurance des IAP dommages, le service lié au logement peut tout d'abord être isolé. Les rapports de gestion de différentes ECAI permettent ensuite sa répartition par type de logement (immeubles administratifs, immeubles locatifs et autres immeubles), basée sur le nombre de bâtiments assurés. Finalement, le montant attribué aux ménages concerne exclusivement les immeubles locatifs, et repose sur la part observée dans le *Recensement de la population* le plus récent<sup>48</sup>. Cette part sert également à l'attribution du service d'assurance des ECAI et UIR<sup>49</sup>.

---

<sup>47</sup> Elles produisent également des services de réassurance active et de d'assurance maladie. La valeur estimée pour le service d'assurance directe sur la vie doit être augmentée d'une part des droits de timbre sur primes d'assurances afin d'obtenir une valorisation aux coûts d'acquisition. Seules les assurances vie à prime unique sont concernées par cet impôt.

<sup>48</sup> Part des ménages au sein des propriétaires de logements.

<sup>49</sup> La valeur estimée pour le service d'assurance des IAP dommages et des ECAI doit être augmentée d'une part des droits de timbre sur primes d'assurances afin d'obtenir une valorisation aux coûts d'acquisition.

### 12.5.3 (Assurance maladie)

Au sein du service d'assurance des IAP dommages, les services d'assurance maladie et d'assurance accidents peuvent être isolés et totalement attribués aux ménages. Les services d'assurance des caisses-maladie et de la SUVA sont corrigés d'une part de service exporté, supposée proportionnelle aux cotisations/primes brutes versées par des non-résidents (diverses sources). Les services fournis par les autres assureurs accidents sont intégralement attribués aux ménages<sup>50</sup>.

### 12.5.4. (Assurance transports)

L'assurance transport concerne les assurances véhicules automobiles et RC des véhicules automobiles sont offertes uniquement par les IAP dommages. Le service d'assurance qui s'y rapporte peut être isolé et le ratio entre primes versées par les ménages (selon l'EBM) et total des primes encaissées y être appliqué.

### 12.5.5. (Autres assurances)

Les autres assurances consistent en l'assurance RC générale, l'assurance protection juridique et les allocations familiales. Ces dernières sont gérées par les caisses d'allocations familiales (FAK), dont le service d'assurance est entièrement attribué à la dépense de consommation des ménages. L'assurance RC générale et l'assurance protection juridique sont offertes uniquement par les IAP dommages. Le service d'assurance qui s'y rapporte peut être isolé, et le ratio entre primes versées par les ménages (selon l'EBM) et total des primes encaissées y être appliqué<sup>51</sup>.

### 12.6.1. (Coût des services d'intermédiation financière indirectement mesurés)

Cette classe correspond aux SIFIM alloués aux ménages (voir chapitre 2.2.2.).

### 12.6.2. (Autres services financiers)

Cette dépense repose sur une estimation des commissions bancaires versées par les ménages. Cette estimation se fait selon les étapes suivantes :

#### 1. Détermination d'un montant de commissions versé par les secteurs résidents non-bancaires :

<b>Postes</b>	<b>Sources</b>
Produits des commissions	Estimations du sous-secteur S.121/S.127 (chapitre 2.2.2.)
- Charges de commissions	Statistique bancaire annuelle
+ Commissions versées à l'étranger	Balance des paiements, enquête trimestrielle sur les opérations d'intérêts, de commissions et de négoce passées par les comptoirs en Suisse avec des clients et des banques à l'étranger
- Commissions versées par l'étranger	Balance des paiements, enquête trimestrielle sur les opérations d'intérêts, de commissions et de négoce passées par les comptoirs en Suisse avec des clients et des banques à l'étranger
= Commissions versées aux banques, par des contreparties résidentes non-bancaires	

<sup>50</sup> Les assurances maladie et accident n'étant pas soumises au droit de timbre, aucune correction de valorisation n'est nécessaire.

<sup>51</sup> Le calcul est effectué séparément pour l'assurance RC générale et l'assurance protection juridique.

## 2. Ventilation de ces commissions en différentes composantes :

<b>Composantes</b>	<b>Source</b>
Commissions sur opérations de crédit	Part selon la statistique bancaire annuelle
Commissions sur opérations de négoce de titres et placements	Part selon la statistique bancaire annuelle
▪ Courtages	Informations qualitatives
▪ Droits de garde	Informations qualitatives
▪ Emissions	Informations qualitatives
▪ Opérations fiduciaires	Informations qualitatives
Commissions sur autres prestations de service	Part selon statistique bancaire annuelle

## 3. Détermination de la part des ménages à chaque composante :

- Opérations de crédit : attribution proportionnelle aux montants de créances sur la clientèle accordées aux ménages (source : statistique bancaire annuelle) ;
- Courtages : proportionnellement aux montants des titres détenus par les ménages (source : statistique bancaire annuelle) ;
- Droits de garde : proportionnellement aux montants des titres détenus par les ménages (source : statistique bancaire annuelle) ;
- Emissions : aucune allocation aux ménages ;
- Dépôts fiduciaires : proportionnellement aux montants déposés par les ménages à titre fiduciaire (source : statistique bancaire annuelle) ;
- Autres prestations de service : aucune allocation aux ménages ;

## 4. Adaptation aux coûts d'acquisition<sup>52</sup> : attribution d'une part des droits de timbre de négociation, après élimination des droits payés par des contreparties étrangères (source : Balance des paiements). La répartition se base sur les montants des titres détenus par les ménages.

Finalement, un ajustement est apporté aux résultats obtenus pour les fonctions 1, 2, 3, 6 et 12 afin de couvrir les personnes vivant en ménages collectifs<sup>53</sup>, qui échappent aux différentes sources statistiques utilisées. Leur part à la population s'élevant à 3.47% selon le *Recensement de la population 2000*, cette part est ajoutée aux résultats décrits précédemment).

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

La déflation est parfois effectuée à des niveaux inférieurs aux sous-fonctions présentées en annexe (selon le détail fourni par l'EBM). A l'exception des sous-fonctions 12.5.1 – 12.6.2, elle repose sur différentes sous-positions de l'IPC. De manière générale, l'EBM servant de base à la pondération de l'IPC, de bonnes correspondances peuvent être trouvés entre les positions estimées et les sous-composantes de l'IPC, qui est constitué de 220 indices partiels.

La déflation des sous-fonctions 12.5.1. - 12.5.5. repose sur les mêmes méthodes que les éléments de valeur de production qui les composent (voir chapitre 2.3). La déflation de la sous-fonction 12.6.1. (SIFIM) est évoquée au chapitre 2.2.2.

<sup>52</sup> Les commissions sont évaluées aux prix de base.

<sup>53</sup> Font partie d'un ménage collectif les personnes vivant dans un hôtel, un hôpital, un établissement médico-social etc. depuis au moins six mois. D'autres exemples de ménages collectifs sont les homes, les internats, les prisons, les monastères, les logements de chantier et les centres de requérants d'asile.

La déflation de la sous-fonction 12.6.2. s'effectue séparément pour deux composantes :

- Les commissions consommées par les ménages, au prix de base : indice suisse des salaires, division NOGA 65 ;
- Les droits de timbre de négociation attribués aux ménages : indice en volume basé sur l'évolution réelle des commissions encaissées par la division 65.

### 3.1.2 Dépenses de consommation finale des ISBLSM

La dépense de consommation finale des ISBLSM (S.15) correspond à leur *autre production non marchande*. L'estimation de cette dernière est expliquée au chapitre 2.5.

### 3.1.3 Dépense de consommation finale des administrations publiques

#### Sources des données

Les données sont les mêmes que celles utilisées pour l'estimation de la valeur ajoutée des administrations publiques (voir chapitre 2.4).

La dépense de consommation finale des administrations publiques comprend deux catégories de dépenses :

- La valeur des biens et services produits par les administrations publiques elles-mêmes à des fins autres que la formation de capital ou la vente. Cette composante correspond à l'*autre production non marchande* (voir chapitre 2.4.);
- Les dépenses que les administrations publiques consacrent à l'achat de biens et services produits par des producteurs marchands en vue de les fournir sans transformation aux ménages au titre de *transferts sociaux en nature*.

Postes comptables	Flux SEC 2010	2011, en millions
Consommation intermédiaire	P.2	26'429
+ Consommation de capital fixe	P.51c	17'388
+ Rémunération des salariés	D.1	45'697
+ Prestations sociales en nature	D.632	5'970
- Production marchande	P.11	24'006
- Production pour usage final propre	P.12	5'092
<b>= Dépense de consommation finale</b>	<b>P.3</b>	<b>66'385</b>

Elle peut également être séparée en dépenses de consommation individuelle et collective selon la nature des besoins qu'elle satisfait. Cette distinction concerne exclusivement l'autre production non marchande des administrations publiques, les transferts sociaux en nature étant par définition individuels. Pour la Confédération, les cantons et les communes, la distinction se fait selon l'activité concernée (classification par fonction) :

Type de dépense	Fonction
Collective	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Administration générale</li> <li>▪ Justice et police</li> <li>▪ Relations avec l'étranger</li> <li>▪ Défense nationale</li> <li>▪ Trafic</li> <li>▪ Environnement et aménagement du territoire</li> <li>▪ Autres secteurs économiques</li> <li>▪ Finances et impôts</li> </ul>

Individuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation et recherche fondamentale</li> <li>▪ Culture et loisirs</li> <li>▪ Santé</li> <li>▪ Prévoyance sociale</li> </ul>
--------------	--

Pour les administrations de sécurité sociale, la dépense de consommation est entièrement considérée comme individuelle.

Les valeurs des différents sous-secteurs concernés et des différentes composantes estimées sont présentées dans le tableau suivant (2011, en millions).

Sous-secteurs	Dépense de consommation	Parts	Individuelle	Collective
S.1311	13'078	21%	3'476	9'602
S.1312	27'407	43%	17'626	9'782
S.1313	19'638	31%	11'513	8'125
S.1314	3'130	5%	3'130	0
<b>Total (S.13)</b>	<b>63'254</b>	<b>100%</b>	<b>35'745</b>	<b>27'509</b>

## Confédération

### Estimations aux prix courants

La dépense de consommation finale totale de la Confédération correspond à la somme de la dépense de chacune de ses fonctions COFOG (Classification of the Functions of Government) :

1. Services généraux des administrations publiques
2. Défense
3. Ordre et sécurité publics
4. Affaires économiques
5. Protection de l'environnement
6. Logements et équipements collectifs
7. Santé
8. Loisirs, culture et culte
9. Enseignement
10. Protection sociale

La dépense de consommation finale (P.3) de chaque fonction correspond à l'équation :

$$P.3 = P.2 + D.1 + P.51c + D.632 - P.11 - P.12$$

avec :

P.2 : consommation intermédiaire (y compris les SIFIM)

D.1 : rémunération des salariés

P.51c : consommation de capital fixe

D.632 : prestations sociales en nature

P.11 : production marchande

P.12 : production pour usage finale propre

L'obtention de P.3 résultant de l'addition des flux ci-dessus, ceux-ci doivent être calculés en premier. La première étape consiste à identifier les recettes/dépenses respectivement les revenus/charges correspondant aux différents types de flux. Ces flux sont ensuite agrégés et répartis par fonction COFOG.

Deuxièmement, la proportion de recettes/dépenses respectivement de revenus/charges est estimée pour chaque tâche au sein d'un même flux. Cette proportion est ensuite appliquée au total des différents flux (P.2, D.1, P.51c, P.11 et P.12) de la Confédération.

L'exemple suivant, appliqué au flux D.1, illustre le processus : la proportion de chaque tâche dans les charges de personnel totales de la Confédération est calculée ce pourcentage est ensuite appliqué à la valeur de D.1 totale de la Confédération. La valeur de D.1 pour chaque tâche est ainsi obtenue. Le même processus est répété pour chaque fonction en utilisant les recettes/dépenses et les revenus/charges suivants de la Confédération :

- P.2 : charges pour l'achat de biens et services
- P.51c : dépenses d'investissement
- P.11 : revenus des ventes
- P.12 : l'activation des prestations pour compte propre ainsi que la production de R&D pour usage final propre

Seul le flux D.632 s'obtient de manière différente. Les montants des postes issus des comptes de la Confédération sont repris directement pour chacune des quatre tâches « individuelles ». Les SIFIM sont déjà pris en compte car ils sont déjà inclus dans le flux P.2 « Consommation intermédiaire ».

Le tableau suivant présente la dépense de consommation finale de la Confédération.

Postes comptables	Flux SEC 2010	2011, en millions
Consommation intermédiaire	P.2	5'749
+ Consommation de capital fixe	P.51c	5'046
+ Rémunération des salariés	D.1	6'687
+ Prestations sociales en nature	D.632	152
- Production marchande	P.11	1'788
- Production pour usage final propre	P.12	2'054
<b>= Dépense de consommation finale</b>	<b>P.3</b>	<b>13'792</b>

### Estimations aux prix de l'année précédente

Autre production non marchande : voir chapitre 2.4.1. La répartition entre dépenses individuelles et collectives (hors prestations sociales en nature) des valeurs aux prix courants peut être appliquée aux valeurs aux prix de l'année précédente.

Prestations sociales en nature : déflation par la variation annuelle de l'IPC « services ».

### Cantons

#### Estimations aux prix courants

La dépense de consommation finale des Cantons (S.1312) est calculée selon les mêmes méthodes de calcul que pour la Confédération (S.1311), et d'après les mêmes fonctions et postes de recettes/dépenses et revenus/dépenses.

Le tableau suivant présente la dépense de consommation finale des Cantons.

Postes comptables	Flux SEC 2010	2011, en millions
Consommation intermédiaire	P.2	8'116
+ Consommation de capital fixe	P.51c	7'249
+ Rémunération des salariés	D.1	25'035
+ Prestations sociales en nature	D.632	1'620
- Production marchande	P.11	11'845
- Production pour usage final propre	P.12	2'985
<b>= Dépense de consommation finale</b>	<b>P.3</b>	<b>27'189</b>

### Estimations aux prix de l'année précédente

Autre production non marchande : voir chapitre 2.4.1. La répartition nominale entre dépenses individuelles et collectives (hors prestations sociales en nature) des valeurs aux prix courants peut être appliquée aux valeurs aux prix de l'année précédente.

Prestations sociales en nature : déflation par la variation annuelle de l'IPC « services ».

## Communes

### Estimations aux prix courants

La dépense de consommation finale des Communes (S.1313) est calculée selon les mêmes méthodes de calcul que pour la Confédération (S.1311) et les Cantons (S.1312), et d'après les mêmes fonctions et postes de recettes/dépenses et revenus/dépenses.

Le tableau suivant présente la dépense de consommation finale des Communes.

Postes comptables	Flux SEC 2010	2011, en millions
Consommation intermédiaire	P.2	11'399
+ Consommation de capital fixe	P.51c	5'084
+ Rémunération des salariés	D.1	13'605
+ Prestations sociales en nature	D.632	2'547
- Production marchande	P.11	10'368
- Production pour usage final propre	P.12	54
<b>= Dépense de consommation finale</b>	<b>P.3</b>	<b>22'213</b>

### Estimations aux prix de l'année précédente

Autre production non marchande : voir chapitre 2.4.1. La répartition nominale entre dépenses individuelles et collectives (hors prestations sociales en nature) des valeurs aux prix courants peut être appliquée aux valeurs aux prix de l'année précédente.

Prestations sociales en nature : déflation par la variation annuelle de l'IPC « services publics ».

## Administrations de sécurité sociale (S1314)

### Estimations aux prix courants

La dépense de consommation finale (P.3) des Administrations de sécurité sociale (S.1314) correspond aux « Transferts sociaux en nature » (D.63) car ce flux est composé par les flux « Transferts sociaux en nature - production non marchande des administrations publiques et des ISBLSM » (D.631) et « Transferts sociaux en nature - production marchande achetée par les administrations publiques et les ISBLSM » (D.632).

$$P.3 = P.132 + D.632$$

Postes comptables	Flux SEC 2010	2011, en millions
Autre production non marchande	P.132	1528
+ Transferts sociaux en nature	D.632	1'660
- production marchande achetée par les administrations publiques et les ISBLSM		
<b>= Dépense de consommation finale</b>	<b>P.3</b>	<b>3'188</b>

Le tableau suivant présente la dépense de consommation finale des assurances AVS, AI, APG, ainsi que AC et AFA (2011, en millions).

<b>Postes comptables</b>	<b>Flux SEC 2010</b>	<b>AVS, AI, APG</b>	<b>AC</b>	<b>AFA</b>
Autre production non marchande	P.132	837	677	2
+ Transferts sociaux en nature	D.632	1'579	72	0
- production marchande achetée par les administrations publiques et les ISBLSM				
<b>= Dépense de consommation finale</b>	<b>P.3</b>	<b>2'416</b>	<b>748</b>	<b>2</b>
Dépense de consommation finale individuelle	P.31	2'416	748	2
Dépense de consommation finale collective	P.32	0	0	0

#### **Estimations aux prix de l'année précédente**

La *dépense de consommation finale* (P.3) aux prix de l'année correspond à la somme de l'*autre production non marchande* (P.132) aux prix de l'année précédente et des *prestations sociales en nature* (D.632) aux prix de l'année précédente.

En ce qui concerne P.132, la méthode est présentée au chapitre 2.4.4.

Le flux D.632 est déflaté à l'aide de la variation annuelle de l'IPC « services publics ».

## 3.2 Formation brute de capital

### 3.2.1 Formation brute de capital fixe

Le SEC 2010 définit la formation brute de capital fixe (FBCF) comme les « *la formation brute de capital fixe (P.51) est constituée par les acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence, plus certains ajouts à la valeur d'actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives ou institutionnelles. Les actifs fixes sont des actifs produits utilisés dans des processus* » (SEC 2010, p.80)

Dans les comptes nationaux suisses, la FBCF comprend les catégories suivantes :

- **Actifs fixes corporels** : logements, autres ouvrages de bâtiments et de génie civil, machines et équipements, actifs cultivés (végétaux et animaux) et les dépenses militaires.
- **Actifs fixes incorporels** : les logiciels et les dépenses pour la recherche et le développement (R&D).

Les logements et autres ouvrages de bâtiments et de génie civil sont regroupés dans la catégorie « construction », alors que les machines et équipements, actifs cultivés, logiciels, dépenses militaires et de R&D sont regroupés dans la catégorie « biens d'équipement ». Les sources et les méthodes d'estimations de ces deux catégories sont différentes et sont ainsi présentées ici séparément.

#### 3.2.1.1. Construction

##### Sources des données

Nom	Producteur
Statistique de la construction et des logements	OFS, Neuchâtel
Indice des prix de la construction	OFS, Neuchâtel

##### Estimations aux prix courants

L'estimation repose sur les données de la *Statistique de la construction et des logements*, qui sont directement reprises. Ces données couvrent l'ensemble des nouveaux ouvrages construits durant l'année de référence et sont disponibles selon le type d'ouvrage (habitation, industrie, éducation...), le genre de construction (bâtiment et génie civil) ou le type de maître d'ouvrage. Ce dernier niveau de détail permet une répartition entre secteurs institutionnels, nécessaire à l'établissement des séquences de comptes.

##### Estimations aux prix de l'année précédente

Les investissements dans la construction sont déflatés à l'aide de l'indice suisse des prix à la construction. La déflation est effectuée au niveau des deux domaines relevés (construction des bâtiments et génie civil), avec pour chacun un indice de prix à la construction spécifique. Ces indices de prix étant semestriels (avril et octobre), il faut dans un premier temps calculer une moyenne annuelle. Ensuite, la variation annuelle de ces indices permet de calculer des déflateurs pour les catégories « bâtiments » et « génie civil ». La formation brute de capital fixe à prix courants est finalement déflatée par les déflateurs y relatifs.

### 3.2.1.2. Biens d'équipement

#### Sources des données

Nom	Producteur
Statistique de la production et de la valeur ajoutée	OFS, Neuchâtel
Statistique du commerce extérieur	Administration Fédérale des Douanes (AFD), Berne
Compte satellite de R&D	OFS, Neuchâtel
Indice des prix à la production	OFS, Neuchâtel
Indice des prix à l'importation	OFS, Neuchâtel

#### Estimations aux prix courants

##### Biens d'équipement hors R&D et dépenses militaires

Afin d'identifier les biens composant la FBCF en biens d'équipement (hors R&D et dépenses militaires), une sélection des positions NOGA concernées a été effectuée. Les biens d'équipement sont calculés au niveau des classes NOGA (4<sup>ème</sup> niveau). Ce n'est toutefois pas une approche par branche, mais d'une approche par produit. Ainsi, le montant total des investissements d'une branche x ne signifie pas qu'il s'agit des investissements effectués par cette branche x. Ce montant correspond en réalité au total des biens d'équipement de cette branche acquis durant l'année sous revue par toutes les branches d'activité ou tous les secteurs institutionnels.

Les biens d'équipement donnant lieu à des investissements sont définis sur la base des codes NOGA suivants (4<sup>e</sup> niveau)<sup>54</sup> :

01, 02, 03	Actifs cultivés
1392	Fabrication d'articles textiles, sauf habillement
2341	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
2530	Fabrication de générateurs de vapeur à l'exception des chaudières pour le chauffage central
2599	Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.
2620	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
2630	Fabrication d'équipements de communication
2640	Fabrication de produits électroniques grand public
2651	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation
265202	Fabrication et assemblage de grosse horlogerie
2660	Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques
2670	Fabrication de matériels optique et photographique
2711	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques
2740	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
2751	Fabrication d'appareils électroménagers
2752	Fabrication d'appareils ménagers non électriques
2790	Fabrication d'autres matériels électriques
2811	Fabrication de moteurs et turbines à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules
2813	Fabrication d'autres pompes et compresseurs
2821	Fabrication de fours et brûleurs
2822	Fabrication de matériel de lavage et de manutention
2823	Fabrication de machines et d'équipements de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)
2824	Fabrication d'outillage portatif à moteur incorporé
2825	Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels
2829	Fabrication de machines diverses d'usage général
2830	Fabrication de machines agricoles et forestières

<sup>54</sup> Si la classification NOGA se réfère à des divisions d'activités, elle est parfois utilisée pour catégoriser des produits. Dans ce cas, à titre d'exemple, la catégorie 30 se référera à l'ensemble des biens de type « machines de bureau et matériel informatique » acquis ou produits, quelle que soit la division d'activité ou le secteur institutionnel concerné.

2841	Fabrication de machines de formage des métaux
2849	Fabrication d'autres machines-outils
2891	Fabrication de machines pour la métallurgie
2892	Fabrication de machines pour l'extraction ou la construction
2893	Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire
2894	Fabrication de machines pour les industries textiles
2895	Fabrication de machines pour les industries du papier et du carton
2896	Fabrication de machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques
2899	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.
2910	Construction de véhicules automobiles
2920	Fabrication de carrosseries et remorques
3011	Construction de navires et de structures flottantes
3020	Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant
3030	Construction aéronautique et spatiale
3091	Fabrication de motocycles
3092	Fabrication de bicyclettes et de véhicules pour invalides
3099	Fabrication d'autres équipements de transport n.c.a.
3101	Fabrication de meubles de bureau et de magasin (sans montage)
3102	Fabrication de meubles de cuisine et de salle de bains (sans montage)
3103	Fabrication de matelas
3109	Fabrication d'autres meubles
3220	Fabrication d'instruments de musique
3230	Fabrication d'articles de sport
3240	Fabrication de jeux et jouets
325001	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
3299	Autres activités manufacturières n.c.a.
3320	Installation de machines et d'équipements industriels
5829	Édition d'autres logiciels
6201	Programmation informatique
6202	Conseil informatique

Les investissements dans les biens d'équipement par classe de biens d'équipement sont estimés à l'aide d'une méthode d'équilibre emplois-ressources (*commodity flow*), à l'exception des catégories 01, 02 et 03 (actifs cultivés) qui proviennent de sources directes. Il s'agit d'une méthode indirecte permettant de mesurer l'ensemble des biens d'équipement nouveaux sur le territoire suisse pour une année donnée. Selon cette méthode, ces derniers correspondent à l'ensemble des biens d'équipement produits sur le territoire suisse additionnés des biens importés, desquels sont soustraits les biens exportés. Ensuite, des ajustements permettent de tenir compte des coûts de transports, des marges de commerce, des impôts sur les produits non déductibles ainsi que du taux d'investissement du bien concerné.

Le schéma de la *commodity flow* est le suivant et s'applique à chaque classe NOGA

Production intérieure x taux d'investissement de la production intérieure
+ (Importations + droits de douane) x taux d'investissement du
= <u>Ressources au prix de base</u>
× Ajustements prix d'acquisition
= <u>Ressources aux prix d'acquisition</u>
- Exportations x taux d'investissement
= <b>FBCF biens d'équipement</b>

### La production intérieure

La première étape consiste à introduire les valeurs de la production intérieure. Les données utilisées, issues de la statistique sur la valeur ajoutée, sont le *chiffre d'affaires net de la production vendue* (variable 600)<sup>55</sup> et la *production pour usage final propre* (variable 604). Compte tenu que la valeur de production provenant

<sup>55</sup> Pour les divisions 33, 58 59, 62, la variable t010 (chiffre d'affaires comptable) est utilisée à la place de la variable 600.

de cette statistique peut être plausibilisée dans le cadre de l'estimation de la production de S.11 et S.14, il faut également ajuster les variables ci-dessus. Cet ajustement consiste d'une part à calculer la part de la somme de ces variables par rapport à la variable *valeur de production brute* de la statistique de la valeur ajoutée et d'autre part, d'appliquer cette part à la valeur de production plausibilisée des secteurs S.11 et S.14. Ce traitement, effectué au niveau des divisions économiques, permet d'assurer la cohérence entre les approches ressources et emplois. Le calcul des biens d'équipement s'effectuant au niveau des classes NOGA (4<sup>e</sup> digit), la production obtenue par division est ensuite ventilée au 4<sup>e</sup> niveau de la NOGA à l'aide d'une pondération calculée avec les EPT et uniquement les classes dont la production consiste en investissements sont prises en considération. Au final, on obtient la production intérieure de chaque classe NOGA, active dans la production de biens d'équipement.

### Taux d'investissement de la production intérieure

Les données de la production intérieure sont des données brutes auxquelles il faut retirer la part qui n'est pas de l'investissement. Un taux d'investissement spécifique, est ainsi appliqué à chaque classe NOGA (4<sup>e</sup> digit). Ces taux sont calculés par une méthode implicite qui est la moyenne pondérée au 6<sup>e</sup> digit du ratio entre le total des exportations d'un type de biens et la part des exportations de ce même type de biens qui est attribuée aux bien d'équipements. Autrement dit, il s'agit d'une moyenne au 4<sup>e</sup> digit du taux d'investissements des exportations, pondérée selon le poids de chaque 6<sup>e</sup> digit d'un type de bien exportée. De ce fait, ces taux d'investissement changent chaque année car le poids de chaque 6<sup>e</sup> digit change d'année en année.

### Importations, droits de douane et exportations

Les données des importations, des droits de douane et des exportations sont issues de la statistique du commerce extérieur. Les statistiques des douanes sont disponibles par numéros de tarif SH8, c'est-à-dire par type de biens. Tous les numéros de tarifs SH8 correspondants à des biens d'équipement sont sélectionnés et les positions douanières sont allouées aux positions NOGA à l'aide d'une table de concordance qui relie les numéros de tarifs douaniers SH8 avec les 57 positions NOGA des biens d'équipement (hors actifs cultivés).

### Taux d'investissement des importations, des droits de douane et des exportations

Similairement à la production intérieure, les importations et les exportations issues des données du commerce extérieur sont des montants bruts, auxquels il faut retirer la part qui n'est pas de l'investissement. Un même taux d'investissement spécifique à chaque type de bien est ainsi appliqué à ces flux et au niveau de chaque classe NOGA. La fixation de ces taux s'est basée sur les pratiques internationales. Les taux appliqués aux importations, aux droits de douane et aux exportations sont identiques et ne varient en principe pas d'une année à l'autre.

Le tableau suivant présente les taux d'investissement par classe NOGA pour les importations, les droits de douanes et les exportations.

NOGA	TAUX								
13.92.11	30	26.51.66	90	28.22.17	100	28.92.11	100	29.20.23	100
13.92.12	5	26.51.70	60	28.22.18	100	28.92.12	100	30.11.21	100
13.92.13	10	26.52.28	95	28.23.11	100	28.92.21	100	30.11.22	100
13.92.14	5	26.60.11	90	28.23.12	100	28.92.22	100	30.11.23	100
13.92.15	20	26.60.12	100	28.23.13	100	28.92.23	100	30.11.24	100
13.92.22	30	26.60.13	100	28.23.21	100	28.92.24	100	30.11.31	100
13.92.24	30	26.70.11	33	28.23.22	100	28.92.25	100	30.11.32	100
23.41.11	20	26.70.12	33	28.23.23	100	28.92.26	100	30.11.33	100
23.41.12	10	26.70.14	33	28.24.11	50	28.92.27	100	30.11.40	100
25.30.11	90	26.70.15	33	28.24.12	50	28.92.29	100	30.11.50	100
25.30.21	90	26.70.16	33	28.25.11	100	28.92.30	100	30.20.11	100
25.71.11	10	26.70.17	33	28.25.12	100	28.92.40	100	30.20.12	100
25.71.14	10	26.70.18	33	28.25.13	100	28.92.50	100	30.20.13	100

25.73.10	30	26.70.19	33	28.25.14	100	28.93.11	100	30.20.20	100
25.73.20	20	26.70.22	50	28.25.20	10	28.93.12	100	30.20.31	100
25.73.30	40	27.11.26	100	28.29.11	100	28.93.13	100	30.20.32	100
25.73.40	50	27.11.31	100	28.29.12	100	28.93.14	100	30.20.33	100
25.73.50	100	27.11.32	100	28.29.21	100	28.93.15	100	30.20.40	100
25.73.60	40	27.11.41	100	28.29.22	90	28.93.16	100	30.30.20	100
25.99.21	50	27.11.42	75	28.29.23	100	28.93.17	100	30.30.31	100
26.20.11	70	27.11.43	100	28.29.31	100	28.93.19	100	30.30.32	90
26.20.13	70	27.11.50	100	28.29.32	20	28.93.20	100	30.30.33	50
26.20.14	70	27.40.22	15	28.29.39	100	28.93.31	100	30.30.34	100
26.20.15	70	27.40.23	50	28.29.41	100	28.93.32	100	30.30.40	100
26.20.16	70	27.40.24	100	28.29.42	100	28.93.33	100	30.91.11	10
26.20.17	70	27.40.25	30	28.29.43	100	28.93.34	100	30.91.12	10
26.20.18	70	27.51.11	40	28.29.50	100	28.94.11	100	30.91.13	10
26.20.21	30	27.51.12	10	28.29.60	100	28.94.12	100	30.92.10	1
26.20.22	30	27.51.13	10	28.29.70	99	28.94.13	100	30.92.20	40
26.20.30	50	27.51.15	10	28.30.10	100	28.94.14	100	30.99.10	100
26.30.11	100	27.51.21	20	28.30.21	100	28.94.15	100	31.00.11	50
26.30.12	100	27.51.22	45	28.30.31	100	28.94.21	100	31.00.12	60
26.30.13	100	27.51.23	10	28.30.32	100	28.94.22	100	31.00.13	50
26.30.22	65	27.51.24	50	28.30.33	100	28.94.23	100	31.01.11	100
26.30.23	92	27.51.25	5	28.30.34	100	28.94.24	100	31.01.12	100
26.30.50	80	27.51.26	80	28.30.39	100	28.94.30	100	31.01.13	100
26.40.11	10	27.51.27	10	28.30.40	10	28.94.40	100	31.02.10	30
26.40.12	80	27.51.28	10	28.30.51	100	28.94.51	100	31.03.11	30
26.40.20	10	27.52.14	80	28.30.52	100	28.94.52	100	31.03.12	30
26.40.31	10	27.90.11	20	28.30.53	100	28.95.11	100	31.09.11	50
26.40.33	10	27.90.12	20	28.30.54	100	28.96.10	100	31.09.12	33
26.40.34	90	27.90.13	20	28.30.59	100	28.99.11	100	31.09.14	50
26.40.41	80	27.90.20	100	28.30.60	100	28.99.12	100	32.20.11	50
26.40.42	30	27.90.31	100	28.30.70	100	28.99.13	100	32.20.12	50
26.40.43	50	27.90.32	100	28.30.81	100	28.99.14	100	32.20.13	30
26.51.11	10	27.90.40	100	28.30.82	100	28.99.20	100	32.20.14	50
26.51.12	10	27.90.70	100	28.30.83	100	28.99.31	100	32.20.15	30
26.51.20	100	28.11.21	100	28.30.84	100	28.99.32	100	32.30.11	10
26.51.31	100	28.11.22	100	28.30.85	100	28.99.39	100	32.30.13	10
26.51.32	70	28.11.24	100	28.30.86	100	28.99.40	100	32.30.14	80
26.51.33	100	28.13.21	10	28.41.11	100	29.10.21	45	32.30.15	10
26.51.41	100	28.13.22	10	28.41.12	100	29.10.22	45	32.40.42	90
26.51.42	100	28.13.23	10	28.41.21	100	29.10.23	45	32.50.11	100
26.51.43	100	28.13.24	60	28.41.22	100	29.10.24	45	32.50.12	100
26.51.44	100	28.13.25	10	28.41.23	100	29.10.30	100	32.50.13	30
26.51.45	100	28.21.11	75	28.41.24	100	29.10.41	100	32.50.21	100
26.51.51	60	28.21.12	100	28.41.31	100	29.10.42	100	32.50.22	20
26.51.52	100	28.21.13	100	28.41.32	100	29.10.43	100	32.50.30	100
26.51.53	100	28.22.11	100	28.41.33	100	29.10.44	100	32.99.59	100
26.51.61	100	28.22.12	100	28.41.34	100	29.10.51	100	33.20.00	90
26.51.62	100	28.22.13	100	28.49.11	99	29.10.52	100	58.29.11	50
26.51.63	100	28.22.14	100	28.49.12	99	29.10.59	100	59.11.23	10
26.51.64	5	28.22.15	100	28.91.11	100	29.20.10	0	6201	80
26.51.65	80	28.22.16	80	28.91.12	100	29.20.21	100	6202	50

### Ajustements pour passer au prix d'acquisition

La FBCF est valorisée aux prix d'acquisition, ce qui requiert l'ajustement des ressources aux prix de base en leur additionnant les coûts de distribution (coûts de transport, marges commerciales et impôts sur les produits). Ces coûts de distribution ont été évalués sur la base des pratiques internationales et ne varient pas d'une année à l'autre. Un taux de 20% a été fixé pour toutes les catégories NOGA et est directement appliqué à chaque position de la commodity flow.

### **Les actifs cultivés**

Les investissements de type actifs cultivés comprennent le cheptel de rente, les animaux d'élevage, les animaux laitiers, les animaux de trait, les plantations de type vignobles, vergers et autres plantations permanentes. Ces données proviennent des *Comptes économiques et satellites du secteur primaire* et sont reprises telles quelles et ajoutées au total des investissements en biens d'équipement.

### **Recherche et développement (R&D)**

La FBCF en R&D repose sur les données du compte satellite de R&D. Ce compte satellite fournit les investissements de R&D par secteur institutionnel et les données sont reprises telles quelles par les comptes nationaux.

### **Infrastructures et équipements militaires**

La FBCF en infrastructures et équipements militaires est basée sur une analyse détaillée des dépenses de l'état en matière de défense.

### **Estimations aux prix de l'année précédente**

La formation brute de capital fixe en volume est également calculée à l'aide de la méthode de la « commodity flow ». Chaque flux de la « commodity flow » à prix courants est déflaté par un indice de prix spécifique.

Production intérieure : la production à prix courants de chaque classe considérée est déflatée par l'indice des prix à la production (IPP) le plus approprié possible. Pour chaque position, l'indice le plus désagrégé disponible est utilisé. Pour plusieurs positions, le déflateur (variation annuelle de l'IPP) existe au niveau du 4<sup>ème</sup> digit. Lorsque cela n'est pas le cas, le déflateur de la position supérieure est appliqué. Par exemple, il n'existe pas de déflateur spécifique pour la position 2910. Ainsi, c'est le déflateur pour la position 29 qui est appliqué. Pour les biens de type 2841, en l'absence de déflateur plus détaillé, ce sera celui de la branche 28.4 qui est utilisé.

Importations et droits de douane : les importations et les droits de douanes sont déflatées par les indices de prix à l'importation les plus désagrégés possibles. Pour chaque position, l'indice le plus désagrégé disponible est utilisé.

Exportations : les exportations sont déflatées par les indices de prix à la production les plus désagrégés possibles. Pour chaque position, l'indice le plus désagrégé disponible est utilisé.

Les taux d'investissements et les taux des coûts de distribution sont les mêmes que ceux utilisés pour les estimations à prix courants et sont appliqués sur les valeurs aux prix de l'année précédente.

R&D : Les investissements de R&D aux prix courants sont déflatés par le déflateur utilisé pour la déflation de la production de R&D (voir chapitre 2.1.3).

Infrastructures et équipements militaires : les dépenses aux prix courants sont déflatées par la variation annuelle de l'IPP de la division 25 « fabrication de produits métalliques ».

## **3.3 Acquisitions moins cessions d'objets de valeurs**

Le flux des acquisitions moins cessions d'objets de valeurs correspond aux importations nettes de certaines catégories de biens. Ce flux n'est estimé qu'au niveau de l'économie totale. Il comprend les catégories suivantes, selon la classification par nature de l'Administration Fédérale des Douanes :

- 13 : Métaux précieux et pierres gemmes (y compris l'or et l'argent sous formes brutes et monnaies)
- 14 : Objets d'art et antiquités

Leurs sources, ainsi que les méthodes de déflation qui leur sont appliquées sont détaillées au chapitre 3.4.1.

## 3.4 Exportations et importations de biens et services

### 3.4.1 Exportations/importations de biens

#### Sources des données

Nom	Producteur
Enquêtes en vue de dresser la Balance des paiements	BNS, Zurich
Statistique du commerce extérieur	AFD, Berne
Statistiques de l'électricité	Office Fédéral de l'Energie (OFEN), Berne
Bulletin mensuel de statistiques économiques	BNS, Zurich
Indice des prix à la production	OFS, Neuchâtel
Indice des prix à l'importation	OFS, Neuchâtel

#### Estimations aux prix courants

Les exportations et importations de biens publiées dans les comptes nationaux reposent principalement sur la statistique du commerce extérieur de l'AFD. Cette statistique se fonde sur la notion du commerce spécial. Celui-ci comprend à l'importation, les marchandises de commerce qui, une fois dédouanées (taxées), sont mises en libre pratique et, à l'exportation, les marchandises acheminées hors du territoire douanier suisse. La statistique du commerce extérieur diffère néanmoins des concepts de la comptabilité nationale dans la mesure où elle inclut toutes les marchandises commerciales dédouanées alors que la comptabilité nationale considère tous les cas où il y a un transfert de propriété entre un résident et un non résident. Les données de l'AFD sont donc corrigées des flux du trafic de perfectionnement à façon et des marchandises en retour, deux trafics douaniers entrant dans la statistique du commerce extérieur mais où le transfert de propriété est absent. Il est important de noter qu'une marchandise en retour exportée (importée) a été préalablement importée (exportée) sous le régime normal et qu'il est donc aussi nécessaire de corriger le flux à l'origine de la marchandise retournée. Toujours pour se conformer aux concepts de la comptabilité nationale, les données de l'AFD sont complétées par des éléments supplémentaires estimés dans le cadre de l'établissement de la *Balance des paiements* (BP). Il s'agit principalement des biens achetés et vendus à l'étranger dans le cadre des activités de *merchanting* (commerce de transit).

Les données de base douanières se réfèrent fréquemment aux totaux 1 et 2 du *commerce spécial* :

a) Total 1 (« total conjoncturel ») : il inclut les codes nature des douanes 1 à 12 :

- 1 : Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche,
- 2 : Produits énergétiques,
- 3 : Textiles, habillement, chaussures,
- 4 : Papier, ouvrages en papier et produits des arts graphiques,
- 5 : Cuirs, caoutchouc, matières plastiques,
- 6 : Produits des industries chimiques et pharmaceutiques,
- 7 : Pierres et terres,
- 8 : Métaux,
- 9 : Machines, appareils, électronique,
- 10 : Véhicules,
- 11 : Instruments de précision, horlogerie et bijouterie,
- 12 : Produits divers tels que les instruments de musique, les articles d'aménagement intérieur, les jouets, les articles de sport, etc.

b) Total 2 (« total général ») : Total 1 + les codes nature 13 -14 incluant les métaux précieux, les pierres gemmes, les objets d'art et les antiquités.

Le tableau suivant présente les importations et exportations de biens (2011, en millions).

Type de biens	Importations	Exportations
<b>Commerce spécial, total 2</b>	<b>184'540</b>	<b>208'203</b>
<b>Commerce spécial, total 1</b>	<b>174'388</b>	<b>197'907</b>
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	13'319	8'439
Produits énergétiques	15'451	6'462
Textiles, habillement, chaussures	8'880	3'249
Papier, ouvrages en papier et produits des arts graphiques	4'583	2'556
Cuir, caoutchouc, matières plastiques	6'257	4'359
Produits des industries chimiques et pharmaceutiques	37'435	74'647
Pierres et terres	2'915	865
Métaux	14'715	13'034
Machines, appareils, électronique	30'680	36'889
Véhicules	16'838	4'672
Instruments de précision, horlogerie et bijouterie	18'088	41'254
Produits divers tels que les instruments de musique, les articles d'aménagement intérieur, les jouets, les articles de sport, etc.)	5'227	1'481
<b>Commerce spécial, codes natures 13 et 14</b>	<b>10'152</b>	<b>10'296</b>
<b>Or et argent sous formes brutes et monnaies</b>	<b>99'432</b>	<b>78'257</b>
<b>Commerce de transit<sup>56</sup></b>	<b>-</b>	<b>27'601</b>
<b>Compléments concernant le commerce extérieur<sup>57</sup></b>	<b>-3'210</b>	<b>-7'189</b>
<b>Total</b>	<b>280'762</b>	<b>306'871</b>

### Estimations aux prix de l'année précédente

La déflation est effectuée à différents niveaux :

- Classification douanière par nature pour les biens appartenant au total 1. Les produits énergétiques et les instruments, horlogerie et bijouterie sont déflatés à un niveau plus détaillés ;
- Regroupements de tarifs douaniers pour les métaux précieux, pierres gemmes, objets d'art et antiquités ;
- Chaque composante pour les autres types de biens.

Les déflateurs utilisés consistent principalement en l'évolution annuelle des indices suivants :

- a) Les indices de valeurs moyennes (IVM) estimés par les douanes. Les valeurs moyennes correspondent à la valeur des biens exportés ou importés divisée par les quantités.
- b) Les indices de prix à l'exportation (IPexp). Ces indices reposent sur une pondération spécifique aux exportations sur des prix également propres aux exportations.
- c) Les indices de prix à l'importation (IPI).

#### 1. Agriculture et sylviculture

Exportations et importations : déflation par l'IVM

#### 2. Produits énergétiques

- a) Huiles brutes et produits de base (02.1), carburants (02.2), combustibles (02.3)

<sup>56</sup> Les marchandises achetées et vendues dans le cadre du commerce de transit sont comptabilisées d'une manière nette en exportations de la balance commerciale.

<sup>57</sup> Achats et ventes de bateaux naviguant sur le Rhin et en haute mer, correction cif/fob liée aux importations, trafic non contrôlé de biens, petits envois, achats de biens dans les ports et aéroports par les transporteurs, corrections pour les trafics actif et passif de perfectionnement à façon et les marchandises en retour.

IVM pour chacune des positions pour les exportations et les importations

b) Courant électrique

- Importations : extrapolation des valeurs nominales t-1 par les GWh importés<sup>58</sup>
- Exportations : extrapolation des valeurs nominales t-1 par les GWh exportés<sup>59</sup>

**3. Textiles, habillement, chaussures**

Importations et exportations : déflation par l'IVM

**4. Papier, ouvrages en papiers, produits des arts graphiques**

Importations et exportations : déflation par l'IVM

**5. Cuirs, caoutchouc, matières plastiques**

Importations et exportations : déflation par l'IVM

**6. Produits des industries chimiques et pharmaceutiques**

- a) Importations : déflation par la variation annuelle de différents IPI
- b) Exportations : déflation par la variation annuelle de différents IPPex

**7. Pierres et terres**

Importations et exportations : déflation par l'IVM

**8. Métaux**

Importations et exportations : déflation par l'IVM

**9. Machines, appareils, électronique**

- a) Importations : déflation par la variation annuelle de différents IPI
- b) Exportations : déflation par la variation annuelle de différents IPPex

**10. Véhicules**

Importations et exportations : déflation par l'IVM

**11. Instruments de précision, horlogerie et bijouterie**

a) Instruments de précision, horlogerie et bijouterie (11.1), horlogerie (11.2)

- Importations : déflation par la variation annuelle de différents IPI
- Exportations : déflation par la variation annuelle de différents IPex

b) Bijouterie et articles d'usage en métaux précieux

Importations et exportations : déflation par l'IVM de la position 11

**12. Autres produits**

Importations et exportations : déflation par l'IVM

**Or et argent sous formes brutes et les monnaies**

a) Or sous formes brutes (7108.1200) et pièces de monnaies en or (7118.9010)

Importations et exportations : déflation par la variation annuelle du prix de l'or (CHF / kg)

b) Argent sous formes brutes (7106.9100) et pièces de monnaies en argent (7118.9020)

Importations et exportations : déflation par la variation annuelle du prix de l'argent (CHF / kg)

c) Soldes monnaies (7118.1000, 7118.9030)

Importations et exportations : déflation par le déflateur implicite des positions or et argent sous formes brutes et monnaies en or et argent

---

<sup>58</sup> Statistique de l'électricité, Office Fédéral de l'Energie (OFEN)

<sup>59</sup> Statistique de l'électricité, Office Fédéral de l'Energie (OFEN)

## Commerce de transit

Le commerce de transit est déflaté par un indice qui mesure l'évolution des prix des matières premières en CHF multipliée par l'élasticité-prix des matières premières (de la marge par tonne).

### Autres

- a) Platine sous formes brutes, mi-ouvrées ou en poudre (7110.11 / 19)  
Importations et exportations : déflation par l'IVM
- b) Diamants non triés, industriels, bruts et travaillés (7102.10, 21, 29, 31 et 39)  
Importations et exportations : déflation par la variation annuelle de l'indice Antwerp Diamond Index (1 carat) corrigé du taux de change USD/CHF.
- c) Palladium sous formes brutes ou en poudre / mi-ouvrées (7110.21 / 29)  
Importations et exportations : déflation par l'IVM
- d) Solde métaux précieux, pierre gemmes, objets d'art et antiquités  
Importations et exportations : déflation par le déflateur implicite des positions *platine, palladium et diamants*.
- e) Solde autres
  - Importations : Déflateur implicite du total 2 + déflateur AFD pour les importations de stupéfiants
  - Exportations : Déflateur implicite du total 2

## 3.4.2 Exportations/importations de services

### Sources des données

Nom	Producteur
Enquêtes en vue de dresser la Balance des paiements	BNS, Zurich
Enquêtes trimestrielles sur les opérations d'intérêts, de commissions et de négoce passées par les comptoirs en Suisse avec des clients et des banques à l'étranger	BNS, Zurich
Bulletin mensuel de statistiques économiques	BNS, Zurich
Indice des prix à la consommation	OFS, Neuchâtel
Indice suisse des salaires	OFS, Neuchâtel
Statistique du volume du travail (SVOLTA)	OFS, Neuchâtel
Statistique structurelle des entreprises (STATENT)	OFS, Neuchâtel
Indice des prix à la consommation	Offices statistiques étrangers

### Estimations aux prix courants

Les données sur les exportations et les importations de services reposent sur les données de la Balance des paiements, hormis les services d'assurance importés et exportés. Pour ces services, les données reposent sur les estimations faites dans le cadre de la sectorisation des services de réassurance et d'assurance sociale privée. Aucune importation ou exportation de service d'assurance privée directe n'est comptabilisée, les affaires étrangères étant supposées être conclues par le biais de succursales étrangères (voir chapitre 2.3.4).

Par ailleurs, les droits de timbre et une partie du produit de la retenue d'impôts sur l'épargne effectuée pour l'UE sont comptabilisés dans les comptes nationaux en exportations de services alors qu'ils se retrouvent en recettes dans la balance des revenus secondaires de la balance des paiements.

Le tableau ci-dessous présente les importations et exportations de services par type (2011, en millions).

Type de services	Importations	Exportations
<b>Transports (y c. services postaux)</b>	9'692	10'161
<b>Tourisme</b>	12'128	15'185
Séjour avec nuitée : voyages d'affaires et vacances, séjours d'études et séjours dans les hôpitaux	-	10'433
Trafic journalier, de transit et autres services touristiques	-	2'684
Consommation des frontaliers et des personnes au bénéfice d'un permis de séjour de courte durée (moins de 4 mois)	-	2'069
<b>Services financiers</b>	6'195	30'705
<b>Droits de licence</b>	9'476	14'015
<b>Services de télécommunications, services informatiques et services d'information</b>	10'090	8'085
<b>Services de production manufacturière, maintenance et réparation, services de construction</b>	2'625	5'238
<b>Recherche et développement (R&amp;D)</b>	6'150	2'232
<b>Services aux entreprises</b>	16'067	11'137
<b>Autres services*</b>	1'123	3'077
<b>Total</b>	<b>73'544</b>	<b>99'834</b>

\* Services fournis ou reçus par les administrations publiques (achats de biens et de services par les représentations étrangères et les organisations internationales (OI) en Suisse ainsi que par le personnel d'ambassade et leur famille (hors employés locaux), par les représentations suisses à l'étranger et leurs employés suisses (et familles), taxes perçues par les ambassades et consulats suisses), services personnels, culturels et de loisirs, recettes que l'Etat tire des droits de timbre et recettes issues de l'accord sur la fiscalité de l'épargne signé avec l'UE.

## Estimations aux prix de l'année précédente

### 1. Transports

#### a) Personnes

##### ▪ Train

- Importations : déflation par le biais de l'IPC « transports de voyageurs par chemin de fer » des pays suivants : Allemagne, France, Espagne et Italie. La pondération repose sur le nombre de nuitées des touristes suisses à l'étranger et correction pour le taux de change CHF/EUR.
- Exportations : déflation par l'IPC position 7210

##### ▪ Aviation

- Importations : déflation par le biais de l'IPC « transports de voyageurs par air » des pays suivants : Allemagne, France, Espagne et Italie. La pondération repose sur le nombre de nuitées des touristes suisses à l'étranger et correction pour le taux de change CHF/EUR.
- Exportations : déflation par l'IPC position 7210.

##### ▪ Autres<sup>60</sup>

- Importations et exportations : déflation par le déflateur implicite de la catégorie transports de personnes (train et aviation uniquement)

#### b) Marchandises

##### ▪ Train

- Importations : déflation par le déflateur obtenu par la comparaison entre la correction cif/fob à prix courants et celle aux prix de l'année précédente.

<sup>60</sup> Route, navigation fluviale, lacustre et hauturière, produits et charges en rapport avec les transports qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie (autres services de transport).

- Exportations : déflation par la moyenne pondérée des IPP « transport ferroviaire de marchandises », « importations/exportations » et « transit ». La pondération repose sur la part de ces deux indices dans l'IPP « transport ferroviaire de marchandises ».
  - Aviation
    - Importations : déflation par le déflateur obtenu par la comparaison entre la correction cif/fob à prix courants et celle aux prix de l'année précédente.
    - Exportations : déflation par l'IPC « transports aériens ». Dès 2013, on utilise l'indice des prix à la production du transport aérien de fret.
  - Autres
    - Importations et exportations : déflation par le déflateur implicite de la catégorie transports de marchandises (train et aviation uniquement).
- c) Autres services en matière de transports**
- Train
    - Importations et exportations : déflation par le déflateur implicite de la catégorie transports (train uniquement).
  - Aviation
    - Importations : extrapolation des valeurs nominales t-1 par l'évolution des décollages/atterrissages (en-dehors des vols internes) d'avion suisses, du nombre de passagers et du fret transportés à destination de l'étranger (activités des compagnies suisses auprès d'aéroports étrangers).
    - Exportations : extrapolation des valeurs nominales t-1 par l'évolution des décollages/atterrissages d'avions étrangers, du nombre de passagers et du fret transportés (activités des compagnies étrangères auprès d'aéroports suisses).
  - Autres
    - Importations et exportations : déflation par le déflateur implicite de la catégorie « Autres services en matières de transports » (train et aviation uniquement).
- d) Transport par pipelines**
- Importations : extrapolation des valeurs nominales t-1 par l'évolution du volume importé en Suisse par pipeline (tonnes).
  - Exportations : extrapolation des valeurs nominales t-1 par l'évolution du volume de gaz transporté par l'entreprise Nord Stream AG.
- e) Poste, messagerie**
- Importations : déflation par les IPC « services postaux » pour les pays suivants : Allemagne, France, Italie, Autriche, Pays-Bas, Belgique, UK, Espagne, Danemark, Suède. Correction pour l'évolution des taux de change et pondération par les parts des tonnes exportées de colis/lettres dans chacun de ces pays.
  - Exportations : déflation par l'IPC « services postaux »
- 2. Tourisme**
- a) Séjours avec nuitée : voyages d'affaires et vacances, séjours d'études et dans les hôpitaux.**
- Importations : déflation par l'IPC des pays de destination « total » + sous-positions: services d'hébergement, restaurants ; cafés et établissements similaires. Correction pour les taux de change.
  - Exportations : déflation par l'IPC global + sous-positions : restaurants et cafés, hôtellerie, parahôtellerie.
- b) Trafic journalier, de transit et autres services touristiques**
- Importations : déflation par l'IPC des pays de destination (total et sous-positions) corrigés des taux de change:
    - produits alimentaires et boissons non alcoolisées
    - boissons alcoolisées
    - carburants
    - produits pharmaceutiques

- articles d'habillement et chaussures
  - appareils ménagers
  - matériel audiovisuel, photographique et de traitement de l'information
  - autres articles et matériel de loisirs, de jardinage et animaux de compagnie
  - Exportations : déflation par l'IPC global + sous-positions :
    - restauration,
    - carburants
    - cigarettes
- c) Consommation des frontaliers et des personnes au bénéfice d'un permis de séjour de courte durée (moins de 4 mois)**
- Importations : déflation par l'IPC total des pays de destination. Correction pour les taux de change.
  - Exportations : déflation par l'IPC total.
- 3. Assurances privées**
- Importations et exportations : les données proviennent des estimations du secteur des assurances (voir chapitre 2.3).
- 4. Services financiers**
- a) Commissions bancaires**
- Importations et exportations: déflation par l'indice des salaires, division NOGA 65.
- b) SIFIM**
- Importations : il n'y a pas d'importations de SIFIM.
  - Exportations : les données proviennent des estimations du sous-secteur 121/127 (voir chapitre 2.2).
- c) Produit résultant des opérations de négoce**
- Importations : il n'y a pas d'importations d'opérations de négoce.
  - Exportations : déflation par l'indice des salaires, division 65
- 5. Droits de licence**
- Importations : déflation par l'IPC total de l'OCDE
  - Exportations : déflation par l'IPC total
- 6. Services de télécommunications, services informatiques et services d'information**
- a) Services de télécommunications**
- Importations : extrapolation des valeurs nominales t-1 par l'évolution des appels (durée) à destination de l'étranger et du roaming pour clients suisses à l'étranger.
  - Exportations : extrapolation des valeurs nominales t-1 par l'évolution des appels (durée) à destination de la Suisse et du roaming pour clients étrangers en Suisse.
- b) Services informatiques et services d'information**
- Importations : déflation par l'indice du coût de la main d'œuvre : activités spécialisées, scientifiques et techniques (Zone euro (18 pays)) avec prise en compte de la variation du taux de change CHF/EUR.
  - Exportations : déflation par l'indice des salaires, groupe 62 - 63 « Activités informatiques et services d'information ».
- 7. Services de production manufacturière, maintenance et réparation, services de construction**
- a) Services de production manufacturière**
- Importations et exportations : déflation par le déflateur implicite des biens des secteurs manufacturiers.
- b) Maintenance et réparation**
- Importations : déflation par l'indice du coût de la main d'œuvre de la zone euro (18 pays) des activités spécialisées, scientifiques et techniques avec prise en compte de la variation du taux de change CHF/EUR.

- Exportations : déflation par l'indice des salaires, groupe 31 - 33 « Autres industries manufacturières; réparation et installation ».
- c) Services de construction en Suisse**
- Importations : déflation par la moyenne pondérée des indices du coût de la construction pour les nouveaux bâtiments résidentiels (moyenne des indices pour FR et DE) avec prise en compte de la variation du taux de change CHF/EUR.
  - Exportations : déflation par le déflateur de la consommation intermédiaire de la division 43 (Travaux de construction spécialisés) (voir chapitre 2.1.1).
- d) Services de construction à l'étranger**
- Importations : déflation par l'indice des prix des matériaux pour les nouveaux bâtiments résidentiels (Zone euro (18 pays)).
  - Exportations : déflation par l'indice des prix de la construction.
- 8. Recherche et développement (R&D)**
- Importations et exportations: déflation par le déflateur R&D selon l'approche par la production (voir chapitre 2.1.3).
- 9. Services aux entreprises**
- Importations : Moyenne de deux indices : 1/ Indice du coût de la main d'œuvre : Activités de services administratifs et de soutien (N) et 2/ Indice du coût de la main d'œuvre : Activités spécialisées, scientifiques et techniques (M). (Zone euro (18 pays)) avec prise en compte de la variation du taux de change CHF/EUR.
  - Exportations : Déflation par l'indicateur de salaire horaire. Il est calculé par la combinaison des taux d'évolution (codes NOGA M+N) de l'indice des salaires (A%), de l'emploi (B%) et du nombre d'heures travaillées (C%) :  $(1+A\%)*(1+B\%)/(1+C\%)$ .
- 10. Autres services**
- a) Services fournis ou reçus par les administrations publiques (hors émoluments et taxes)**
- Importations : déflation par l'IPC « total » des pays de l'OCDE
  - Exportations : déflation par l'IPC « total ».
- b) Émoluments et taxes perçus par les ambassades**
- Importations : pas d'importations.
  - Exportations : déflation par l'IPC « services publics »
- c) Services personnels, culturels et de loisirs**
- Importations : déflation par l'indice du coût de la main d'œuvre « Santé humaine et action sociale » (Zone euro (18 pays)) avec prise en compte de la variation du taux de change CHF/EUR.
  - Exportations : moyenne des indices des salaires « Enseignement » et « Édition, audiovisuel et diffusion, télécommunications ».
- d) Droits de timbre**
- Importations : pas d'importations
  - Exportations : extrapolation par le taux de croissance en volume des commissions de S.122/3/4
- e) Accord sur la fiscalité de l'épargne UE-CH**
- Importations : pas d'importation
  - Exportations : déflation par l'IPC « services publics »

## 4. Le revenu national brut (RNB)

### Sources des données

Source	Producteur
Balance des paiements	BNS
Statistique des frontaliers (STAF)	OFS, Neuchâtel
Enquête sur les organisations internationales	OCSTAT, Genève, OFS, Neuchâtel
Enquête sur la structure des salaires (ESS)	OFS, Neuchâtel

Comme il a été mentionné au début de ce document, dans les comptes nationaux suisses, le RNB ne résulte pas d'une approche effectuée indépendamment des approches « production » et « dépense », qui ont été présentées précédemment, mais est estimé sur la base du PIB et des revenus reçus et versés à/de l'étranger. Le passage du PIB au RNB s'effectue en ajoutant au PIB les revenus des capitaux et du travail reçus de l'étranger auxquels on soustrait les revenus des capitaux et du travail versés à l'étranger. Les flux de transition pour passer du PIB au RNB sont les suivants :

- D.1r : Rémunération des salariés reçue du reste du monde
- D.1p : Rémunération des salariés versée au reste du monde
- D.4r : Revenus de la propriété reçus du reste du monde
- D.4p : Revenus de la propriété versés au reste du monde

La formule du passage PIB-RNB est alors la suivante :

$$\text{RNB} = \text{PIB} + \text{D.1r} + \text{D.4r} - (\text{D.1p} + \text{D.4p})$$

Les sources et les méthodes de calcul de ces flux sont présentées ci-dessous.

### 4.1 Rémunération des salariés

#### 4.1.1 Rémunération des salariés reçue du reste du monde

Autant dans les comptes nationaux que dans la balance suisse des paiements, la rémunération des salariés reçue du reste du monde englobe trois cas de figure :

1. la rémunération de salariés qui résident en Suisse mais qui travaillent à l'étranger (travailleurs frontaliers) ;
2. la rémunération des salariés d'organisations internationales situées en Suisse (uniquement pour les salariés de ces organisations qui résident en Suisse) ;
3. la rémunération du personnel local d'ambassades et de consulats situés en Suisse (uniquement pour le personnel local qui résident en Suisse).

Les comptes nationaux calculent ces trois types de rémunération et les transmettent à la BNS afin de les intégrer à la balance des paiements. Pour les travailleurs frontaliers et le personnel local d'ambassades et de consulats, la rémunération est calculée à partir de différentes sources d'information.

Par exemple, la rémunération du personnel local d'ambassades et de consulats est obtenue en multipliant le salaire moyen du personnel recruté localement par l'effectif du personnel recruté localement.

En revanche, la rémunération versée par des organisations internationales à des personnes résidant en Suisse est déterminée dans le cadre de l'enquête exhaustive sur les organisations internationales menées conjointement par l'Office cantonal genevois de statistique (OCSTAT) et l'OFS.

Une différence apparaît néanmoins dans la rémunération des salariés reçue du reste du monde enregistrée par les comptes nationaux et la balance des paiements. Celle-ci est due au fait que la BNS ne prend pas en compte la rémunération des résidents suisses travaillant au Liechtenstein (i.e. la balance suisse des paiements suisse inclut le Liechtenstein à cause de l'union monétaire).

## 4.1.2 Rémunération des salariés versée au reste du monde

Autant dans les Comptes nationaux que dans la balance suisse des paiements, la rémunération des salariés versée au reste du monde englobe deux cas de figure :

1. la rémunération de salariés qui travaillent en Suisse mais qui résident à l'étranger (travailleurs frontaliers) ;
2. la rémunération du personnel local des ambassades et consulats suisses.

La BNS se charge d'estimer la rémunération versée aux frontaliers. Pour ce faire, elle se base sur des statistiques et enquêtes de l'OFS, soit les données trimestrielles de la statistique des frontaliers (STAF) et les données de l'enquête sur la structure des salaires. Pour sa part, l'OFS détermine la rémunération du personnel local des ambassades et consulats suisses sur la base de données du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

## 4.2 Revenus de la propriété

La source principale d'information pour calculer les revenus de la propriété provient de la balance des paiements de la BNS. La BNS enquête les revenus transfrontaliers de facteurs de capitaux dans le cadre de son enquête en vue de dresser la balance des transactions courantes<sup>61</sup>, dans son enquête sur les relations financières avec l'étranger<sup>62</sup> ainsi que dans ses enquêtes sur les investissements directs.

Dans la balance des paiements, les revenus de capitaux sont présentés par types d'investissements (investissements directs à l'étranger, investissements de portefeuille, autres types d'investissements, réserves monétaires) plutôt que par type de revenus comme c'est le cas dans les Comptes nationaux (intérêts, revenus distribués des sociétés, bénéfices réinvestis et autres revenus).

### 4.2.1 Revenus de la propriété reçus du reste du monde

Dans la Comptabilité nationale suisse, le flux D.4r correspond à la somme des éléments suivants :

$$D.4r = D.41 + D.42 + D.43 + D.44 + D.29$$

Où les flux ont la définition suivante :

D.41 : intérêts ;

D.42 : revenus distribués des sociétés ;

D.43 : bénéfices réinvestis d'investissements directs étrangers ;

D.44 : autres revenus d'investissement ;

D.29 : autres impôts sur la production.

La formule pour le D.4r peut encore être rendue plus détaillée en notant que le flux D.44 est la somme des flux D.441, D.442 et D.443 (toutefois D.442 = 0), que le flux D.42 est la somme des flux D.421 et D.422 (toutefois D.422 = 0)<sup>63</sup> et que le flux D.41 s'obtient par un flux brut d'intérêts D.41s duquel on corrige les SIFIM. En d'autres termes, le flux D.41s est le flux d'intérêts non corrigé d'une marge correspondant à un paiement implicite pour le service fourni par les institutions financières à l'occasion de l'octroi des prêts et de l'acceptation des dépôts. Dans le cas suisse, la correction dans le cadre du D.4r ne s'applique en fait qu'aux intérêts reçus suite à l'octroi de prêts par des institutions financières suisses étant donné que les importations de SIFIM ne sont pas estimés dans les comptes nationaux suisses ni dans la balance suisse

---

<sup>61</sup> <http://www.snb.ch/fr/emi/CAX>

<sup>62</sup> <http://www.snb.ch/fr/emi/INV>

<sup>63</sup> Le D.422 inclut les prélèvements sur les revenus des quasi-sociétés. Dans le cadre des revenus reçus du reste du monde, il s'agit par exemple de l'excédent net d'exploitation reçu fictivement par les résidents des logements occupés en propre qu'ils détiennent à l'étranger. Conceptuellement, ces logements sont considérés comme des unités fictives non-résidentes (du point de vue du pays du propriétaire). Cependant, leurs transactions (services d'hébergement, revenus de la propriété) ne sont pour l'heure pas prises en compte dans les Comptes nationaux et la balance des paiements.

des paiements. C'est la raison pour laquelle, dans la formule suivante, les SIFIM sont déduits des flux bruts d'intérêts.

$$D.4r = D.41s - \text{correction SIFIM} + D.421 + D.43 + D.441 + D.443 + D.29$$

Avec :

D.41s : flux brut d'intérêts ;

D.421 : dividendes ;

D.441 : revenus d'investissements attribués aux assurés ;

D.443 : revenus d'investissements attribués aux détenteurs de parts de fonds d'investissement.

Le D.29 comprend les recettes de la redevance poids lourds liée aux prestations et les 20% des recettes de la vignette autoroutière payées par des non-résidents. Les données pour le calcul proviennent de l'Administration fédérale des douanes. Faisant partie des revenus primaires, ce D.29 doit être pris en compte dans le passage PIB-RNB, raison pour laquelle il est intégré au D.4r. En revanche, ce D.29 n'est pas pris en compte dans la balance des revenus primaires de la balance des paiements. Il constitue donc à cet égard une source de différence entre la comptabilité nationale et la balance des paiements.

#### **Flux D.41s, D.421 et D.43**

Ces flux sont obtenus directement de la BNS.

#### **Flux D.441**

Le montant de D.441 reçu du Reste du monde ne concerne que la réassurance et correspond au montant des suppléments de primes implicitement compris dans la valeur des services de réassurance importés.

Pour estimer ce flux, le rapport entre les revenus de la propriété attribués aux cédants/rétrocédants des IAP de réassurance et les primes de réassurance totales acquises par les IAP réassurance, est appliqué au montant des primes de réassurance versées à l'étranger.

#### **Flux D.443**

Les flux de revenus d'investissements attribués aux détenteurs de parts de fonds de placement (D.443) reçus de l'étranger sont obtenus auprès de la BNS, qui les estime sur la base des dépôts de titres étrangers détenus dans des banques suisses par des résidents, auxquels un taux de rendement spécifique est appliqué. Ces estimations contiennent non seulement les revenus distribués aux détenteurs, mais également ceux non-distribués, c'est-à-dire capitalisés.

### **4.2.2 Revenus de la propriété versés au reste du monde**

Dans les comptes nationaux suisses, le flux D.4p correspond à la somme des éléments suivants

$$D.4p = D.41 + D.42 + D.43 + D.44$$

où les flux ont la même définition que précédemment.

Similairement au flux D.4r, le flux D.42 correspond à la somme des flux D.421 et D.422 (avec D.422 = 0), et le D.44 est la somme des flux D.441, D.442 et D.443. Le flux D.41 s'obtient par un flux brut d'intérêts D.41s, duquel on corrige les SIFIM. Dans le cas suisse, la correction dans le cadre du D.4p ne s'applique qu'aux intérêts versés suite à l'acceptation de dépôts par des institutions financières suisses étant donné que les importations de SIFIM ne sont pas estimées dans les Comptes nationaux ni dans la balance suisse des paiements. C'est la raison pour laquelle, dans la formule suivante, les SIFIM sont ajoutés aux flux bruts d'intérêts.

$$D.4p = D.41s + \text{correction SIFIM} + D.421 + D.43 + D.441 + D.442 + D.443$$

Avec:

D.442 : revenus d'investissements à payer sur des droits à pension ;

où les flux ont la même définition que précédemment.

### **Flux D.41s, D.421 et D.43**

Ces flux sont obtenus directement de la BNS.

### **Flux D.441 et D.442**

Les revenus de la propriété attribués aux assurés correspondent aux suppléments de primes utilisés pour l'estimation des services d'assurance et de réassurance (voir chapitre 2.3).

La sectorisation du service d'assurance directe, c'est-à-dire l'allocation entre les différents types d'assurés résidents et a été en partie expliquée au chapitre 2.3.4. La sectorisation du service de réassurance est faite au moyen de la matrice de réassurance.

Le flux D.441 et D.442 versé à S.2 se compose des revenus de la propriété attribués aux assurés à l'étranger des caisses de pension, de la SUVA et des caisses maladie - pour ce qui est de l'assurance directe - et aux cédants et rétrocedants à l'étranger, pour ce qui a affaire à la réassurance.

Dans le cas de l'assurance directe, D.441 et D.442 est attribué aux assurés résidents et non résidents au prorata des primes/cotisations brutes versées par ces deux catégories d'assurés, selon la même méthode appliquée pour la sectorisation du service d'assurance.

En ce qui concerne la réassurance, les revenus de la propriété attribués aux cédants/rétrocedants sont répartis au prorata des primes brutes acquises par chaque type de réassureur et par types de cédant/rétrocedant. Comme cela a déjà été mentionné, cette structure dérive de la matrice de réassurance. Pour obtenir les revenus de la propriété attribués aux cédants/rétrocedants par les IAP vie et dommages, il est nécessaire de partager le supplément de prime estimé lors du calcul du service entre assurance directe et réassurance active. Sur les IAP dommages, cela se fait au prorata des provisions techniques brutes de ces deux types d'activités, tandis que pour les IAP vie, dans un premier temps les revenus directement attribuables à la LPP sont éliminés et ensuite les provisions techniques brutes hors capitaux de couverture de la LPP sont utilisées.

Les calculs sont effectués au niveau entreprise et par branche. Ainsi il n'est pas possible de reconstituer un calcul global de ces montants, étant donné que l'additivité n'est pas garantie, les structures par branche étant différentes d'une compagnie à l'autre.

### **Flux D.443**

L'estimation des revenus d'investissements attribués aux détenteurs de parts de fonds de placement (D.443) versés au reste du monde est basée sur le même principe que ceux reçus. Les stocks de titres détenus dans des banques suisses par des non-résidents dans les banques suisses sont utilisés comme base, laquelle est multipliée par un taux de rendement spécifique. Tout comme pour les revenus versés au reste du monde, les revenus non-distribués sont inclus dans l'estimation.

## 5. Annexes

### 5.1 Secteurs institutionnels et sous-secteurs

Secteurs / sous-secteurs	Codes sectoriels
<b>Sociétés non financières</b>	<b>S11</b>
<b>Sociétés financières</b>	<b>S12</b>
Banque centrale	S121
Autres institutions financières monétaires	S122
Autres intermédiaires financiers, à l'exclusion des sociétés d'assurance et des fonds de pension	S123
Auxiliaires financiers	S124
Sociétés d'assurance et fonds de pension	S125
<b>Administrations publiques</b>	<b>S13</b>
Confédération	S1311
Cantons	S1312
Communes	S1313
Administrations de sécurité sociale	S1314
<b>Ménages</b>	<b>S14</b>
<b>Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)</b>	<b>S15</b>
<b>Reste du monde</b>	<b>S2</b>

### 5.2 Divisions économiques selon la NOGA 2008

01 - 03	Agriculture, sylviculture et pêche
05 - 09	Industries extractives
10 - 12	Industries alimentaires et du tabac
13 - 15	Industries du textile et de l'habillement
16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles
17	Industrie du papier et du carton
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements
19 - 20	Cokéfaction, raffinage et industrie chimique
21	Industrie pharmaceutique
22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique
23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques
24	Métallurgie
25	Fabrication de produits métalliques
26	Fabrication de produits informatiques et électroniques; horlogerie
27	Fabrication d'équipements électriques
28	Fabrication de machines et équipements n.c.a
29	Industrie automobile
30	Fabrication d'autres matériels de transport
31	Fabrication de meubles
32	Autres industries manufacturières
33	Réparation et installation de machines et d'équipements
35	Production et distribution d'énergie
36 - 39	Production et distribution d'eau; gestion des déchets
41 - 43	Construction
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

46	Commerce de gros
47	Commerce de détail
49 - 51	Transports terrestres, par conduites, par eau et aérien
52	Entreposage et services auxiliaires des transports
53	Activités de poste et de courrier
55	Hébergement
56	Restauration
58 - 60	Édition, audiovisuel et diffusion
61	Télécommunications
62 - 63	Activités informatiques et services d'information
64	Activités des services financiers
65	Assurance
68	Activités immobilières
69 - 71	Activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie
72	Recherche-développement scientifique
73 - 75	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
77 - 82	Activités de services administratifs et de soutien
84	Administration publique
85	Enseignement
86	Activités pour la santé humaine
87 - 88	Hébergement médico-social et social et action sociale
90 - 93	Arts, spectacles et activités récréatives
94 - 96	Autres activités de services
97	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
98	Activités des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

### **5.3 COICOP (Classification of Individual Consumption According to Purpose)**

01	Produits alimentaires et boissons non alcoolisées
02	Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants
03	Articles d'habillement et chaussures
04	Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles
05	Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer
06	Santé
07	Transports
08	Communications
09	Loisirs et culture
10	Enseignement
11	Restaurants et hôtels
12	Biens et services divers

## 5.4 COFOG (Classification of the Functions of Government)

1. Services généraux des administrations publiques
2. Défense
3. Ordre et sécurité publics
4. Affaires économiques
5. Protection de l'environnement
6. Logements et équipements collectifs
7. Santé
8. Loisirs, culture et culte
9. Enseignement
10. Protection sociale